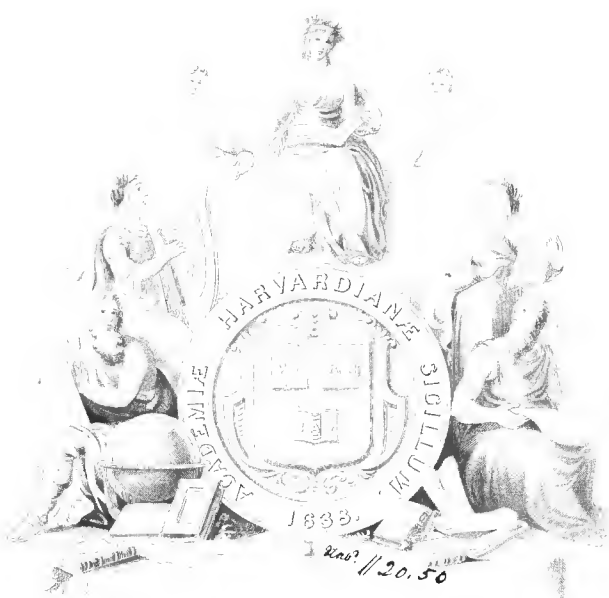


X

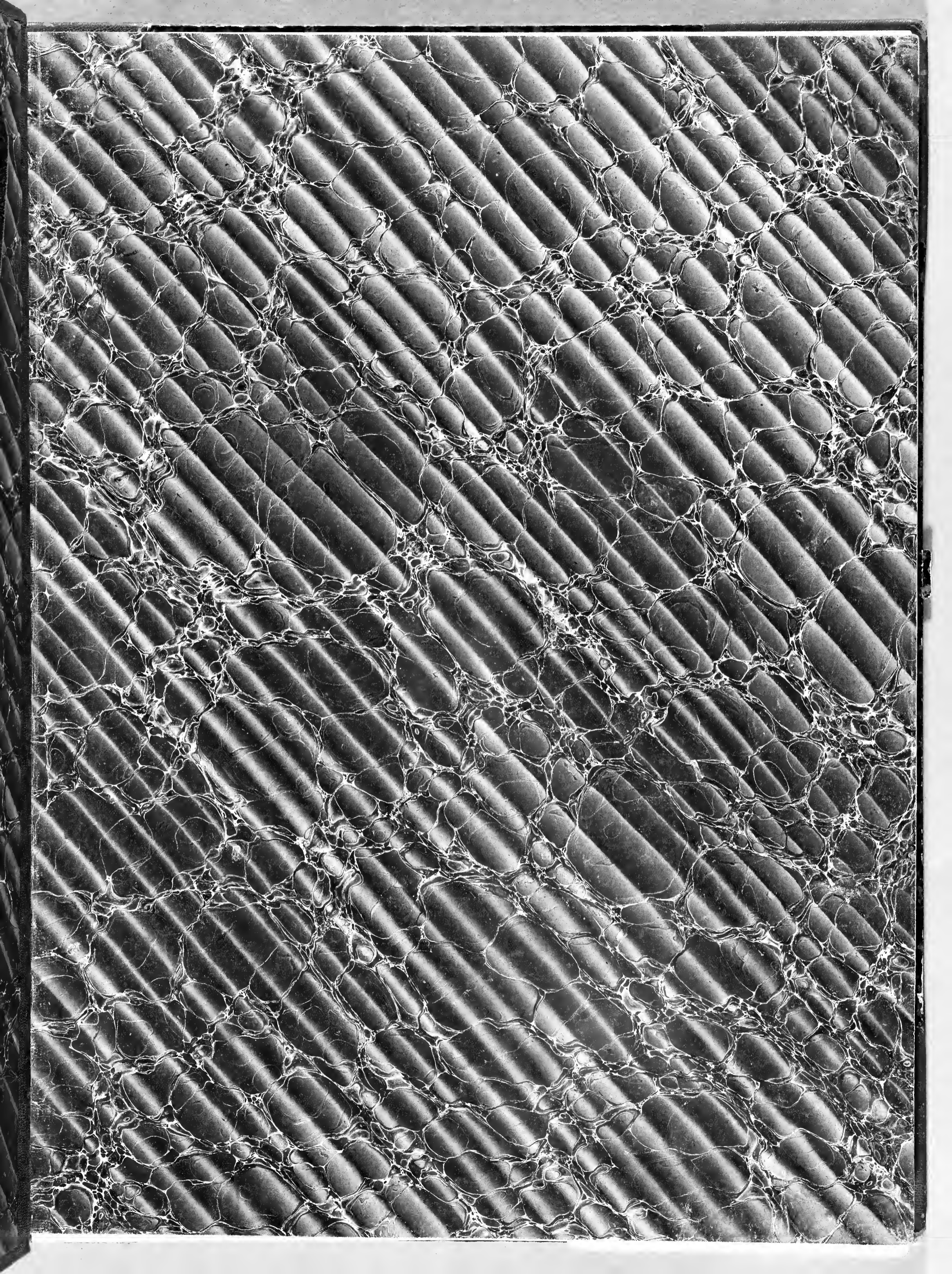
780 Dec. 1860.

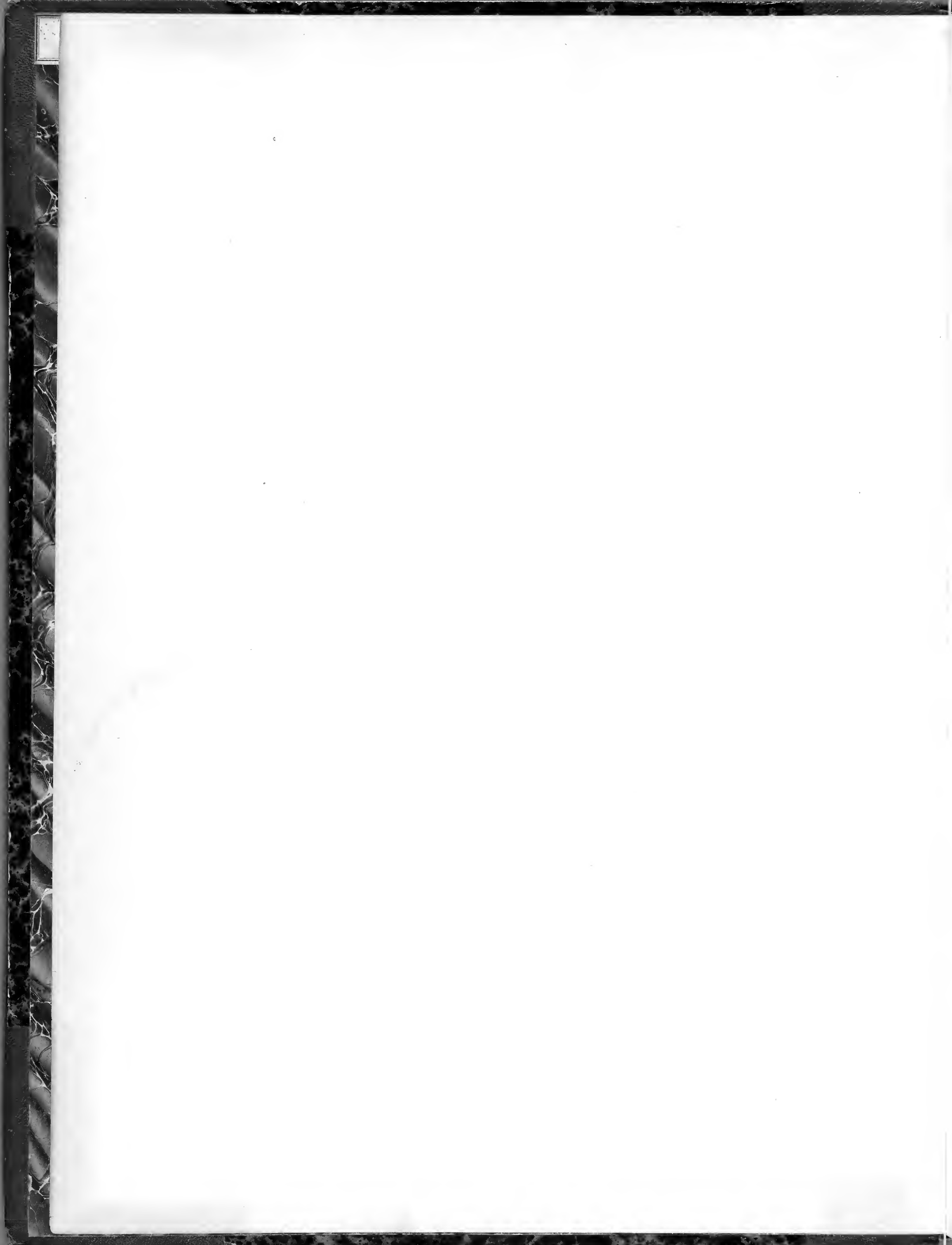


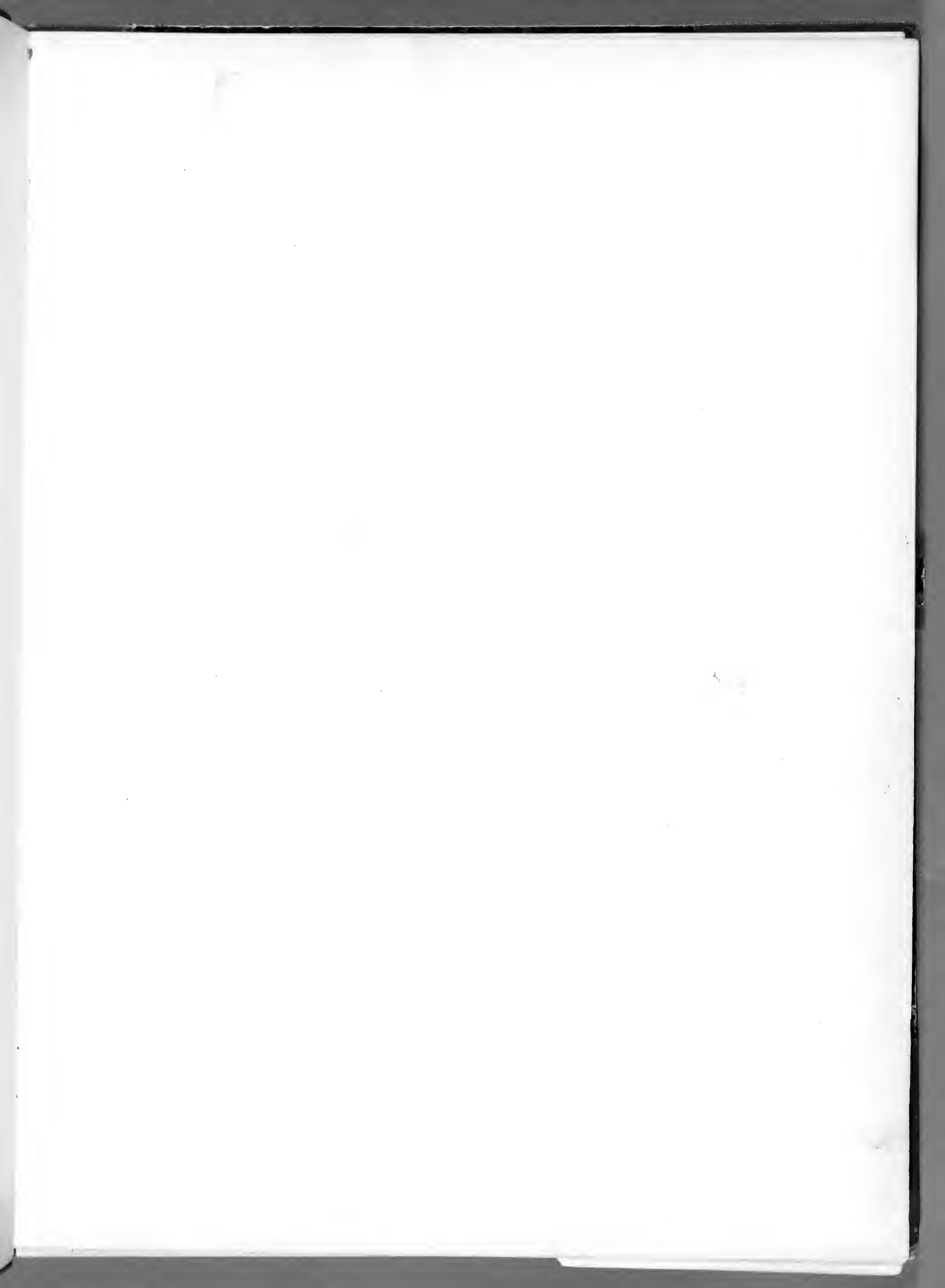
20.50

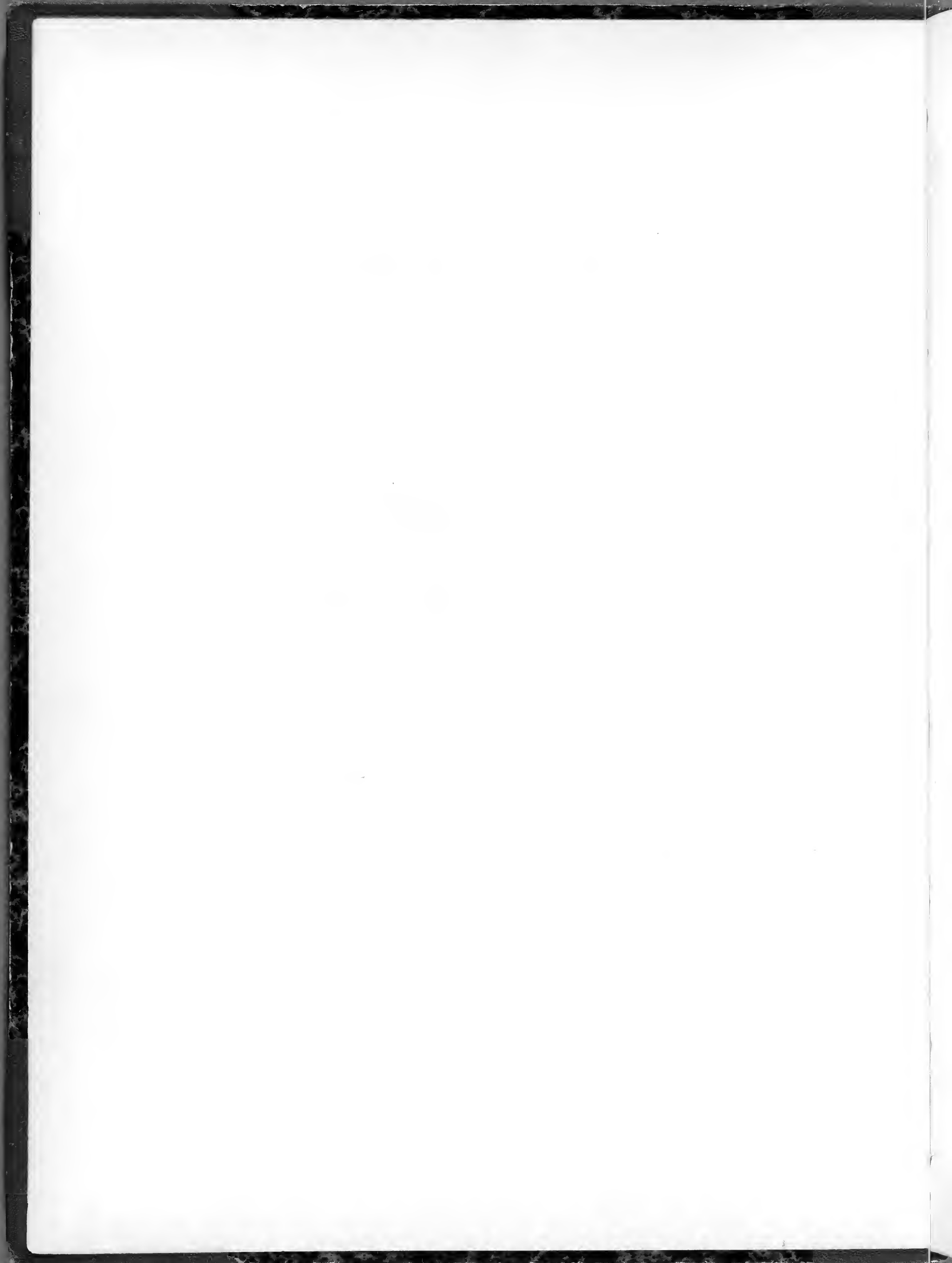
UNIVERSITY OF HARVARD

20 April, 1849.











FAUNA JAPONICA

SIVE

Descriptio animalium, quae in itinere per Japoniam, jussu et auspiciis
SUPERIORUM, QUI SUMMUM IN INDIA BATAVA IMPERIUM TENENT,
suscepto, annis **1823-1830** collegit, notis,
observationibus et adumbrationibus illustravit

Ph. Fr. de Siebold.

CONJUNCTIS STUDIIS

C. J. Temminck et H. Schlegel

pro vertebratis

atque

W. DE HAAN

pro invertebratis

elaborata.

REGIS AUSPICIIS EDITA.

vol. II.

LUGDUNI BATAVORUM.

1842.

APUD A. ARNZ et SOCIOS.

11000 - 1300

\$ 20.00.

Rec^d. Apr. 26, 1849.

V I R I S

EXCELLENTIBUS ET ILLUSTRIBUS

QUI

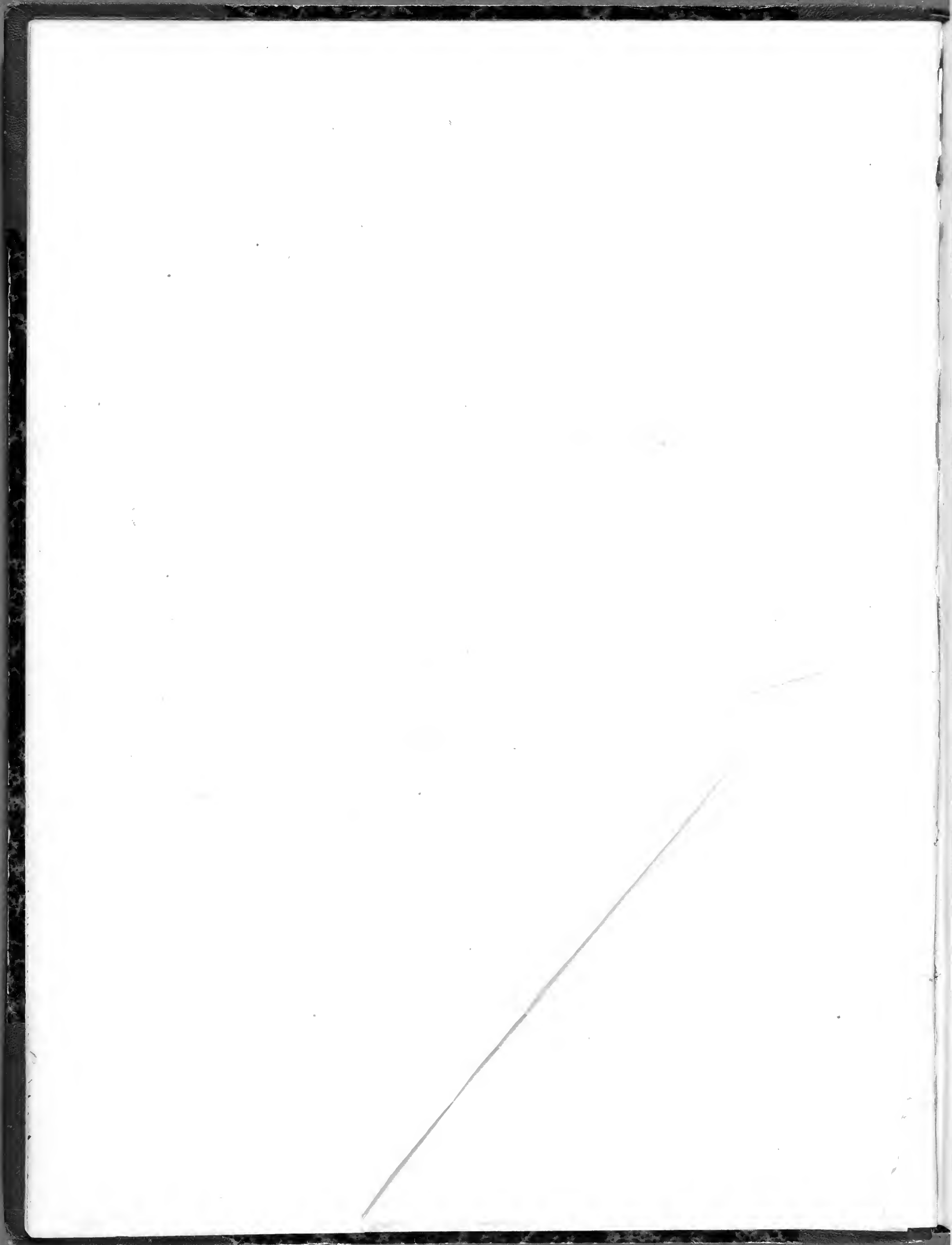
SUMMO INDIAE BATAVAE IMPERIO

PRAESUNT,

ARTIUM SCIENTIARUMQUE SOCIETATI,

QUAE FLORET BATAVIAE,

S A C R U M.



APERÇU GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE

SUR LES

MAMMIFÈRES

QUI HABITENT LE JAPON ET LES ILES QUI EN DÉPENDENT,

PAR

C. J. TEMMINCK.



Faire mention des productions naturelles de l'empire du Japon (Nippon), suffit déjà pour captiver l'attention et éveiller l'intérêt qu'on est naturellement porté à ressentir pour les recherches, dont le but est la connaissance plus parfaite des êtres répandus à la surface de notre globe. L'empire du Japon est, sous ce point de vue, une terre de prédilection qui a souvent fait l'objet des désirs curieux des naturalistes, mais qui n'a pu fournir jusqu'ici que bien peu de matériaux pour la faune des diverses contrées du globe, et dont on ne connaissait qu'un nombre très borné d'objets, qui pussent servir à l'ornement de nos musées. Quoique cette contrée ait été assez bien explorée par les savans et les naturalistes indigènes, elle se trouvait naguère encore moins connue en Europe, par ses productions, du domaine des sciences naturelles que ne l'est l'empire chinois: elle se trouve, bien plus que cette dernière, défendue contre la curiosité des étrangers par des lois antiques, par des coutumes consacrées depuis des siècles, et dont la rigoureuse observance n'a été adoucie ni par le temps, ni même par le besoin de modifier les anciennes institutions sociales. Les interdictions et les lois prohibitives en vigueur dans ce pays suffirent, à elles seules, pour le faire isoler du reste du monde civilisé. Ces entraves mises, par la main des hommes, comme un rempart à l'avancement des sciences, ont pu se maintenir jusqu'à nos jours, par l'auxiliaire puissant que leur présente la position géographique de cet empire, reculé, comme il l'est, à l'extrémité orientale de l'Asie, et se trouvant entouré de vastes mers dangereuses, ou de détroits peu explorés qui les séparent de peuples bien moins civilisés que les Japonais; car, ces tribus nomades, disséminées sur une vaste portion de l'Asie septentrionale, n'ont pu inspirer aucune sympathie à cette nation éclairée mais

apathique, dont l'immense population semble hors de toute proportion avec l'étendue du territoire qu'elle occupe. De brillantes missions diplomatiques et scientifiques, et les offres d'un puissant monarque européen dont l'empire s'étend aussi très avant dans l'Asie, n'ont pu éblouir le caractère éminemment national d'un peuple, voué de cœur par sa religion, par ses lois et par ses habitudes aux antiques croyances de ses ancêtres, dont les dogmes et l'état social remontent à des siècles antérieurs à l'apparition de la première lueur de civilisation en Europe.

Depuis la découverte des Portugais, vers le milieu du seizième siècle (1) jusqu'à nos jours, le Japon est demeuré stationnaire au milieu des élans de l'esprit humain. Les Portugais qui se firent expulser de cet empire pour avoir voulu imposer à ces peuples une religion nouvelle, y sont, après plus de deux cents ans, sous la même interdiction et y inspirent le même éloignement qu'aux jours de leur expulsion (2). Si, avant et depuis cette époque jusqu'à nos jours, le pavillon des Pays-Bas y a été accueilli, ce n'est que sous des restrictions très limitées que les bâtimens de ce pays y sont admis, dans le seul intérêt du commerce. Le gouvernement colonial des Indes néerlandaises y possède une factorerie, composée de plusieurs employés et dont le chef, ainsi que deux ou trois autres fonctionnaires, sont autorisés à faire à des intervalles fixes de quatre années, le voyage de la capitale, pour y présenter leurs hommages à l'empereur; ce voyage se fait par une route d'étapes fixée d'avance; il a lieu sous une surveillance pompeuse et il est accompagné d'un appareil militaire imposant, dans lesquels on n'admet aucune innovation, et qui ne permettent pas la moindre liberté aux membres, dont l'ambassade est composée.

Sous ces auspices défavorables, on sent, qu'il a été de tous temps très difficile, souvent même impossible, d'obtenir des renseignemens authentiques sur ce pays. Kaempfer et Thunberg, tous les deux attachés à la factorerie de Nagasaki comme exerçant l'art médical, y firent un court séjour, le premier en 1690 et le second en 1775; mais ils furent entourés de maintes difficultés, et ne purent rassembler qu'un herbier très médiocre et imparfait. Depuis cette époque jusqu'en 1780 nulle tentative n'eut lieu. A dater de cette année jusqu'en 1784 le chef de la factorerie M. Titsingh, sut mettre à profit le temps de son séjour auprès des Japonais; mais les matériaux rassemblés par cet estimable et habile fonctionnaire furent perdus pour la gloire littéraire de la Hollande. Plus tard des révolutions et des guerres continentales et maritimes; la perte de notre existence nationale en Europe et de notre pouvoir dans l'Inde, envahis, l'un et l'autre, par deux puissantes nations rivales, mirent obstacle à toute tentative scientifique. Cependant, au milieu de ce conflit d'événemens divers, et lorsque le nom Hollandais semblait destiné à être effacé de la liste des peuples européens, le pavillon national des Pays-Bas n'a pas cessé d'être arboré sur l'île Desima, factorerie néerlandaise au Japon; tant est grande et fortement enracinée chez ce peuple, cette tendance innée de ne pas déroger aux anciennes habitudes de ses ancêtres.

Pendant cette époque de désastreuse mémoire pour les Pays-Bas, l'empereur de Russie fit partir en 1804 pour ce pays, une ambassade et une mission scientifique,

(1) Le Japon fut connu des Portugais dès l'année 1543.

(2) Ce bannissement général de tous les chrétiens eut lieu en 1640; les seuls hollandais en furent exceptés; ils étaient établis dans le pays dès 1609.

qui aborda sous le contre-amiral de Krusenstern dans la rade de Nagasaki; mais elle ne pût se faire admettre, et les savans MM. Langsdorff et Tilesius qui en faisaient partie, n'ont pu rassembler, malgré toutes leurs tentatives, que quelques matériaux scientifiques dont ils ont enrichis leur atlas, composé en grande partie de renseignemens précieux sur la géographie et l'hydrographie. Postérieurement, c'est-à-dire, en 1811, le capitaine Golownin ne réussit guère mieux dans son entreprise; sa captivité et les détails qu'il donne sur ce peuple, ont été publiés et sont connus, mais ils n'ont point contribué à augmenter la somme de nos connaissances sur les productions de cette partie du monde.

Les Pays-Bas et le gouvernement colonial de l'Inde, ayant été remis en 1813 en possession de nos établissemens d'outre-mer, les employés de la factorerie de Dezima et le chef du commerce M. Blomhoff, ont fait d'honorables tentatives, soit pour rassembler des collections d'histoire naturelle et d'ethnographie, soit pour publier des fragmens sur le Japon, dont MM. van Overmeer Fisscher et Doeff sont les auteurs. Mais ce n'est qu'à partir de 1823 qu'il s'est opéré un changement plus propice relativement à la connaissance du Japon. Plus heureux que ses devanciers, en même temps mieux inspiré qu'eux sur les moyens d'établir des relations amicales avec les savans les plus distingués de ce pays, M. Ph. Fr. de Siebold, sachant parfaitement, que c'est par le concours des indigènes et en se conciliant leur bienveillance que la réussite de ses plans pouvait devenir probable, n'a rien négligé, dès lors, pour s'insinuer dans les bonnes grâces des hommes les plus marquans par leur savoir; c'est en leur communiquant et en leur faisant apprécier la science européenne dans l'art de la médecine et des connaissances en histoire naturelle, qu'il sût obtenir en retour ces communications scientifiques, ces données locales sur la vie intellectuelle et politique de ces peuples, de leur histoire, de leurs dogmes religieux, de leur littérature, comme aussi des productions du sol et de toutes les tentatives déjà faites par eux pour étudier et pour connaître les animaux qui vivent dans leur pays; par leur intermédiaire, il parvint à recueillir de riches collections ethnographiques, de manuserits, de livres, de cartes, de dessins, de monnaie, d'instrumens etc.; il rassembla en outre les élémens de la faune et de la flore de cette contrée, jusqu'alors si peu connue du reste du monde. Ces principaux matériaux qui doivent servir à illustrer l'histoire naturelle du Japon, ont été enrichis et très considérablement augmentés depuis le retour de M. de Siebold en Europe, par le soin et le zèle, que son successeur, M. le docteur Burger a mis en œuvre pour ne pas laisser tiédir l'ardeur que les Japonais ont mis à entretenir les communications scientifiques, si sagement combinées et ménagées avec tant d'art par M. de Siebold. Ce voyageur présume, et nous ne sommes pas éloignés de nous ranger de son opinion, que la presque totalité des animaux qui vivent ou sont de passage dans le domaine et les dépendances de l'empire du Japon vient d'être rassemblée par les deux voyageurs mentionnés; d'autant plus que les manuserits, les dessins et les peintures japonaises, dont M. de Siebold a rassemblé une brillante collection, n'indiquent point d'espèces marquantes dont nous ne soyons pas en possession. Quelques animaux de la classe des Rongeurs, un nombre plus grand de Cheiroptères, et peut-être aussi des espèces d'Insectivores de petite taille, quelques habitans des côtes maritimes, qui, vivant dans les mers glaciales, visitent périodiquement ou accidentellement les côtes du Japon, ont pu échapper jusqu'ici, même à la connaissance des indigènes.

Il se pourrait aussi, et il est selon nous même probable, d'après l'aspect topographique de ce pays, fracturé en un aussi grand nombre de petites îles, îlots, rochers et écueils, qu'il doit nécessairement nourrir un plus grand nombre d'animaux, que nous n'en connaissons aujourd'hui, et que les îles plus reculées, l'intérieur des vastes forêts, enfin, les parties montueuses et volcaniques de cet empire, recèlent encore des espèces inconnues; mais nous croyons en somme que la faune du Japon, naguère si peu connue, est aujourd'hui une de celles pour lesquelles il nous reste le moins de chances de faire des conquêtes très abondantes.

Comme notre but est de nous occuper spécialement de la partie de cette faune, qui a pour objet l'énumération et la connaissance plus détaillée des animaux quadrupèdes, propres à cette partie de l'Asie, il est nécessaire, avant de tracer leur description et l'histoire des mœurs de chacune des espèces, que nous disions que les îles du domaine de l'empire du Japon proprement dit, paraissent être, relativement à leur étendue de 5305 mille carré (1), beaucoup moins peuplées de mammifères que celles de la Sonde et même que l'archipel moins vaste des Moluques.

La position géographique du Japon, sous le 30° au 41° 30' latitude Nord, et du 129° au 142° longitude Est, n'admettant pas la probabilité de l'existence de nombreuses espèces de la famille des Quadrumanes, si diversifiés en espèces distinctes sous l'influence des tropiques, il était naturel qu'on ne pût guère s'attendre à en trouver une seule; cependant, un représentant de cette famille y existe, et ce qui est remarquable, c'est que ce quadrumane, l'*Inuus speciosus*, est un singe exactement du même genre que l'espèce dont l'Europe possède aussi un seul représentant, l'*Inuus caudatus*, qui vit dans la partie la plus chaude du midi de l'Espagne.

Comme les genres des Cheiroptères frugivores se trouvent, presque exclusivement, propres aux contrées intertropicales de l'ancien continent, on n'a pas été moins surpris de la découverte de deux espèces nouvelles de Roussettes sous ce climat; toutes les deux sont pourvues d'un pelage beaucoup plus touffu et plus laineux que leurs congénères, qui vivent rapprochés de l'équateur; ces derniers ont un pelage moins fourni, quelques-uns manquent de robe feutrée et n'ont que des poils soyeux. Dans la famille des Cheiroptères insectivores on n'a trouvé que des espèces semblables, ou bien des espèces nouvelles, analogues à celles qui font partie des genres propres à l'ancien monde.

Les Insectivores comptent une *Talpa* nouvelle, un petit animal fossoyeur, qui doit être placé comme genre intermédiaire entre ce groupe et celui du *Sorex*. Ce nouveau genre se trouve désigné sous le nom de *Urotrichus talpoides*. Parmi les *Sorex* se trouve en premier lieu *Sorex indicus* ou *Sonneratii*, qui vit à-peu-près partout sous les climats chauds où les relations maritimes sont fréquentes; *Sorex giganteus*, le même que *crassicaudatus*, ce fléau du continent de l'Inde et de l'Afrique, ne semble pas s'y être naturalisé; mais deux autres espèces inédites de ce genre appartiennent à ces contrées. Le sous-genre *Crossopus* y est représenté par une espèce nouvelle, très intéressante par des formes bien prononcées.

On n'a point encore observé dans ces îles d'autre carnassier du genre *Felis* que le Chat domestique, ce qui est remarquable, puisqu'on trouve plusieurs espèces sous des latitudes correspondantes en Asie, et que douze ou quinze espèces de grands

(1) En y comprenant les îles Liukiu, Jezo, Krafu et les autres Kuriles, la superficie est de 7520 mille carré.

ou de petits *Felis*, vivent dans l'Inde et les îles de la Sonde. Le Japon serait, sous le rapport du manque total de chats, dans le même cas que l'archipel des Moluques, où le genre *Felis* ne compte pas une seule espèce connue; on a lieu de présumer, qu'il en est de même à la Nouvelle Guinée, et il est certain que ce genre de carnassier manque totalement à toutes les parties de l'Australie. Mais, la partie du littoral de l'Asie, connue sous le nom de côte de Corée (Koraï des Japonnais), contrée qui se trouve plus ou moins sous la dépendance de l'empire, nourrit l'espèce du grand Tigre rayé ou royal (*Felis tigris*), comme aussi l'espèce remarquable, longtemps confondue avec le Léopard ou avec la Panthère, mieux connue aujourd'hui sous le nom de *Felis irbis*, et qui vit aussi dans toute l'Asie septentrionale, jusqu'aux chaînes de l'Altaï. Ces deux chats de la Corée n'entrent point dans le cadre de notre faune; j'en ai déjà fait plus ample mention dans le Coup-d'œil sur la faune des îles de la Sonde. Voyez page *xxi*.

Le genre *Ursus*, mais plus particulièrement celui des Chiens (*Canis*) y sont nombreux en espèces, vu surtout le rayon peu étendu de cette contrée.

Les ours offrent cette particularité, qu'on y trouve deux espèces distinctes sur une étendue de pays si peu considérable. Celui qui paraît être le plus répandu dans ces régions, est l'espèce de taille moyenne, connue sous le nom de *Ursus thibetanus*, qui vit aussi à-peu-près partout sur le continent de l'Inde. La seconde espèce, propre à la seule île de Jezo ou Jesso, est un animal formidable, d'une taille énorme, dont la longueur totale est de 7 à 8 pieds. Les dépouilles que nous en possédons, auxquelles à la vérité il manque tout indice ostéologique, me fournissent toutefois des données probables sur l'existence dans ces contrées de cette grande espèce, trouvée sous les hautes latitudes dans les montagnes rocheuses en Amérique, et que les voyageurs désignent sous le nom d'Ours terrible, *Ursus ferox*.

Le loup du Japon forme une espèce différente du loup d'Europe, comme il l'est essentiellement du loup d'Amérique, *Canis nubilus*, dont il s'éloigne beaucoup par la taille et le peu d'épaisseur de la queue; il est remarquablement bas sur jambes; il a la queue grêle, et son museau est plus obtus que celui de notre loup. Nous le désignons sous le nom de *Canis hodophilax*. Mais les deux espèces de renards, dont ces îles abondent, ne diffèrent pas des types connus; l'un, *Canis vulpes japonicus* offre à peine une très légère différence de coloration; l'autre, *Canis fulvus* ou Renard fauve de l'Amérique septentrionale y est exactement le même. La grande race de chien domestique, qu'on peut avec quelque fondement comparer à notre race du Chien de berger, ressemble par les parties principales de son ostéologie si exactement au *Canis hodophilax* précité, qu'on est tenté de supposer, que son origine primordiale est due à cette espèce sauvage. Une autre race de chien, dont la souche vit, selon toutes les probabilités, à l'état sauvage dans ces îles, ressemble beaucoup pour la taille et les formes, et plus ou moins par les couleurs de la robe au *Canis dingo* de l'Australie; il paraît former une espèce indigène propre à cet empire et qui portera le nom de *Canis nippon*. L'espèce la plus remarquable de cette famille est notre *Canis viverrinus*, semblable dans toutes ses formes au *Canis procyonoides* de la Chine, mais s'en éloignant assez par les couleurs de la robe pour en faire une espèce distincte. Ces deux petits chiens, dont le pelage est différent en été et en hiver, offrent encore une légère anomalie dans leur système dentaire; ils

forment une petite section voisine des Procyons d'Amérique et du genre *Viverra* de l'Inde, espèces qu'on pourrait distraire du genre *Canis* en les isolant en un petit groupe, sous le nom de *Nycthereutes*.

La loutre de ces contrées ne s'éloigne pas spécifiquement de notre espèce européenne *Lutra vulgaris*. Il se fait au Japon un commerce plus lucratif des peaux ou de la fourrure précieuse de la Loutre marine, désignée dans les méthodes sous le nom d'*Enhydris marina*. On compte également un petit nombre de représentans de l'ordre des Carnassiers de nos genres *Meles*, *Mustela* et *Putorius*.

Parmi les Rongeurs se distingue une grande et belle espèce du genre *Pteromys*: celle que nous décrivons sous le nom de *P. leucogenys*; une seconde, plus petite, voisine des polatouches, *P. momoga*, dont on trouve des espèces distinctes dans l'Inde et dans l'Amérique septentrionale. Nous énumérons encore dans cet ordre les représentans de notre Lièvre et du Lapin, de nos *Sciurus* et *Mus*. Le cosmopolite *Mus decumanus* se trouve partout dans ces îles, de même que *Mus musculus*, qui infeste les maisons de Nagasaki.

L'Ordre des Edentés y compte peut-être un représentant du genre *Manis*, dont l'espèce ne peut être déterminée; tout ce que nous en possédons consiste en des fragmens de peaux, sur lesquelles il serait hasardé d'établir une diagnose spécifique; nous ne saurions même comprendre ce manis dans cette faune, puisque nous savons que les Japonais font un usage empirique des peaux de cet animal, et qu'il serait possible qu'elles leur parvinssent, comme objet mercantile d'une des îles plus éloignées, qui ne font pas partie de l'empire.

L'espèce du genre *Sus*, propre à ces îles, paraît devoir former une espèce nouvelle. Il en est de même du *Cervus* de petite taille, moindre que l'*Axis* de l'Inde, et l'espèce de taille moyenne du genre *Antilope*, remarquable par sa laine grossière, longue et frisée; peu éloignée par les formes totales, surtout par ses cornes, de l'*Antilope cambtan* de Sumatra, du *Goural* des monts Himalaya et de l'*Antilope lanigera* de l'Amérique du Nord. Toutes ces espèces vivent sur les montagnes élevées à quelque mille pieds au-dessus du niveau de la mer.

Le genre *Cochon* (*Sus*) a un représentant nouveau dans ces îles; ce sanglier est de taille moyenne; il peut être considéré comme type sauvage de la petite race domestique; si basse sur jambes, le plus souvent d'un noir intense sur tout le corps, dont la chair est particulièrement savoureuse, qui s'engraisse facilement, même plus abondamment que nos cochons domestiques d'Europe, et qui est connue sous le nom de *Cochon de Siam*. Nous désignerons la nouvelle espèce japonaise, qui vit à l'état sauvage dans les forêts de ces contrées, sous le nom de *Sus leucomystax*.

Les observations encore plus ou moins imparfaites qu'on a pu réunir relativement aux mammifères marins qui visitent ces régions, ne sont pas de nature à pouvoir fixer avec assez d'exactitude le nombre, ni la détermination rigoureuse des espèces. Les renseignemens authentiques communiqués sur ces animaux par M. de Siebold, ainsi que les dépouilles et les squelettes dûs aux soins de M. Burger, ont fourni à mon collaborateur, M. Schlegel, les matériaux que nous publions sur cette famille des mammifères japonais.

Autant qu'il est possible d'en juger d'après un modèle en porcelaine, rapporté du Japon par M. de Siebold, on doit présumer que la grande Baleine de ces mers, ne diffère

pas de la Baleine franche, propre aux parages antarctiques. Nous avons reçu également le dessin d'un Baleinoptère, qui appartient indubitablement à l'espèce australe, désignée sous le nom d'Antarctique. Un autre dessin fait sous les yeux de nos voyageurs, représente une espèce de dauphin, qui ne paraît pas différer du Dauphin à long bec, *D. longirostris*, Cuv. M. de Siebold a fait préparer et a adressé au musée le squelette d'un *Delphinus globiceps*, échoué sur les côtes du Japon. Enfin, nous devons à M. Burger le dessin et le squelette d'un petit Delphinaptère nouveau, très remarquable, qui sera décrit sous le nom de *Delphinapterus melas*.

L'Otarie des mers du Japon, dont nos voyageurs ont rapporté les dépouilles dans tous les âges, du jeune à l'adulte, ainsi que plusieurs squelettes, ne peut être comparé avec certitude à aucune des espèces dont il existe des figures et des descriptions faites par les voyageurs modernes. Tout l'ensemble de cet animal, comme aussi son habitat, paraissent devoir faire conjecturer que ce ne peut être que l'espèce du Lion marin de Steller, identique, à ce qu'il paraît, avec l'*Otaria molossina* de Lesson. Parmi les dépouilles et les crânes de Phoques, nous avons reconnu les espèces indiquées sous les noms de *Phoca groenlandica* et *barbata*.

Parmi les mammifères que nous a fourni le Japon, il ne s'est point encore trouvé de ces espèces de forme remarquable qui diffèrent essentiellement des types connus, comme l'Australie en fournit un si grand nombre. Excepté quelques unes, peu éloignées de nos coupes génériques connues, toutes les autres viennent se grouper dans les divisions systématiques des mammifères d'Europe et d'Asie. Il est remarquable que les grands Pachydermes ne vivent pas au Japon, et lors même qu'il serait probable qu'on pût en découvrir dans les parties les plus montueuses de l'intérieur, il est certain qu'ils ne pourront être énumérés parmi les espèces de forte taille; car, le cerf du Japon et l'antilope qui vit sur les montagnes élevées de l'intérieur, sont de petites espèces; elles forment avec la petite espèce du genre *Sus* et du genre *Lepus*, le seul gibier connu des Japonais. Il est probable que c'est ce manque de grand gibier et de grands animaux domestiques, qui a forcé les habitans de ces îles à s'abstenir de viande comme aliment, et que l'horreur qu'ils montrent pour cette nourriture, tient autant à leurs dogmes religieux, qu'elle semble en harmonie avec leurs besoins. Voyez aussi ce que j'en ai dit dans le Coup-d'œil sur la faune, page xxii.

Les productions zoologiques du Japon, dans toutes les classes du règne animal, nous fournissent des preuves nouvelles sur la répartition géographique des êtres: elles servent à constater cette loi d'organisation animale, déjà émise par nous, qu'il y a rapport d'organisation, de formes extérieures et de mœurs, entre le plus grand nombre des animaux qui habitent des latitudes correspondantes, quelque éloignées que puissent être entre elles les contrées où ils vivent et se propagent en liberté, sans que l'étendue plus ou moins vaste des mers qui les sépare, ait en cela, la moindre influence, comme sans égard à la distance énorme qui éloigne ces contrées, les unes des autres, par une suite non interrompue de terres. Cette loi est applicable, sous certains rapports, aux deux hémisphères, mais elle l'est plus strictement pour l'hémisphère septentrional, où existent des espèces plus exactement semblables entre elles, tandis que dans l'hémisphère méridional, les groupes et les espèces y sont repartis sur un modèle plus diversifié, quoique offrant, le plus souvent, une grande analogie dans les animaux qui vivent sous ces latitudes parallèles.

Quelque énorme que soit la distance entre le Japon et l'Europe centrale, nous ne trouvons dans ces parties éloignées de notre globe aucune différence essentielle, quant à la forme du plus grand nombre des animaux dont ces contrées sont peuplées. L'espace immense qui les sépare l'une de l'autre ne permet pas de penser à une migration successive, bien moins à une migration périodique, qu'au reste on ne pourrait à la rigueur soupçonner, que dans la seule classe des oiseaux, mais qu'il serait ridicule de leur rendre applicable. Il est donc plus probable que les éléments qui ont exercé leur influence sur la création ont reproduit les mêmes types à l'extrémité orientale de l'Asie et dans l'Amérique du nord, comme sous le climat de l'Europe; sans toutefois nier, que les espèces puissent avoir subi des altérations locales et se montrent sous de légères variétés; ce qui n'empêche pas que les dissemblances, par lesquelles ces variétés sont caractérisées, ne soient pas assez tranchées, pour qu'on puisse les isoler des types et les classer comme espèces réellement différentes. En formant des espèces de chaque variété produite par les lieux ou le climat, il n'y aurait plus aucune limite dans la distinction des êtres; l'espèce type d'organisation, dont l'existence est due au pouvoir créateur, se trouverait par suite de ces combinaisons arbitraires mise sous la même influence, que notre manière de voir exercée sur la formation des coupes génériques, qui sont totalement le résultat de conceptions artificielles, différemment interprétées, suivant le principe plus ou moins surchargé de minuties, qu'on s'est formé comme point de départ et qu'on a adopté pour base, selon lesquelles les coupes génériques sont divisées.

Comme c'est principalement à la taille et aux couleurs que ces variétés locales sont restreintes, il faudrait, pour les distinguer nettement, connaître les résultats des combinaisons qui ont pu influencer sur l'organisation, et savoir comment il se fait que, telle espèce perd ou gagne dans ses dimensions; qu'elle est parée de couleurs plus vives, ou qu'elle affecte des teintes moins pures selon les climats où elle se propage. Vouloir tenir note de toutes ces légères différences locales pour les faire servir à multiplier les espèces, surtout lorsque ces différences sont à peine appréciables, ce serait le moyen le plus sûr d'entraver pendant longtemps la marche des études, sans qu'il en résultât aucun but d'utilité scientifique propre à compenser l'inextricable confusion, qui serait nécessairement la suite de toutes ces indications de nuances aussi subtiles que légères, de ces formes dont les différences sont à peine appréciables à la vue et qui sont inexplicables par des mots; d'un mesurage minutieux réduit en millimètres; en un mot sur des formes caractéristiques qu'il faut chercher le scalpel à la main et l'œil armé d'une loupe. Lorsqu'au contraire, dans l'ensemble des formes de ces espèces nominales, on ne pourra nier qu'on reconnaisse clairement et de prime abord tous les caractères principaux qui sont propres au type de l'espèce unique et véritable.

Nous croyons avoir résumé la question dont le but tend à prouver la ressemblance ou du moins l'analogie très-prononcée, entre le plus grand nombre des animaux qui vivent sous l'influence d'une même latitude.

Il serait également intéressant, d'offrir à côté de ce tableau esquissé à grands traits, celui des différences très notables qu'on observe dans la distribution géographique des animaux, selon les degrés de longitude où les espèces se trouvent réparties sur notre sphéroïde terrestre. Cette matière riche en faits et en conséquences, toute intéressante

qu'elle nous semble, nous entraînerait trop loin du but spécial de ce mémoire, c'est-à-dire, de la description des mammifères du Japon.

Toutefois, nous ne bornerons pas ce travail à la simple description des espèces qui sont nouvelles, comme à l'indication plus succincte encore de celles qui sont connues. C'est en les rapprochant de leurs congénères, particulièrement de celles qui vivent sous une latitude correspondante en Europe ou dans l'Amérique septentrionale, qu'elles auront plus d'intérêt pour la science (1).

S I N G E S.

Envisageant le Japon sous le point de vue de sa position géographique, on peut à bon droit être surpris de l'existence d'un mammifère quadrumane dans ces îles. L'espèce propre à cette partie du globe (*Inuus speciosus*), a une analogie parfaite avec celle africaine (*Inuus ecaudatus*), et qui est aussi la seule sud européenne connue; elle vit en Andalousie, à peu près sous le même parallèle que le Japon, mais à distance si grande de son congénère, qu'il paraît surprenant de voir les mêmes formes reproduites d'un bout à l'autre de cet hémisphère. Toutefois il faut convenir, que les mêmes attributs caractéristiques se retrouvent également chez un petit nombre d'espèce de l'Inde et de ses archipels équatoriaux. Notre Singe japonais se trouve déjà décrit et figuré, mais c'est à tort qu'on l'indique comme un habitant des îles de la Sonde. Il vient se ranger dans le genre *Inuus*, petit groupe admis sur le type de notre magot européen et dans le quel on ne peut classer convenablement que les cinq espèces suivantes, savoir: *I. ecaudatus*, *speciosus*, *maurus*, *nemestrinus* et *rhesus*.

Les Japonais (selon M. de Siebold) assurent, qu'on ne trouve pas d'autre quadrumane dans leur pays, et que le *speciosus* n'y est répandu que dans les parties les plus méridionales de leur territoire.

MAGOT A FACE ROUGE. (*INUUS SPECIOSUS*).

PLANCHES I et II.

Ce singe est figuré dans le troisième volume de l'histoire naturelle des mammifères de F. Cuvier, sur un dessin envoyé de l'Inde par Duvaucel et Diard, et que l'auteur cité publie comme étant une espèce due aux recherches de ces deux naturalistes; de plus, il donne dans le texte descriptif, les Indes orientales pour la patrie du *Speciosus*. Cette double méprise s'est introduite dans tous les catalogues méthodiques; son origine est due à l'omission de tout renseignement sur l'habitat de l'animal qu'on a fait dessiner. Le fait est, que le dessin en question repose sur la vue d'un individu du

(1) Page 4 ligne 14 et dans la note se trouve mille carré, lisez milles carrés.

Speciosus captif dans la ménagerie de Baraepour et qu'on supposait erronément natif des îles de la Sonde; qu'il avait été acquis à Batavia, d'où les vaisseaux qui vont chaque année, à époque fixe, de Java au Japon, transportent assez souvent des individus vivans, qu'on voit non seulement dans les ménageries de l'Inde, mais aussi quelquefois en Europe. Voilà comment a eu lieu l'erreur qui donne les Indes orientales pour l'habitat d'une espèce originaire du Japon. Ces inexactitudes d'habitat sont très fréquentes dans les ouvrages des naturalistes français, surtout lorsqu'ils font mention des espèces dues à leurs expéditions nautiques, ou aux recherches de leurs voyageurs dans l'Inde continentale et dans l'Inde insulaire.

Notre *Speciosus* comparé à l'*Ecaudatus* offre, par les crânes, une ressemblance parfaite dans toutes les parties relatives, mais ils diffèrent constamment dans les proportions; à âge égal, toujours moindre d'un cinquième dans le *Speciosus*. Le museau de l'*Ecaudatus* est plus proéminent, tandis qu'un moindre allongement des maxillaires chez *Speciosus*, est cause que le museau offre un angle moins saillant et est plus déprimé. Les deux crânes ont dans l'adulte le sinus frontal ou crêtes surcillaires très-fortes, larges et dilatées latéralement, avec des arcades zygomatiques très-fortes, quoique peu proéminentes; la crête coronale est à peine saillante et la crête occipitale s'élève faiblement; la partie antérieure des maxillaires est dilatée dans toute la longueur des branches remontantes de l'intermaxillaire et sert de gaine aux fortes canines supérieures; cette partie est couverte, dans l'une comme dans l'autre espèce, de rugosités; elles ont aussi une denture exactement semblable. Dans la comparaison établie entre les autres parties du squelette se trouvent, pour toutes différences, que l'*Ecaudatus* a les os du fémur et de l'humérus plus longs que ces mêmes parties dans le *Speciosus*, aussi est-il plus bas sur jambes; les côtes de ce dernier sont au nombre de treize, tandis que le premier en a seulement douze; celui-ci manque de tout vestige de queue, le *Speciosus* en a une fort courte, composée de cinq vertèbres.

Les îles japonaises n'ont que cette seule espèce de singe; elle est même rare et ne se trouve pas dans toutes les localités; elle est assez commune dans l'île Sikok et dans la province d'Aki, île Nippon; dans celle de Kiusiu, la plus méridionale de ce groupe, on la trouve répandue dans les montagnes de Figo; sa répartition géographique serait par conséquent limitée au 35° latitude Nord. Ce singe vit en société et opère ses déprédations par grandes bandes. Il se nourrit dans les bois de glandes, de châtaignes, de fruits du datier-figue (*diospyros kaki*), d'oranges et d'autres fruits. Pris jeune il s'apprivoise complètement, même au point d'apprendre à faire toutes sortes de tours de force: il danse sur la corde, joue la comédie etc.; les Japonais en font grand cas, surtout lorsque ses formes sont diminutives, état qu'ils savent obtenir au moyen de procédés particuliers et de soins assidus dans la manière de les élever; ces individus rabougris sont très estimés et se vendent à des prix très-élevés. Quelques européens induits en erreur et inconnus avec le traitement que les Japonais font subir à ces animaux dans la jeunesse, ont cru que ces sujets formaient une espèce distincte. On voyait en 1826, lors du séjour de M. de Siebold au Japon, dans la ménagerie du Sjøgun (l'Empereur) un albinos du *Speciosus*, pris dans les forêts en montagnes de Nikko: son pelage d'un blanc pur contrastait singulièrement avec le rouge éramoisi de la face, des calosités et du scrotum. Le *speciosus* est connu au Japon sous le nom de Saru, sar', les Chinois le désignent sous celui de Mi-kô.

Ce singe n'est pas remarquable par les teintes de sa robe qui sont ternes et peu variées, mais il se distingue par le rouge cramoisi de sa face, couleur qui se montre surtout dans toute son intensité à l'époque du rut. Les parties nues des fesses et celles génitales du mâle sont aussi plus ou moins rouges. Chez l'adulte et les vieux ce pelage est long, doux, soyeux et bien fourni partout; la courte queue est également pourvue de longs poils, qui forment une houppe déprimée. Les oreilles sont grandes, couvertes intérieurement et à très-claire voie, de longs poils soyeux qui en dépassent les bords. Le pelage des parties supérieures est d'un brun d'ocre, vu que les poils sont annelés de ces deux couleurs; les côtés de la tête, le menton, la poitrine, la partie intérieure des membres, le dessous de la queue et le ventre sont d'un gris terne. Les poils soyeux et clair-semés dont la face se trouve entourée, sont noirs ou d'un brun foncé; ces teintes couvrent aussi les mains. La taille des vieux sujets est en longueur totale de 2 pieds, sur lesquels la queue prend 3 pouces; sa hauteur dans la pose naturelle à terre est de 12 à 13 pouces.

Les jeunes d'un an portent de 11 à 12 pouces en longueur totale. Leur face est très-obtuse, sans arcade sourcilière marquée, et la couleur du masque est d'une teinte livide. La queue est couverte à claire voie de poils; le pelage plus court et plus cotonneux que dans l'adulte est d'une teinte isabelle ou d'un blond terne; les extrémités et le tour de la face sont d'une teinte plus brune.

Nous donnons Planche I les figures grandeur naturelle des différentes périodes de l'âge; les figures 2, 5, 6 et 7 sont prises d'un sujet longtemps captif et dans l'extrême vieillesse (1). La Planche II fournit les figures grandeur naturelle du crâne de l'adulte et du jeune.

CHEIROPTÈRES.

Cet ordre nous offre dans les domaines de l'empire du Japon seulement dix espèces connues; deux d'entre elles sont de la famille des frugivores, et les autres de celle des insectivores. Nous doutons toutefois que leur nombre soit borné à ce peu d'espèces, surtout dans la famille des insectivores, si nombreuse en genres, et dont celui des Vespertilions compte une grande série d'espèces distinctes. Il serait en effet remarquable, que dans ce vaste groupe d'îles et d'ilots, le genre Vespertilion n'eût pas plus de représentants, puisqu'on en trouve une multitude dans les autres contrées du globe. Les difficultés ou plutôt le manque total de moyens pour le naturaliste européen, d'explorer le Japon d'une manière régulière et d'y faire des collections, en voyageant librement, offriront un obstacle insurmontable, tant que les lois en vigueur

(1) M. de Siebold a possédé cet individu lors de son séjour au Japon; il nous dit l'avoir obtenu à l'état adulte, depuis son retour qui eut lieu en 1828 ce sujet a vécu captif, desorte qu'on peut calculer son âge à plus de 20 ans.

dans ce pays, y seront observées avec cette scrupuleuse exactitude transmise de génération en génération. Pour obtenir la connaissance à-peu-près exacte des productions en zoologie de toutes ces îles, il faudrait que des Japonais, doués des connaissances nécessaires à un naturaliste voyageur, pussent remplir la tâche de parcourir ce pays dans toutes les directions, et d'une île à l'autre; les résultats de ces recherches seraient certainement très-grands; car l'expérience nous montre combien il reste encore à glaner, même dans les contrées assidûment explorées; chaque île, quelque peu considérable qu'elle soit en étendue, nourrit un petit nombre d'animaux, propre à l'exiguïté du sol, et qu'on chercherait vainement dans une île ou sur une terre adjacente d'une plus grande étendue. Notre ordre des Cheiroptères fournit plusieurs exemples d'un habitat très-limité; ils sont également nombreux dans l'ordre des rongeurs, dans la famille des Carnassiers insectivores, et on en trouve des exemples même chez plusieurs espèces d'oiseaux.

Les deux espèces de Cheiroptères frugivores qui vivent au Japon, s'éloignent de leurs congénères, en ce qu'elles ont le pelage plus serré, plus touffu, plus long et laineux; cette enveloppe feutrée leur est en effet nécessaire sous ce climat, plus variable et plus froid que celui des régions équatoriales, berceau du plus grand nombre des espèces de cette famille.

ROUSSETTE LAINEUSE. (PTEROPUS DASYMALLUS.)

Sa taille est moindre que celle de la Roussette intermédiaire ou Edwards et un peu plus forte que la Keraudren, toutes les deux originaires de l'Inde. Les membranes du vol sont, en proportion du corps, moins étendues que dans les autres roussettes. La membrane interfémorale est restreinte à un rudiment étendu le long de la jambe; elle est seulement visible à la région du calcaneum et n'entoure pas le coccyx. Les oreilles sont petites, pointues et en grande partie cachées dans l'épaisse fourrure. Le pelage est très-laineux et long; les membranes qui bordent les flancs sont poilues en dessus comme en dessous.

La face, le sommet de la tête, les joues, la gorge et la région des oreilles sont d'un brun mêlé de quelques poils gris; le devant et les côtés du cou, la nuque, toute la partie postérieure du cou, y comprise la région des omoplates, sont d'un blanc sale un peu jaunâtre; tout le reste des parties supérieures et inférieures du corps, la partie velue des membranes des flancs et les quatre extrémités, sont couverts d'une laine touffue, d'un brun foncé à pointe des poils couleur d'ocre; les oreilles sont nues et leur extrémité seule visible; les membranes sont brunes.

Longueur du bout du museau à l'extrémité du coccyx 8 pouces; les poils dépassent le coccyx d'un pouce; envergure 2 pieds 4 pouces; antibrachium 4 pouces 4 lignes.

Cette espèce étant décrite et figurée dans les Monographies de mammalogie, Vol. I. pag. 180. Pl. 10, nous n'en donnons pas de figure dans cette faune.

L'habitat est très-limité, car on la trouve seulement dans les parties méridionales de l'île Kiusiu, dans le district de Satsuma, et plus rarement à Jakunosima. Son nom de Liukiu-komuli signifie Chauve-souris de Liukiu, on la désigne aussi sous le nom de Sabaosiki. Les Japonais en font grand cas comme objet de curiosité, et les tiennent en cage.

ROUSSETTE A PIEDS VELUS. (PTEROPUS PSELAPHON.)

L'espèce de cet article offre quelque ressemblance avec la précédente, tant par les détails de son organisation que par la nature et la longueur du pelage abondant et touffu. Les différences se trouvent dans la forme du crâne, dans les doigts couverts de poils et la longueur comme la couleur du pelage; les dimensions sont aussi plus fortes. Elle a les oreilles courtes comme la R. laineuse, celles-ci montrent seulement leur bout pointu hors de l'épaisse fourrure, dont tout le corps, les membres et les pieds sont couverts; ce dernier caractère sert de moyen pour la distinguer du premier coup d'œil, non seulement de son congénère japonais, mais aussi de toutes les autres espèces connues, aucune n'ayant des poils sur les métatarses ni sur les doigts. La membrane interfémorale entoure par un rudiment, à la vérité très court, toute la région du coccyx; elle est totalement cachée par le pelage et n'est visible qu'au calcaneum. La pointe conique des oreilles paraît au-dessus des poils de la tête. Le crâne est large et bombé, très étranglé entre les arcades zygomatiques qui sont beaucoup plus fortes et plus écartées que dans la R. laineuse; les arcades suturaires sont plus complètes; le museau est plus court et plus large; les dents en même nombre ne diffèrent pas. Le pelage est plus long que dans la laineuse, de deux qualités, cotonneux très touffu mêlé de soyeux très long; tous les membres, les pieds et la partie intérieure des membranes sont abondamment garnis de poils.

Tout le pelage cotonneux est en dessus comme en dessous, d'un noir bistre; la seule région pubienne et les poils des doigts sont marron foncé; tous les poils soyeux ont leur pointe grisâtre, ce qui fait que toute la robe paraît d'un noir légèrement grisâtre; la tête est totalement noire; toutes les membranes sont noires.

Longueur totale 8 poue. 3 lign.; envergure 2 pieds 7 poue.; antibrachium 4 poue. 6 lign.

Les détails fournis sur cette Roussette par Tridacanth Lay sont relatifs aux mœurs de l'espèce observée dans l'île de Bonin, pendant la station de la frégate the Blossom, commandée par le commodore Byron. Cette roussette, dit-il, recherche principalement les fruits du Sapotiliens et des Pandanus, dont elle suce le suc en rejetant les parties fibreuses. Sur ce que l'auteur ajoute relativement à la faculté propre à la pupille de se contracter, afin d'obvier à la trop grande abondance des rayons sur le nerf optique, on peut observer, que cette propriété est commune à toutes les roussettes. La dénomination spécifique que l'auteur veut tirer de cette sorte d'ophtalmie, en désignant l'animal sous le nom de Pselaphon (faisant allusion à ses moyens de tact supérieurs à ceux de la vue), nous paraît peu appropriée; toutefois nous conservons ce premier nom donné à la découverte de M. Lay.

L'espèce est inscrite sous PTEROPUS PSELAPHON, Zool. Journ. Vol. 4. pag. 457. M. Kittlis qui en fait aussi mention, lui donne le nom de Pteropus ursinus, dénomination préférable à celle de M. Lay. Voyez aussi Monog. de Mamm. Vol. 2. pag. 70, pl. 37.

M. Kittlis a rapporté trois individus de l'île Bonin située à l'orient du Japon; ces sujets font partie des musées de St. Petersbourg, de Franfort et des Pays-Bas. Nous en devons la possession aux soins de M. de Siebold, qui a déposé le sujet acquis à St. Petersbourg dans les galeries de notre établissement.

Les îles Bonin ou Munin faisant partie des domaines du Japon, nous croyons devoir comprendre cette espèce dans la faune.

RHINOLOPHE NIPPON. (RHINOLOPHUS NIPPON.)

PL. III. fig. 1 et 2.

Ce Rhinolophe décrit dans les Monog. de Mamm. Vol. 2. pag. 30, n'y est pas figuré; le portrait que nous en donnons ici est de grandeur naturelle. L'espèce diffère de notre Unifer d'Europe par les dimensions relatives de la queue à la longueur totale; elle est plus grande, et quoiqu'elle ait les ailes moins longues, elle les a bien plus larges; l'appareil folliculaire du nez est plus développé; les oreilles sont plus grandes et moins poilues. Le pelage est plus long, plus abondamment feutré, plus soyeux et moins lustré. Les couleurs de la robe diffèrent également.

Du centre du grand et large fer-à-cheval naît le soele, qui est profondément creusé en gouttière et qui s'élève en pointe obtuse; la cavité nasale est entourée de deux membranes; le fer de lance est simple, formé d'une membrane conique, longue et pointue, toute couverte de poils. Une seule verrue garnit la lèvre inférieure. Les oreilles sont grandes, longues et terminées en pointe. Les membranes du vol sont larges, mais peu développées en longueur à raison du volume du corps. La queue est totalement enveloppée dans la grande membrane interfémorale, qui est coupée horizontalement; cette queue est plus longue que la moitié de la longueur de l'antibrachium. Les deux petites incisives supérieures sont très-écartées; elles se trouvent placées isolément aux angles du cartilage mobile; les quatre inférieures sont entassées et trilobées; on trouve seulement quatre molaires supérieures, par le manque de la petite fausse molaire qui se trouve dans notre Unifer d'Europe.

Le pelage est très long, soyeux et touffu. Les oreilles sont nues, mais leur lobe est poilu à la base. Toutes les parties supérieures du mâle sont brunes, toutefois, la base des poils étant cendrée; ces parties se trouvent nuancées de brun-cendré; en dessous les poils sont cendrés à leur base et bruns à l'extrême pointe.

La femelle a toutes les parties supérieures d'un roux-terne couleur de feuille morte, à base des poils blanchâtre; en dessous elle est blanchâtre à pointe extrême du pelage légèrement nuancée de roux. Les membranes du mâle ont une teinte brune, celles de la femelle ont une légère nuance roussâtre.

Longueur totale 4 pouces, dont la queue prend 1 pouce, antibrachium 2 pouces 1 ligne, envergure 12 pouces.

Nous n'avons rien appris sur ses mœurs ni sur les lieux qu'elle habite de préférence. Plusieurs individus ont été obtenus par les soins de M. Burger, et M. de Siebold nous dit que ce Cheiroptère est rare au Japon, où il vit dans les trous des arbres forestiers. Son nom est Kakuhi-dori.

RHINOLOPHE CORNU. (RHINOLOPHUS CORNUTUS.)

PL. III. fig. 3 et 4.

Moins grand par l'envergure que le R. bifer d'Europe. Oreilles très-grandes, pointues, échanerées à leur bord interne et munies d'un lobe très-grand. Queue totalement engagée dans la membrane, qui est terminée en ligne horizontale; cette queue est un peu plus longue que le tibia. Le fer-à-cheval est garni d'une large membrane; de la cavité nasale naît le soele, qui s'élève en corne obtuse et à frontispice

plane; derrière ce socle se trouve la feuille en fer de lance; elle porte de petites follicules et est garnie de quelques poils. Les deux incisives supérieures du cartilage mobile sont extrêmement petites et un large intervalle les sépare; les quatre inférieures sont entassées et trilobées.

Le pelage est long, soyeux, bicolore partout. En dessous il est jaune blanchâtre depuis la base, à pointe des poils couleur lie de vin; en dessus la base du pelage est blanchâtre et la fine pointe des poils d'un brun roussâtre. Toutes les membranes sont noirâtres.

Longueur totale 2 pouces 2 lignes, dont la queue prend 9 lignes; antibrachium 1 pouce 4 lignes; envergure 7 pouces 1 ou 2 lignes.

Cette espèce a fait partie des envois de M. Burger; elle se trouve indiquée Monograp. de Mamm. Vol. 2. pag. 37. Nous ne connaissons pas ses habitudes, il est seulement dit, qu'on la trouve dans les environs de Nagasaki.

VESPERTILION MOLOSSE. (VESPERTILIO MOLOSSUS.)

Pl. III. fig. 5.

Taille plus forte que la Noctule d'Europe et du Japon; formes à-peu-près les mêmes, mais sur une échelle plus grande; museau très obtus, gros et large, semblable au museau des Molosses (Dysopes); totalement poilu jusqu'aux narines, qui sont écartées. Oreilles grandes, la moitié en est poilue extérieurement; la conque est à-peu-près ronde, et le bord s'avance en un ruban vers la commissure des lèvres; tragus court, en fer de hache. Ailes peu larges, très-poilues en dessous le long des flancs et de l'antibrachium; membrane interfémorale grande, pourvue d'un lobule extérieur au calcaneum. Dents incisives quatre par paire en haut; l'interne ressemble à une petite canine; celle du côté de la canine est grosse et courte; en bas six incisives trilobées; molaires quatre en haut sans aucun indice de fausse; cinq en bas, dont une fausse.

Pelage court, soyeux, lisse et lustré, unicolore partout. Le mâle est en dessus d'un brun roussâtre foncé, en dessous couleur feuille-morte; cette teinte est aussi répandue sur le pelage des flancs et de l'antibrachium. La femelle est en dessus d'un roux de rouille vif; en dessous elle est comme le mâle. Toutes les membranes sont d'un brun noirâtre.

Longueur totale 5 pouces, dont la queue prend 1 pouce 9 lignes; envergure de 13 à 14 pouces; antibrachium à-peu-près 2 pouces.

Ce Vespertilion ressemble à la Noctule par l'ensemble de ses formes, mais les dimensions sont plus fortes; le museau est plus obtus; les oreilles plus développées; le crâne a proportionnellement un développement latéral plus grand; les arcades sont très écartées et les dents sont plus fortes. Cette description repose sur la vue de trois sujets que nous devons aux soins de M. Burger. Son nom japonais est Aka-komuli.

VESPERTILION NOCTULE. (VESPERTILIO NOCTULA.)

L'existence de cette espèce au Japon repose sur la vue de deux individus, ceux-ci ne sont pas encore parfaitement adultes; toutefois, il est facile de constater que l'espèce

est exactement la même que notre Noetule d'Europe: sa manière de vivre n'est pas indiquée dans les notes de nos voyageurs.

VESPERTILION BLÉPOTE. (VESPERTILIO BLEPOTIS.)

La répartition géographique de cette espèce a lieu sur une assez vaste étendue des archipels, situés à l'orient de l'Asie et de l'Inde; son habitat exactement déterminé comprend, non seulement le Japon mais aussi les îles de Java, de Banda, d'Amboine et de Timor; on ne sait pas encore si elle se trouve aussi aux Philippines et dans les autres îles isolées ou archipels qui existent entre ceux du Japon et de la Sonde. Les sujets, reçus en grand nombre de la première de ces contrées, sont tous revêtus d'une livrée semblable, dont les teintes du pelage ressemblent exactement à celles que portent les sujets tués en septembre dans l'île de Java, tandis que ceux tués en mars dans cette île, diffèrent un peu par des teintes brunes ou marron; ce qui porte à soupçonner que la double mue opère ces changements. Quoiqu'il en soit, nous donnons ici la description des individus tels qu'ils ont été envoyés du Japon; on trouvera celle des variétés de Java et des Moluques dans les Monographies de Mammalogie, où l'espèce est décrite et figurée Vol. 2. pag. 212. pl. 53. fig. 1.

La face est obtuse; les oreilles sont courtes, parfaitement rondes, non réunies, à bord externe de la conque dirigé vers la commissure des lèvres, enveloppant complètement les yeux. Le corps est trapu; la queue est à-peu-près aussi longue que le corps et la tête. Tout le système cutané est ample, surtout l'interfémorale, qui est très grande. Le frontal est élevé et la boîte cérébrale bombée. Les incisives sont au nombre de quatre par paire en haut et de six en bas; les supérieures dans le jeune âge sont bilobées; molaires à la mâchoire supérieure cinq, et six à l'inférieure.

Pelage touffu, très court, serré, cotonneux, lisse et lustré en dessus, crépu en dessous. La couleur des parties supérieures, de la base à la pointe des poils est d'un brun de suie; les parties inférieures sont seulement moins foncées, quoique également unicolores.

Longueur totale du mâle, 4 pouces, ou 2 lignes de plus; la queue seule a de 2 pouces à 2 pouces 2 lignes; antibrachium 1 pouce 8 ou 9 lignes. La femelle n'a guère plus de 3 pouces 8 lignes; envergure à-peu-près 12 pouces; antibrachium 1 pouce 8 lignes.

Ce Vespertilion est commun à Java, où il se montre rarement en plaine; les grandes forêts et les rochers sont les lieux de sa demeure. Nous ne savons rien de sa manière de vivre au Japon, mais les notes de M. de Siebold indiquent, que l'Anakomuli (Vespertilion des cavernes), vit en réunion nombreuse dans les cavernes du littoral de la baie de Nagasaki.

VESPERTILION MARCODACTYLE. (VESPERTILIO MACRODACTYLUS.)

De la taille du V. Daubenton d'Europe. Museau long, pointu; oreilles longues, droites, peu larges, sans aucun lobe, échanerées au bord extérieur et pointues vers le bout; tragus long, droit, subulé, pointu. Pieds à métatarses et à doigts très-longs, ces derniers garnis de quelques poils; ongles forts, blanchâtres; queue très-courte,

à bout terminal libre. Dents incisives quatre par paire en haut et six en bas; molaires six en haut, dont deux fausses très-petites et émoussées; en bas également six, dont deux fausses qui sont aussi très-petites.

Le pelage est court, cotonneux et bien fourni; la membrane interfémorale est poilue en dessus, mais seulement à la base. La couleur du pelage en dessus comme en dessous est d'un noir enfumé; mais la fine pointe des poils aux parties inférieures est grisâtre; ce qui forme une nuance blanchâtre sur le milieu du ventre; les doigts sont couverts, à claire-voie, de longs poils noirs. Les ongles sont crochus, forts et blanchâtres. Les membranes sont d'un brun foncé.

Longueur 3 pouces, dont la queue prend 1 pouce 1 ligne; envergure 9 pouces; antibrachium 1 pouce 3 lignes.

La longueur remarquable des os métatarsiens et des doigts, la brièveté de la queue à petite membrane interfémorale, la forme des oreilles et le nombre des molaires, servent de moyen pour reconnaître cette espèce.

Son nom japonais n'est pas indiqué. Voyez la figure Monog. de Mamm. Vol. 2. pag. 231. pl. 58. fig. 3, 4 et 5.

VESPERTILION ABRAME. (VESPERTILIO ABRAMUS.)

Un peu plus petit que la Pipistrelle d'Europe. Oreilles ovales, arrondies à leur bout; le bord extérieur de la conque garni d'un lobe étendu jusque vers la commissure des lèvres; tragus en feuille un peu courbée vers le bout. Museau très-court, légèrement pointu. Pieds à métatarses et doigts très-courts. Membranes des flancs et la base de l'interfémorale poilues. Dents incisives quatre par paire en haut et six en bas; molaires cinq à la mâchoire supérieure; la fausse molaire hors de ligne placée derrière le talon de la canine; à la mâchoire inférieure également cinq dont deux sont fausses. Les sujets d'un âge avancé ou à l'extrême vieillesse manquent la fausse molaire supérieure, ce qui réduit leur nombre à quatre.

Le pelage des parties supérieures est noir et le fin bout des poils est fauve; le ruban de poils le long des flancs et la base de l'interfémorale sont aussi d'une teinte fauve. Tout le dessous est noir, mais le fin-bout du pelage est blanchâtre. Les oreilles assez courtes et le petit museau, servent de principal moyen pour le reconnaître de l'espèce suivante, dont le museau est plus fort et obtus, tandis que les oreilles sont plus grandes.

Longueur 2 pouces 8 lignes ou 3 pouces; envergure 7 pouces 5 ou 8 lignes; antibrachium 1 pouce 2 lignes; queue 1 pouce 3 lignes.

On la trouve dans les environs de Nagasaki; où elle se cache sous les toitures, dans les magasins et les vieux édifices. Son nom japonais est Abramusi (insecte du lard). Voyez la figure dans les Monographies, Vol. 2. pag. 232. pl. 58. fig. 1.

VESPERTILION AKAKOMULI. (VESPERTILIO AKAKOMULI.)

Cette espèce est un peu plus grande que la précédente, mais le museau est plus long et plus large et les oreilles sont plus grandes. Les pieds ont des métatarses et des doigts très-courts. De longues et fortes moustaches garnissent les lèvres. Le tra-

gus est en forme de feuille arrondie par le bout. La base de la membrane interfémorale est poilue, mais seulement en dessus. La formule dentaire est comme chez la précédente; toutefois, on lui trouve toujours cinq molaires partout.

Le pelage du mâle est en dessus gris de souris, à pointe des poils d'un fauve légèrement roussâtre, en dessus noir à bouts des poils d'un gris-blanchâtre; l'abdomen et les flancs sont blancs. La femelle est d'un brun roussâtre aux parties supérieures; en dessous elle est noire à bouts des poils d'un roux-blanchâtre.

Longueur totale 2 pouces 9 lignes ou 3 pouces, dont la queue prend 1 pouce 3 lignes; antibrachium 1 pouce 2 lignes; envergure 8 pouces ou 5 à 6 lignes de plus.

Son nom japonais serait, selon M. Burger Komuli ou Akakomuli (vesperilion noir). On la trouve dans les environs de Nagasaki. Voyez Monog. de Mamm. Vol. 2. pag. 233. pl. 57. fig. 8 et 9.

INSECTIVORES.

Nous plaçons les mammifères insectivores à la suite des groupes des Cheiroptères dont le régime exclusif, de toute autre nourriture, consiste en insectes; non seulement afin de nous conformer à l'ordre de classification généralement adopté, mais aussi vu qu'ils occupent ici leur véritable place, et qu'on ne saurait les en distraire, pour les ranger ailleurs, qu'en intervenant la série naturelle établie selon le régime alimentaire, représenté par les dents comme premier moyen de classification méthodique. En effet, en les laissant dans l'ordre où ils sont, les Insectivores suivent immédiatement aux genres nombreux de l'ordre des Cheiroptères, qui se nourrissent uniquement d'insectes, tandis que plusieurs types des premiers, font également usage de chair comme aliment; par ce régime, ils se rapprochent des différents groupes des Carnassiers; car nous n'entrevoions pas l'utilité qui en résulterait, s'ils se trouvaient classés à la suite de ces derniers, et plus éloignés des vrais Insectivores, pour les rapprocher des Rongeurs, avec lesquels on pourrait à la vérité les assimiler, par l'analogie qu'ils offrent dans certaines habitudes. M. Isidore Geoffroy a fait apprécier ces rapports dans un tableau comparatif très ingénieux, publié dans la zoologie du voyage aux Indes orientales de Bélanger, pag. 100. Ces rapports, quelque vraisemblables qu'ils puissent être, seront tout aussi bien appréciés, ou bien mis en doute, quelque soit la place qu'occupent les Insectivores dans l'ordre systématique; et il nous semble que les types des marcheurs, ceux des fouisseurs, puis des nageurs, des grimpeurs et des sauteurs, peuvent correspondre à des types, sous les mêmes noms, dans l'ordre des Rongeurs, comme aussi dans celui des Marsupiaux, sans qu'il soit nécessaire de rien changer à la série telle qu'elle est généralement admise (1).

(1) M. Geoffroy devra convenir qu'on ne peut admettre le genre *Macrocélide* comme représentant de la division des sauteurs dans l'ordre des Insectivores, vu qu'ils courent à terre comme les rats et ne sautent jamais, ainsi que le font les *Hélamys* et les *Gerboises* dans l'ordre des Rongeurs; les *Kanguros*, les *Potooros* et les *Péramèles* dans l'ordre des Marsupiaux.

Au Japon, l'ordre des Insectivores nous offre un petit nombre d'espèces, parmi lesquelles on peut en énumérer quatre qui sont inédites, une cinquième servira de type à un genre nouveau dans cet ordre.

Il serait hasardé d'admettre aussi dans la faune de cette contrée l'espèce du genre Hérisson, rapportée par M. de Siebold, vu que la peau de cet animal est mutilée, n'ayant ni tête ni pattes, ce qui nous prive de tout moyen pour la déterminer avec exactitude. A juger seulement par la dépouille du corps, on ne trouve aucune différence avec la même partie de l'enveloppe eutanée de notre Hérisson vulgaire d'Europe; mais la tête ou bien les quatre membres peuvent offrir des différences caractéristiques. Au reste, il n'est pas encore prouvé que cette dépouille provient d'un animal originaire du Japon, vu qu'on fait, dans ce pays, des usages empiriques de ces peaux d'hérisson, comme on y emploie aux mêmes fins les peaux mutilées d'un Manis; les unes et les autres peuvent par conséquent y être importées de la Chine, ou de toute autre contrée avec laquelle le Japon est en relation commerciale (1).

Des trois et peut-être des quatre espèces de Musareignes connues aujourd'hui, trois sont probablement nouvelles; la quatrième semble avoir été introduite dans ces îles depuis l'époque de la découverte; cette grande Musareigne, *Sorex indicus*, aujourd'hui très abondante dans les environs de Nagasaki, y a sans-doute été apportée par les relations commerciales de ce pays avec les îles de la Sonde, l'Inde ou la Chine.

TAUPE WOGURE. (*TALPA WOGURA.*)

Pl. IV. fig. 2, 3, 4 et 5.

Quoique ressemblant extérieurement, même à s'y méprendre, à notre Taupe d'Europe, la Wogure en diffère essentiellement par son système dentaire et par la coloration de sa robe. En effet, au lieu d'être pourvue de huit incisives à la mâchoire inférieure comme notre taupe, elle n'en a constamment que six, et sa livrée porte une teinte blonde sale; sa taille est aussi un peu moins forte.

Le museau de la taupe d'Europe est large, déprimé, portant en dessus une fine rainure longitudinale; ce museau ou boutoir est assez court, obtus, il se trouve terminé par de grands orifices nasaux, distants et sans prolongement. La queue est grosse et très-velue.

Le museau ou boutoir de la taupe du Japon est long, mince et cylindrique, portant en dessus une large rainure fortement évasée, à peau nue rugueuse, plus ou moins plissée; ce boutoir est long, pointu, terminé par de petits orifices à-peu-près réunis, et dont le bout est obtus. La queue est courte, grêle et velue.

Une multitude d'individus, tant à l'esprit de vin qu'en peaux préparées, nous met à même de constater que le pelage est presque invariablement d'une même coloration, chez tous les individus. La nature de ce pelage; court, bien fourni, feutré et très-

(1) Voici ce que nous apprend le manuscrit de M. de Siebold. L'Hérisson n'est pas originaire du Japon; les individus qui s'y trouvent ont été introduits à diverses époques de la Chine; ce qui fait qu'on le trouve, quoique très rarement, dans certaines parties montagneuses de la province de Mito, vu que le souverain de ce pays en fit importer des sujets vivans, originaires de la Chine. Les peaux mutilées et séchées du Tibet et de la Chine passent au Japon comme article de commerce et y sont utilisées dans les pharmacies.

doux au toucher est absolument le même que dans notre taupe d'Europe. La teinte, aux parties supérieures est d'un brun clair lustré; la base des poils est d'un cendré foncé; la teinte brune devient un peu plus claire aux flanes et est légèrement nuancée de roussâtre sur le ventre; tandis que cette dernière teinte domine sur les espaces qui séparent les pieds de devant de ceux de derrière; les lèvres sont garnies de fines soies brunes et il s'en voit quelques-unes, plus longues, derrière l'organe visuel, qui est caché par le pelage. La queue est grêle, très courte et pourvue de longues soies brunes. Les pieds fouisseurs sont, de même que chez notre taupe, bordés antérieurement de quelques rangs de soies courtes; ils sont, ainsi que leurs ongles, de même que les pieds postérieurs et le boutoir du museau d'un brun clair.

Les jeunes ont exactement le même pelage que les vieux des deux sexes, il est seulement un peu plus long et à base des poils d'un cendré-bleuâtre foncé; tandis que leur pointe est fauve, surtout au ventre. Je n'ai vu dans le nombre de nos individus que deux variétés; l'une d'une teinte isabelle jaunâtre; l'autre isabelle blanchâtre.

Longueur totale à-peu-près 8 pouces, sans la queue qui a 8 lignes. Longueur du boutoir au delà du bord de la rangée des incisives, 5 lignes.

On la trouve en grand nombre dans toutes les îles. Son genre de vie ne diffère pas de celui de notre taupe vulgaire d'Europe. On trouve dans l'île Sikok une variété noire et l'île Kiusiu fournit une variété blanche; notre musée en possède une variété blonde; toutes ces nuances accidentelles existent aussi chez la taupe d'Europe.

GENRE UROTRIQUE. (GENUS UROTRICHUS.)

Ce nouveau genre vient remplir une lacune très importante dans la série animale; il prouve jusqu'à l'évidence, que plus le cercle de nos connaissances vient à dépasser les bornes jadis tracées, et que les découvertes nouvelles d'animaux, dont nous n'avions jusqu'ici aucune notion, se multiplient, plus aussi nous pouvons nourrir l'espoir de connaître, sous peu, tous les chaînons de cette chaîne non interrompue qui lie étroitement entre eux les groupes différens d'animaux, tant ceux anciens ou des siècles passés, dont l'étude de la géologie nous permet de retrouver les traces, que de ceux dont la zoologie, qui s'occupe principalement de la recherche des êtres vivans, nous montre, peu à peu, la voie tracée dans cet ordre admirable de la création actuelle.

Ce petit insectivore présente l'association des caractères des Taupes et des Musareignes; il devient le type d'un genre nouveau intermédiaire entre ces deux groupes, qu'une distance assez grande sépare l'un de l'autre, tant par l'ensemble de leurs formes, de leur manière de vivre, de leurs moyens de locomotion, comme par leur système dentaire. C'est avec bon droit qu'on avait distrait du groupe Talpa, non seulement le genre Sealops, mais aussi celui du Chrisochloris et du Condylura. Ainsi qu'on l'a fait des Sorex, au détriment desquelles on a formé le genre Myogale, composé de deux espèces; mais les uns présentent toujours quelques affinités dominantes par lesquelles ils s'éloignent moins du type représenté par la taupe, tandis que les autres offrent de nombreux rapports organiques avec quelques musareignes. Notre animal nouveau s'éloigne moins, soit des caractères de la taupe, soit de ceux de la musareigne, et il vient se placer exactement dans l'hiatus qui séparait ces deux groupes. L'Urotrique nous offre les caractères suivans.

A la machoire supérieure deux incisives grandes, droites, triangulaires, tres-fortes, formées exactement comme celles du Desman des Pyrénées; suit, de chaque côté, une canine assez longue, conique, qui aboutit vers la moitié de la longueur des incisives (1); puis, viennent quatre petites fausses molaires: la première, accolée à la canine est très-petite, les trois autres augmentent graduellement en volume jusqu'aux molaires, qui sont au nombre de quatre, hérissées de pointes. A la machoire inférieure, qui ressemble à celle des Musaraignes, se trouvent deux incisives droites, coniques, un peu courbées et à talon plus large. Point de canines proprement dites; suivent trois petites fausses molaires égales en volume et une quatrième du double plus forte, conique et à talon; puis trois molaires hérissées. La formule dentaire peut être définie ainsi: incisives $\frac{2}{2}$, canines $\frac{1}{0}$, molaires $\frac{8}{7}$ (2), en tout 36 dents. Tel est le système dentaire de l'adulte; les jeunes pourvus du même nombre de dents, ont des incisives supérieures à pointe bilobée, et les inférieures sont trilobées.

Les moyens de locomotion sont, pour le moins aussi anormaux que le système dentaire. Les pieds de devant sont fouisseurs, à-peu-près conformés comme ceux des taupes; tandis que les pieds postérieurs représentent ceux des musaraignes.

L'omoplate est comme dans la taupe, remarquable par sa longueur et par son étroitesse, mais plus dilatée à son extrémité que dans les taupes. Les clavicles, quoique robustes, ne ressemblent pas à celles des taupes, mais elles forment un os long comme dans les desmans, qui ont aussi des clavicles plus courtes, plus fortes et grosses que celles des musaraignes. L'humérus, quoique court et robuste, n'a pas comme dans la taupe cette forme particulière d'un os carré, plat et large, servant d'attache aux puissants muscles pectoraux, mais il est chez l'urotrique robuste, plat et allongé; proportionnellement plus large que chez le desman. L'avant-bras ressemble plus à celui de la taupe, mais il est plus large et plus grêle; le radius y est en rapport normal avec le cubitus, ces deux os sont tellement accolés l'un sur l'autre, qu'ils semblent former une même pièce, le cubitus étant plat et large, plus que dans les taupes, tandis que le radius est grêle comme dans les musaraignes; mais l'apophyse olécrâne, quoique moins élevée que chez la taupe, est terminée en fer de hache transverse, comme dans ce groupe. La main est raccourcie par le peu de longueur des métacarpiens; elle paraît ressembler absolument à l'organe fouisseur de la taupe; mais l'urotrique manque l'os additionnel interne en forme de croissant, qui existe chez les taupes; cet os, à la vérité, est comme indiqué par un rudiment obtus soudé au métacarpe. Les ongles, plus grêles que ceux des autres petits fouisseurs, sont aussi plus comprimés. Le bassin ne diffère pas de celui de la taupe. Le fémur est court et le tibia proportionnellement beaucoup plus long que celui des taupes; l'un et l'autre ont la même forme que chez les musaraignes. Le pied est petit, long, plantigrade et pourvu au côté interne d'un très petit rudiment représentant l'os, bien plus long chez la taupe, et qui paraît former sous la peau un sixième doigt.

(1) Ou bien, si l'on ne juge pas que ce soit une véritable canine, on la classera parmi les dents latérales, comme étant de forme conique et du double plus forte que les autres dents latérales ou fausses molaires; ce qui porterait alors le nombre de ces dents à cinq au lieu de quatre.

(2) Ou bien incisives $\frac{2}{2}$; dents latérales $\frac{5}{4}$; molaires $\frac{4}{3}$.

Par ces caractères ostéologiques que je viens d'indiquer sommairement, il paraît qu'au fait l'Urotrique est une très petite Taupe anormale, munie d'une denture de Musaraigne, et dont les organes de la locomotion ont des parties correspondantes par leurs formes, avec celles qui existent dans les deux groupes mentionnés.

UROTRIQUE TALPOÏDE. (UROTRICHUS TALPOIDES.)

PL. IV. fig. de 6 à 11.

De la taille de notre *Sorex fodiens*; la tête longue et pointue, terminée à la mâchoire supérieure par une trompe assez longue, formée de deux cylindres accolés; aux extrémités totalement nues desquelles s'ouvrent latéralement les orifices des narines, disposées en fentes ovalaires, garnies d'un bourrelet, au moyen duquel il semblerait que l'animal puisse fermer cet organe; cette trompe ou ce boutoir, qui dépasse de 5 lignes les incisives supérieures, est couvert latéralement et à claire-voie de courtes soies, dirigées vers la pointe qui est totalement glabre; des soies plus longues et rares garnissent la base poilue du boutoir. Les oreilles et les yeux sont cachés par le pelage. Je n'ai pu trouver aucune trace d'appareil sécréteur aux flancs, comme on en voit, le plus souvent, chez les musaraignes; aussi ni les peaux, ni les sujets à l'esprit de vin conservent-ils le moindre vestige d'odeur musquée. La queue est de la longueur d'un tiers du reste du corps et de la tête; elle est grosse, écailleuse et abondamment garnie de longues soies brunes, qui forment pinceau vers le bout. Les pieds et les doigts sont nus; mais les bords des pieds fouisseurs sont garnis de petites soies roides et courbées, comme chez les taupes. Tous les sujets adultes sont couverts d'un pelage serré, abondant, velouté et lustré; la teinte de ce pelage est partout d'un brun-marron très foncé et la base des poils est noirâtre; quelques individus ont les parties inférieures un peu plus claires. Les jeunes sont d'un brun plus clair en dessus et d'un brun-bleuâtre en dessous; les poils soyeux de la queue sont moins longs et d'une teinte brune jaunâtre.

Longueur totale de la pointe du boutoir à l'origine de la queue 3 pouces 8 ou 9 lignes; la queue a 1 pouce, 1-2 ou 3 lignes. Nous avons déjà dit que le boutoir dépasse les incisives de 5 lignes.

Les habitudes de cette espèce ressemblent plus à celles des taupes que des desmans et des musaraignes; elle fouit la terre et se creuse des conduits souterrains comme les taupes; ces conduits sont seulement moins visibles, en ce qu'elle fouit plus profondément et paraît ne pas former de buttes ou élévations à la surface du sol. On ne la voit jamais dans les plaines, séjour ordinaire des taupes; elle établit toujours sa demeure dans les contrées couvertes de hautes montagnes, à une élévation de mille à douze cent pieds au dessus du niveau de la mer, et c'est dans ces localités seulement qu'on peut espérer de trouver des individus morts sur le sol; c'est du moins dans cet état qu'ont été recueillis tous les sujets rapportés par nos voyageurs.

L'Urotrique talpoïde est assez répandu au Japon dans les pays montagneux. Il est connu des Japonais sous les noms de Himisu ou Doinezumi, ce qui exprime souris de terre. Les campagnards le nomment Jama-ugura ou taupe de montagne. On le trouve dans les parties méridionales et orientales, tels que Kiu-siu et Sikok, mais rarement plus vers le Nord.

GENRE MUSARAIGNE. (GENUS SOREX.)

SECTION 1. *Aquatiques*, (Crossopus).

Cette coupe a été formée par Wagler et isolée en un genre distinct de celui du *Sorex* de Linné, afin de réunir les espèces qui nagent et plongent avec une égale facilité, et dont l'organe de l'ouïe, caché par le pelage, n'offre point de conque extérieure comme dans les espèces terrestres. Leurs pieds postérieurs sont larges, bordés de cils roides, servant de moyen pour accélérer la natation. Leur queue est longue, plus ou moins comprimée, garnie en dessous d'une rangée de longs poils soyeux, qui la rendent propre à servir en guise de pagaie. Ces espèces aquatiques sont peu différentes par leurs habitudes de celles qui se trouvent classées dans le genre *Myogale*; quoique, eu égard à leur système dentaire et à leurs formes extérieures, elles s'éloignent moins des *Sorex* qui vivent dans les bois, dans les plaines et jusque dans les habitations, et dont les espèces sont pourvues de grandes oreilles non cachées par le pelage. Celles-ci ont toutes des formes extérieures analogues et ne diffèrent entre-elles que par la grandeur, toutefois leur système dentaire se trouve être différent, tant par la forme que par le nombre des dents; anomalies qui ont servies de motifs pour les séparer les unes des autres. L'une de ces coupes, que nous admettons comme section du genre *Sorex*, compte aussi quelques représentants au Japon; mais on n'en trouve pas du groupe représenté en Europe par notre *S. leucodon* et notre *araneus*, classés dans la section *Crocidura*. Notre Musaraigne d'eau, la même que le Porte rame des naturalistes français, qui figure dans les catalogues méthodiques sous ce grand nombre de noms de genres et d'espèces, ne se trouve pas au Japon; elle y est représentée par une espèce nouvelle très remarquable, plus caractéristique par ses formes extérieures qui la rendent propre à la natation que ne le sont celles, échues en partage à l'espèce type de nos climats, connue sous le nom de *Sorex fodiens*.

MUSARAIGNE PLATYCÉPHALE. (*SOREX PLATYCEPHALUS*).

PL. V. fig. 1 et PL. V. fig. a, a.

La taille de cette intéressante espèce est d'un tiers plus forte que celle de notre Musaraigne d'eau ou porte rame, mais les dimensions relatives sont différentes; les sujets parfaitement adultes sont de la grandeur de *Sorex indicus*; sa fourrure est absolument semblable, quoique les couleurs de la robe diffèrent de celles du fodiens. Le museau est long, large et déprimé, d'une venue avec la boîte cérébrale, qui est aussi fortement déprimée; l'espace comprise entre les rudimens des arcades sygomatiques est aussi plus étranglée que dans les espèces de la seconde section. Une rangée de poils très nombreux forme la longue moustache, disposée comme chez le fodiens. Les yeux et les oreilles sont totalement cachés par le pelage. La robe est feutrée, composée de poils courts, très serrés et veloutés; toutes les parties supérieures, la base de la queue et les parties extérieures des membres ont une teinte brune foncée nuancée de cendré bleuâtre, vu que les poils sont colorés de cette dernière teinte depuis leur base, et que leur pointe seulement est brune; quelques poils soyeux plus

longs et d'un gris argenté, sont disposés sur la croupe et à la base poilue de la queue; tout le dessous du corps est couvert d'un feutre cendré foncé.

Il paraît que cette espèce, sur laquelle nos voyageurs n'ont pu se procurer des renseignements sur sa manière de vivre, habite les terres entrecoupées par les eaux, et que ses mœurs ne diffèrent pas de celles de son congénère européen, connu sous les noms de fodiens, de remifer, de constrictus, etc.

Le musée n'a obtenu qu'un très petit nombre de dépouilles de cette Musaraigne aquatique, et parmi celles-ci seulement deux individus parfaitement adultes. On la trouve, quoique rarement, dans les terrains bas et humides des environs de Nagasaki, où elle fréquente les ruisseaux et se nourrit de petits poissons et d'insectes; elle est plus commune dans le pays de Bungo et dans l'île Kiusiu. Son nom japonais est Kawa-nesumi ou rat-d'eau.

SECTION 2. *Terrestres, (Sorex).*

La coupe des musaraignes proprement dites, à laquelle les méthodistes réservent le nom de *Sorex*, est composée d'espèces dont l'organe de l'ouïe n'est pas caché par le pelage; cette grande conque extérieure est formée de plusieurs lobes mobiles, totalement nus, ou imperceptiblement parsemés de quelques poils. La queue est, le plus souvent, plus courte que le corps, arrondie, rarement carrée, terminée en pointe, à base très épaisse, quelquefois aussi poilue que le corps; sa partie nue est toujours garnie de poils disposés à claire-voie, qu'accompagnent assez souvent de longues soies, plus rares encore que les poils. Les pieds sont presque nus, sans ongles roides. Les deux incisives supérieures, ou bien les canines proprement dites sont très-courbées et portent un talon très-marqué, terminé en pointe; elles sont en forme d'hameçon. Les trois ou quatre dents latérales diminuent sensiblement de volume de la première à la deuxième. A la mâchoire inférieure, les deux dents opposées aux supérieures en hameçon, sont à-peu-près dans la direction rectiligne de la mâchoire, ou un peu courbées en haut.

On s'est plu à faire des coupes en sous-ordre, pour y placer des espèces suivant le nombre des petites dents ou pointes latérales dont elles se trouvent munies. Les sous-genres *Paehyura*, *Crocidura*, *Corsira*, *Myosorex* et *Sunkus* ont été créés à cette fin. Mais, nous n'entrerons point ici dans les nombreux détails, où nous serions involontairement conduits en faisant seulement l'analyse des travaux de tous les savans auteurs qui ont écrit sur le genre *Sorex*; nommer MM. Geoffroy père et fils, de Blainville, Duvvernoy, Wäglér, Gray, Bonaparte, Ehrenberg, Nathusius et de Selys Longchamps, c'est dire assez que ces petits insectivores ont passé, sous les yeux des naturalistes les plus distingués et les mieux à même d'établir leurs vues sur des recherches approfondies. On nous permettra pour toute digression de notre objet principal, qu'il nous soit permis de remercier ici M. de Selys Longchamps, pour la brochure qu'il vient de publier sous le titre, à la vérité un peu bizarre, de *Micromammalogie d'Europe*. Cette brochure sert de fil pour se diriger dans ce labyrinthe de noms de genres, de sous-genres et d'espèces de nos Musaraignes européennes.

Au Japon on n'a trouvé jusqu'ici que de petites espèces, semblables à quelques-unes de celles vivant en Europe; car il est nécessaire de faire observer, que la

grande espèce, *Sorex indicus*, n'est pas un habitant primitif de ces îles; importée sur ces terres, comme en tant de lieux divers, c'est plutôt un hôte importun et mal-faisant, dont les Japonais se sont vus assailli par suite de leurs rapports commerciaux avec l'Inde et avec les nations tour à tour dominatrices de ces mers. Son apparition peut avoir eu lieu à dater des premières relations avec les Portugais; car il est prouvé que l'espèce n'existe nulle part dans le pays, et qu'elle infeste seulement les rades où les vaisseaux européens sont admis; Désima et Nagasaki sont les seuls endroits où on la trouve, et se sont aussi les seuls points où le pavillon étranger soit toléré; on ne la voit pas dans les ports de mer où le trafic se fait par cabotage.

Remarque. Il est nécessaire de faire observer qu'à l'article Musaraignes aquatiques il a été dit, page 23, ligne 17, «mais on n'en trouve pas du groupe représenté en Europe par *S. leueodon* et *araneus* classés dans la section *Crocidura*» *On est prié de lire*; mais on n'en trouve pas du groupe représenté en Europe par nos *S. tetragonurus* et *pygmaeus*, section *Sorex* de Wagler, ou *Amphisorex* de Duvernoy.

MUSARAIGNE DE L'INDE. (*SOREX INDICUS*.)

PL. V, fig. 2 et PL. IV, fig. b, b.

Mon intention n'est pas de remonter à l'origine des erreurs de nomenclature d'une espèce toujours confondue avec des espèces voisines, je me bornerai à signaler ici les descriptions et les figures exactes de cet animal qu'on trouve, aujourd'hui, dans presque toutes les contrées de l'Inde continentale et archipélagique où les relations maritimes des peuples sont fréquentes. La Musaraigne musquée de l'Inde de Buffon, tom. 7 des suppléments, pl. 71, a pour synonymes certains, *Sorex eapensis* et *indicus* de Mr. Geoffroy père, et *Sorex Sonneratii* de Mr. Isidore Geoffroy dans le voyage de Bélanger; Mr. Duvernoy en a donné une bonne figure sur un sujet non adulte obtenu de Java, voyez Mag. de Zool. 1842, pl. 46, sous le nom de *Sorex Sonneratii*.

Je crois encore utile de faire ici la remarque qu'il est nécessaire de supprimer totalement du catalogue méthodique l'indication de *S. myosurus* de Pallas, basée comme elle l'est sur un sujet albinos de l'une des quatre grandes espèces, aujourd'hui bien connues et désignées sous les noms de *Giganteus*, *Serpentarius*, *Indicus* et *Crassicaudatus*. Mr. Isidore Geoffroy caractérise les trois premières espèces dans le tableau comparatif qu'il fournit de leurs dimensions; il est seulement à regretter que ces dimensions n'aient pas été prises sur des sujets parfaitement adultes. Me trouvant possesseur d'individus complètement développés, je crois utile d'ajouter à ce tableau les dimensions prises sur des sujets adultes des quatre grandes espèces connues, et de signaler quelques caractères propres à les distinguer d'une manière plus précise.

S. giganteus ou le Monjourou, figuré par F. Cuvier, Mammifères. Dents latérales au nombre de quatre; queue très épaisse, sa base très poilue, à-peu-près d'une venue avec la croupe. Longueur totale 9 pouces 4 ou 5 lignes, du corps et de la tête 6 pouces 3 lignes, de la queue 3 pouces 1 ou 2 lignes, distance du bord des yeux à la pointe du nez 10 lignes. Habite l'Inde.

S. serpentarius ou Musaraigne serpentinaire, Isidore Geoffroy dans le voyage de Bélanger, Zoologie page 119. A, comme la précédente, les dents latérales au nombre de quatre. Boutoir du museau long et pointu. Queue pas plus grosse que celle des rats, à base non poilue et de même grosseur. Longueur totale 8 pouces 1 ou 2 lignes, du corps et de la tête 5 pouces 5 lignes, de la queue 2 pouces 9 lignes; distance du bord des yeux à la pointe du nez un peu plus de 10 lignes. Habite le Bengale, Pondichéri, et l'Île de France.

S. Indicus ou Sonneratii. Comme les deux précédentes quatre dents latérales. La queue plutôt tétraèdre que ronde, à base non poilue et de même grosseur. Longueur totale 7 pouces 6 lignes, du corps et de la tête 5 pouces, de la queue 2 pouces 6 lignes; distance du bord des yeux à la pointe du nez 9 lignes. Habite l'Afrique méridionale, les archipels de l'Inde et le Japon.

S. crassicaudatus, Ehrenberg. Lichtenstein, pl. 11 fig. 1. Seulement trois dents latérales. Queue moitié longueur du corps, à base épaisse, à-peu-près d'une venue avec la croupe. Longueur totale 7 pouces 3 lignes, du corps et de la tête 4 pouces 5 lignes, de la queue 2 pouces 10 lignes, distance du bord des yeux à la pointe du nez 8 lignes. Habite l'Égypte et l'Abyssinie.

Tous les sujets adultes de l'*Indicus* obtenus du Japon, ont le pelage d'une légère teinte plus foncée que les sujets de Java. La livrée des premiers paraît être invariablement la même dans les différentes époques de l'année; on trouve, quoique rarement, des sujets atteints d'albinisme.

Pelage généralement court et lisse, seulement la base de la queue poilue abondamment; des soies rares et divergentes sur la partie nue de celle-ci. Pelage supérieur d'un gris-brun foncé, la pointe extrême des poils d'un brun légèrement roussâtre, seulement dans le jeune âge; flancs et parties inférieures d'un cendré foncé.

Les Japonais désignent cette espèce par le nom de *Sjako nesumi* ou rat musqué. Elle n'est que trop abondante à Dézima et à Nagasaki, mais rare dans les autres parties de Kiusiu. On ne la trouve pas dans les îles Nippon et Sikok. Elle infeste les caves et les magasins, où ses ravages ont lieu de nuit; les objets sur lesquels elle passe sont incontinent atteints d'une odeur pénétrante de musc.

MUSARAIGNE DSI-NEZUMI (1). (SOREX DSI-NEZUMI.)

PL. V, fig. 3 et PL. IV, fig. c, c.

Un peu plus grande que notre *S. araneus* d'Europe, à laquelle elle ressemble par les formes et par les dimensions relatives. Dents 7; la première fausse molaire plus forte que les deux autres. Boutoir du nez long et pointu. Oreilles parfaitement nues. Queue nue; celle-ci a deux fois la longueur de la partie du corps à compter du coccyx jusqu'à l'œil; la longueur de cette queue est de 16 lignes, celle du coccyx à la pointe du nez est de 3 pouces 2 lignes, ce qui fait 4 pouces 6 lignes de longueur totale.

(1) Portée par erreur sur la planche 5 fig. 3 sous le nom de *Kinezumi*; et le crâne pl. 4 fig. c. c. sous le nom de *Kinczumi*. Ces figures ont été faites sur un sujet dont le développement n'est pas parfait. Les dimensions de l'adulte sont fournies dans le texte.

Il paraît que cette Musaraigne est sujette à la double mue ; vu qu'on trouve quelque différence dans la couleur du pelage suivant la saison de l'année ; celui d'été est plus foncé ou d'un brun plus intense et les poils sont courts et lisses, tandis que le pelage d'hiver est plus long et plus feutré et qu'il est coloré de roussâtre. Le sujet figuré est dans son pelage d'été. La robe dans cette saison est totalement d'un brun chocolat, elle est couverte de lustre sur toutes les parties supérieures et latérales, tandis que le ventre et la gorge sont d'un brun bleuâtre et terne.

Le pelage d'hiver est plus feutré ; la base des poils est d'un cendré bleuâtre et leur pointe d'un brun roussâtre, ce qui fait que cette livrée est plus claire et plus variée que celle d'été.

L'espèce vit sur le bord des torrents et s'y nourrit de larves d'insectes et de petits crustacés. Elle est difficile à trouver, se cachant soigneusement dans les herbes et dans les trous en terre. Mr. de Siebold n'en a rapporté qu'un individu trouvé par lui dans les derniers temps de son séjour au Japon ; le musée en doit un plus grand nombre à Mr. Burger. Dsi-nezumi est le nom Japonais, il signifie souris de terre.

MUSARAIGNE OMBRÉE. (SOREX UMBRINUS.)

Cette espèce reçue dans le dernier envoi obtenu du Japon n'a pu être figurée dans ce recueil. Elle diffère assez de la précédente pour qu'il soit facile de la reconnaître au moyen de la description suivante.

Dents au même nombre et de même forme que chez la précédente, quoiqu'elle soit plus petite et que les dimensions relatives diffèrent essentiellement. La queue est beaucoup plus longue que celle de la Dsi-nezumi ; mais le boutoir du museau est remarquablement plus court.

La queue est à-peu-près égale en longueur au corps et à la tête jusqu'aux yeux ; cette queue dont la base est poilue, est longue de 2 pouces ; la distance du coccyx à la pointe du museau est de 2 pouces 4 lignes, ce qui donne une longueur totale de 4 pouces 4 lignes.

Le pelage de toutes les parties, sans en excepter celles du dessous, est d'un brun très foncé et lustré.

Le petit nombre de sujets que le musée possède de cette espèce, ne m'a pas permis de juger s'il peut y avoir différence de teinte dans la couleur du pelage selon la saison de l'année ; les trois individus obtenus du Japon, par Mr. Bürger, ayant une même livrée.

CARNIVORES.

J'ai déjà fait observer que le Japon proprement dit ne nourrit aucune espèce du genre chat (*Felis*); sûr est-il que les envois nombreux obtenus de cette contrée n'ont jamais contenus aucune dépouille de carnassier de ce groupe. Les peaux de *Felis tigris* et de *F. irbis* reçues de ce pays sont toutes originaires du continent, et proviennent de la Corée. Mr. de Siebold présume aussi que les îles, qui forment le domaine proprement dit de cet empire, n'ont d'autre représentant du genre *Felis* que le seul chat domestique; jusqu'ici j'ai dû partager cette opinion, attendu qu'aucun indice contradictoire me fournissait le moindre motif de doute à cet égard; toutefois, depuis que j'ai eu occasion d'examiner récemment un recueil de figures de mammifères, dessinées avec beaucoup de soin par un peintre Japonais, j'hésite à présenter cette opinion comme probable. La petite collection de trente figures que j'ai sous les yeux, est peinte sur un tissu très lisse de coton-soie, elle renferme les dessins du plus grand nombre des mammifères qui nous sont connus de cette contrée; ces figures, quoique de petite dimension, sont faites avec beaucoup de soin et retracent parfaitement les caractères et les couleurs du pelage des espèces que nous avons obtenues successivement du Japon. Dans le nombre se trouvent deux figures d'animaux carnassiers qui ne peuvent être rapportées à aucune des espèces qui me sont connues; l'une de ces figures ressemble parfaitement, par toutes les formes, à un grand blaireau à pelage très-poilu, l'autre offre des formes anomales, mais la tête et les pattes ressemblent à ces parties propres au groupe des chats; tandis que des jambes plus longues et une queue abondamment pourvue de poils assez longs, ressemblent plus à ces parties dans le groupe des chiens; cette figure, dans tous les cas, doit être rapportée à un chat ou à un chien anomal. Les autres animaux connus, dessinés dans ce petit recueil, sont d'une exactitude à ne pas s'y méprendre relativement au genre comme à l'espèce, fait qui me porte à ne douter aucunement à la vérité probable des deux autres figures d'animaux inconnus, que je viens de signaler. L'exactitude présumable de ces dessins me porte à donner ici une courte indication des formes et des couleurs qu'offrent ces deux figures.

L'une, celle du chat anomal, prête à l'idée qu'on peut se faire d'un Chat guépard d'espèce nouvelle, il différencierait dans ce cas des deux autres espèces connues, *Felis jubata* de l'Inde, et *Felis guttata* d'Afrique, par le manque de taches rondes, dont le pelage de ces deux guépards est parsemé; sa queue serait aussi plus abondamment fournie de poils longs que celle de ces espèces. Ajoutons les couleurs du pelage à cette forme idéale. La tête est d'un roux-bai, marquée sur le front par une bande noire qui aboutit aux narines, où elle est divisée de chaque côté par une bande transversale en forme de croissant étendue au dessous des yeux; oreilles extérieurement noires; pelage du corps, des quatre membres et de la queue d'un brun-rougeâtre; tout le long de l'épine depuis la nuque jusqu'à l'origine de la queue d'un noir-brunâtre; la queue pourvue de poils longs est de la longueur du corps; la poitrine et le ventre paraissent blanchâtres.

L'autre figure représente probablement un blaireau de forte dimension?. Tout le pelage est d'un brun-rougeâtre foncé; cette teinte paraît revêtir toutes les parties du corps si ce n'est qu'elle semble plus claire à la poitrine et au ventre; l'œil est placé au centre d'un grand espace noir, au dessus duquel se voit une bande blanche; la partie externe des oreilles est noire; la queue est de la moitié de la longueur du corps et très-poilue, surtout vers le bout.

Connaissant la manie des compilateurs, je erois qu'il est nécessaire de les inviter à ne pas donner de noms spécifiques à ces deux animaux fort douteux, tant pour le genre que comme espèces réellement existantes.

OURS TERRIBLE. (URSUS FEROX.)

Les Japonais désignent la plus grande des espèces d'ours de leur contrée sous le nom de Oho-kuma ou le grand ours. Il est d'un brun foncé, plus rarement noirâtre; on trouve des individus plus clairs sur les parties de la tête et de l'avant train: une bande jaunâtre s'étend sur quelques dépouilles à partir des épaules, ce qui fait que ces sujets ressemblent à la variété connue en Sibérie sous le nom d'ours à collier. Une autre variété est plus fauve; elle est connue des indigènes sous le nom de Hi-kuma, ours de feu ou Aka kuma, ours rouge. Toutes ces dénominations se rapportent probablement aux états différents de l'âge et de coloration du pelage.

Ce grand et redoutable carnassier vit dans les îles de Jezu et Karafto où il habite les localités montagneuses; il exerce ses rapines sur les chevaux et sur les cerfs dont il détruit un grand nombre; ses attaques ont souvent lieu contre l'homme qu'il terrasse facilement lorsqu'il est pris au dépourvu; il vient même roder très souvent jusque dans les villages et dans le voisinage des demeures isolées des montagnards, qui le craignent tant pour leur propre sûreté que pour celle des animaux domestiques qui servent à leurs besoins et aux travaux de l'agriculture. Pris jeune, cet ours s'appriivoise facilement et devient souvent un hôte domestique qu'on nourrit en captivité; la plupart des familles des Ainos ou peuplades de montagnards possèdent de ces ours, soit à la chaîne ou bien enfermés dans des cages; on les nourrit abondamment pour les engraisser et pour se nourrir de leur chair. L'abattue de l'ours captif est réputée comme jour de fête parmi les Ainos; ils se régalent de sa chair; la dépouille, le fiel et la graisse de l'animal sont soigneusement conservés, et servent à ces peuplades de moyens d'échange dans leur trafic avec les autres insulaires du Japon.

Les Ainos tuent les ours sauvages au moyen de flèches empoisonnées; le poison qui leur sert à enduire la pointe de ces flèches leur est fourni par une espèce d'Aeonitum. L'animal blessé par cette arme se débat quelques instants, devient furieux et tombe mort peu après avoir été atteint de cette manière. Ils attaquent aussi quelquefois l'ours dans sa tanière avec des armes et des haches, et se voient souvent dans la nécessité de lutter corps à corps avec ce redoutable adversaire.

Le musée n'a reçu jusqu'ici du Japon que des dépouilles sans crâne ni os des pieds; l'une de ces peaux plates porte en longueur totale environ 8 pieds.

OURS DU THIBET. (URSUS THIBETANUS.)

Cette espèce, fort commune dans plusieurs parties montagneuses de l'Inde et qui vit aussi en Chine, est également abondante au Japon où on lui donne les noms de

Kuma, aussi Tsukinsiva kuma ce qui signifie Ours à tache en croissant. Elle est répandue dans toutes les parties montagneuses des îles de cet archipel. Ses mœurs sont à-peu-près les mêmes que celles de l'espèce européenne; elle monte aux arbres et se retire pendant l'hiver dans des tanières qu'elle creuse; ses alimens consistent le plus habituellement en substances végétales, fruits ou racines: en captivité on la nourrit de batates, de riz cuit et d'autres céréales ou de fruits farineux. Les jeunes que l'on voit souvent captifs en cage ou tenus à la chaîne, sont doux et traitables jusqu'à l'âge de trois ou de quatre ans; passé ce terme, ils deviennent hargneux et on est obligé de s'en défaire; les jongleurs Japonais leur apprennent des tours de force et s'en servent pour l'amusement du public dans les réunions populaires.

Mr. de Siebold, dans le voyage qu'il fit à la capitale, vit dans le village de Nama mugi mura, non loin de Kawazaki, à quelques lieues de Jedo, un ours de cette espèce captif depuis dix-huit ans; sa taille en longueur totale était de quatre pieds; il exécutait plusieurs évolutions et tours d'adresse. Le même voyageur en vit un tout blanc à Jedo; c'était un albinos pris dans la partie septentrionale de Nippon; on le nourrissait de gousses de fèves de Hoya mêlées avec une espèce de Séleni (*Apium*). Les Japonais font grand cas de la chair de cet ours; la peau est exportée par le commerce; la graisse sert à plusieurs besoins et se vend fort cher; on fait usage du fiel dans les pharmacies.

Nous ne saurions affirmer que les sujets du Japon et ceux de l'Inde soient parfaitement identiques, vu que le musée ne possède pas d'individus de l'*Ursus thibetanus* de l'Inde qui puisse servir de comparaison. Les deux belles dépouilles de notre ours du Japon et le crâne de cet animal ne diffèrent en aucune manière des figures et des descriptions qui ont été fournies du thibetanus de l'Inde, et c'est d'après cet examen comparatif que l'identité n'offre aucun doute à nos yeux.

OURS MARITIME. (*URSUS MARITIMUS*.)

L'ours blanc ou polaire vient aussi prendre rang parmi les mammifères du Japon. Cette espèce y est connue, suivant les légendes du pays, depuis l'année 658; elle y porte le nom de Si-guma, dont l'étymologie ne nous est pas connue. En l'année 1690, les annales font mention que plusieurs ours polaires se sont montrés sur les côtes de la province de Jetsigo, située entre le 37° et 83° de latitude de nord, et Mr. de Siebold présume que ces animaux y ont pu aborder sur des îles de glace flottantes.

BLAIREAU ANAKUMA. (*MELES ANAKUMA*.)

Pl. VI et détails du crâne.

Le genre *Meles* borné jusqu'ici aux deux espèces connues et décrites depuis l'époque de la publication du *systema naturalis* de Linné, se trouve maintenant enrichi d'une troisième espèce découverte au Japon par Mr. de Siebold. Cette espèce nouvelle de Blaireau ressemble plus par la taille et par les formes ostéologiques au *Meles labradoricus*, propre à l'Amérique du nord, qu'à notre *Meles taxus* d'Europe; la coloration du pelage est également différente des deux espèces citées.

Un feutre abondant, serré et jaunâtre couvre toutes les parties du corps; il se

montre sur la presque totalité des différentes parties et n'est recouvert, qu'à claire voie, par les poils soyeux annelés de jaunâtre terne et de brun noirâtre sur toutes les parties supérieures, tandis qu'ils sont totalement colorés de cette dernière teinte sur les parties inférieures. Ce pelage terne et peu varié dans les teintes ne forme pas, comme dans les deux autres espèces, de dessin marqué sur la partie supérieure du museau, et qui sert à caractériser celles-ci.

L'adulte de forte taille a tout le pelage soyeux des parties supérieures d'une teinte brune noirâtre; entre les poils clair-semés qui les couvrent se voit le feutre jaunâtre; une petite bande jaunâtre s'étend du muffle aux yeux et cette teinte couvre les côtés du museau et les joues. L'œil est entouré par un grand espace brun-noirâtre. Les oreilles sont totalement velues et blanches. La queue déprimée et couverte de longs poils soyeux est d'un roux clair et ses poils sont annelés, vers le milieu de leur longueur, par une bande brune. Toutes les parties inférieures et les pieds sont noirs.

Les sujets complètement adultes ont de 2 pieds 7 à 10 pouces en longueur totale, dont la queue prend de 5 à 6 pouces.

Les jeunes de l'année ont des teintes plus roussâtres, les poils soyeux se trouvant annelés de jaunâtre et de roux; la bande jaunâtre du muffle monte plus avant sur le front et la teinte des côtés du museau et des joues est plus blanchâtre que dans les sujets adultes.

La forme du crâne; le nombre, la forme et la disposition des dents sont absolument les mêmes que dans notre *Meles taxus*.

La dénomination japonaise d'Anakuma que nous conservons à cette espèce signifie ours des terrières; elle vit en effet, comme notre espèce européenne, dans les conduits souterrains qu'elle creuse dans le sol, le plus souvent parmi les racines des arbres; elle y demeure cachée pendant le jour et ne sort de sa retraite que de nuit pour se nourrir, dans les environs, de racines, de fruits, surtout de batates qu'elle déterre facilement à de grandes profondeurs; indépendamment de cette nourriture végétale, elle poursuit aussi avec avidité les grenouilles, les lézards et les vers de terre. Sa portée ordinaire est de trois petits qu'elle dépose dans une excavation de sa loge souterraine et dont la première livrée est beaucoup plus claire que celle propre à l'état adulte.

L'Anakuma est répandu dans toutes les îles de l'empire, mais l'espèce est peu nombreuse en individus; son séjour habituel est dans les contrées couvertes de montagnes boisées; on la voit fort rarement dans les pays en plaine. Les sujets du musée sont des environs de Nagasaki et d'Awa et font partie des recherches de Mr. de Siebold.

MARTE A PIEDS NOIRS. (*MUSTELA MELAMPUS*.)

Pl. VII, fig. 3 et 4.

Dans ce genre d'animaux se trouvent compris plusieurs espèces dont le pelage abondant et lustré est d'une finesse remarquable, elles nous donnent ces fourrures précieuses et fort recherchées que le commerce exploite, et dont il retire annuellement un bénéfice très considérable. Quoique les dépouilles des espèces de *Martes* inédites qui habitent les parties les plus froides du Japon ne puissent prendre rang parmi les fourrures d'un prix élevé, elles servent toutefois dans le pays et y sont employées comme pelleteries communes.

Plusieurs des espèces de ce genre composé de Martes, de Fouines, de Putois et de Belettes, peut être toutes celles comprises dans ces subdivisions, sont sujettes à une double mue, au moyen de laquelle le pelage change non seulement périodiquement de couleur, mais qui fait subir à la robe une différence plus ou moins remarquable dans la nature du feutre ainsi que dans la longueur et la finesse des poils soyeux. Il n'a guère été possible de suivre exactement les changements dans la livrée chez toutes les espèces connues, vu leur manière de vivre et les lieux où ils habitent pendant la saison chaude de l'année; mais chez toutes celles dont on a pu se procurer les dépouilles dans les saisons différentes, il a été facile de vérifier que la livrée d'été diffère plus ou moins, souvent même considérablement de celle qui leur est propre en hiver; les peaux de la saison hybernale sont généralement abondamment garnies de feutre et ornées de longues soies fines et lustrées qui servent, selon les caprices de la mode, à déterminer la valeur de ces fourrures de prix, tandis que les dépouilles de ces mêmes animaux n'ont aucune valeur numérique lorsqu'elles proviennent d'individus tués au printemps ou en été, époques pendant lesquelles le pelage feutré rare et court, et les poils soyeux ternes, rudes et de peu de longueur n'offrent aucun de ces caractères qui les font rechercher sous leur dépouille d'hiver, par le commerce de pelleterie.

L'espèce nouvelle du Japon nous fournit un nouvel exemple de ce changement de la livrée. Nous allons décrire d'abord celle de la saison hybernale, état sous lequel cette marte se trouve figurée dans ce recueil, puis nous donnerons la description de son pelage d'été.

Un feutre jaunâtre et doré couvre abondamment toutes les parties du corps, la queue ainsi que la partie supérieure des extrémités; ce feutre est couvert, mais pas complètement caché par les longs poils soyeux qui sont partout d'un beau roux doré; sur le haut des extrémités antérieures et postérieures, la teinte de ces poils est d'un brun clair doré, tandis que le reste jusqu'aux ongles est d'un brun noirâtre. La queue porte la même teinte que le dos, et se trouve terminée par une touffe de poils soyeux d'un blanc jaunâtre. Le sommet de la tête, les joues et la région des oreilles sont couverts de poils d'un blanc jaunâtre; les oreilles larges et arrondies sont poilues jusque tout à l'entour du bord extérieur par un feutre blanc-pur. Le tour des yeux et le museau sont enveloppés par un masque d'un brun foncé; les lèvres et le menton sont d'un brun plus clair; le devant du cou est dans le mâle d'un roux doré vif, et chez la femelle blanchâtre.

Longueur totale des sujets parfaitement adultes, 2 pieds sans compter le flocon terminal de la queue, dont les poils ont à peu-près 3 pouces; longueur du membre de la queue 7 pouces; distance du bord antérieur des yeux à la pointe du nez 1 pouce 4 lignes.

Cette marte, dans son pelage d'été, diffère beaucoup par la couleur des sujets revêtus de leur robe complète d'hiver, au point même, qu'avant d'avoir acquis la certitude de leur identité comme espèce, nous avons eu quelque doute à cet égard.

Dans cette saison, le feutre de la robe est court et rare, d'une teinte jaunâtre terne; il est recouvert à claire voie par des poils soyeux courts, d'un brun roux, et dont la pointe est d'un brun terne, ce qui donne à ce pelage une nuance brune roussâtre, plus ou moins sombre selon l'époque de l'année; le brun domine sur le haut des

quatre extrémités qui sont terminées par des pieds à-peu-près complètement noirs. Toute la face, le sommet de la tête et une partie des joues sont d'un brun noirâtre, les lèvres inférieures et le menton ont aussi cette teinte; le devant du cou, la poitrine et le ventre sont d'un jaunâtre terne; la queue garnie de poils moins longs que dans le pelage d'hiver, paraît plus grêle, elle est d'une teinte brune roussâtre et son flocon terminal est d'un jaunâtre terne. Les lobes des oreilles sont couverts de poils rares et leur bord seulement est blanc.

Les formes relatives et le faciès de cette espèce nouvelle sont les mêmes que dans *Mustela Sibirica*, quoique sous une taille de plus du tiers plus forte. La fourrure d'hiver de ces deux espèces diffère également fort peu l'une de l'autre par la nature du pelage. M. Wagner vient de publier une assez bonne figure de cette Marte dans ses suites aux mammifères de Schreber.

Les Japonais désignent cet animal sous le nom de Ten, lorsqu'il est revêtu de sa robe d'hiver, et sous celui d'Aka-ten, quand il est en pelage d'été. On le trouve assez fréquemment dans les bois où il vit sur les arbres; il fréquente souvent les lieux habités, et sa nourriture consiste en oiseaux, petits mammifères et insectes.

MARTE A COURTE QUEUE. (*MUSTELA BRACHYURA*).

Nous ne possédons de cette autre espèce de grande marte que des peaux plus ou moins mutilées, telles qu'on les trouve dans le commerce, et dont la tête forme ordinairement une des principales parties manquantes. Cette circonstance est cause qu'il ne se trouve pas de figure de cette espèce dans le recueil de la faune, et que la présente description est limitée aux détails empruntés des peaux en pelage d'hiver, auxquelles il manque une portion de la tête et tout le museau.

Cette espèce, à-peu-près de la taille de la marte zibéline de Sibérie, est caractérisée par sa courte queue, ses petites oreilles rondes, et ses pieds très poilus; on ne la trouve que dans les parties les plus septentrionales du Japon, où les dépouilles sont préparées pour les besoins du commerce de pelleteries, et sont vendues comme telles dans les différentes parties de l'empire. Cette fourrure, quoique plus fine et plus lustrée que celle de la marte à pieds noirs de l'article précédent, est bien au-dessous, pour sa finesse et la longueur des poils soyeux et lustrés, à celle de la fourrure précieuse de la marte zibéline de Sibérie, qui de toutes les martes connues fournit la pelleterie la plus estimée.

Le feutre abondant mais court dont la robe est garnie est d'une teinte cendré brunâtre claire; les poils soyeux qui cachent mal ce feutre sont plus courts que ceux de l'espèce précédente, mais ils sont plus fins et plus lustrés; leur teinte varie aussi considérablement selon la partie du corps qu'ils recouvrent. Sur la partie supérieure de la colonne vertébrale domine une teinte brune foncée, qui est aussi celle de la queue; les côtés du corps, les cuisses et les pieds de devant sont d'un brun plus clair que le dos, et cette teinte est nuancée de cendré au ventre, tandis que l'abdomen porte une teinte jaunâtre; les pieds sont abondamment couverts de longs poils soyeux d'un brun cendré à pointe jaunâtre; ces poils cachent totalement les ongles qui sont blancs. Nous ne pouvons mentionner aucun détail du pelage de la tête, si ce n'est que les oreilles sont petites, et couvertes partout d'un feutre blanchâtre.

Une peau plate à laquelle les quatre membres se trouvaient encore adhérents, mais qui manque de tête, et que j'ai fait rétablir pour le musée, fournit pour mesure aproximative une longueur totale de 19 à 20 pouces, sur laquelle la queue prend environ 3 pouces 5 lignes.

M. de Siebold a obtenu les peaux de cette espèce de Matimaja, chef-lieu de la province de Jezo; elle est commune dans toutes les îles Kuriles et son nom japonais est Jezoten.

PUTOIS ITATSI (1). (*MUSTELA ITATSI*).

PL. VII, fig. 1 et 2.

Cette espèce est de la taille de notre putois d'Europe, auquel elle ressemble par les formes totales; mais son pelage différemment coloré est constamment et dans toutes les saisons beaucoup plus court. Elle est très commune dans toutes les îles du Japon, où elle vit à la manière de nos espèces européennes, et se nourrit de souris, d'oiseaux, même de crustacés et de poissons, ce qui fait qu'on la trouve indistinctement dans les champs comme le long des ruisseaux. Nous lui avons conservé le nom que l'espèce porte dans le pays. La figure 1 représente cet animal dans son pelage d'été.

Le pelage d'hiver, quoique ne différant pas remarquablement par la couleur de celui d'été, est toutefois facile à reconnaître par le plus de longueur des poils soyeux et une plus grande abondance de poils laineux; la queue est surtout mieux fournie de longs poils pendant la saison hybernale, et se montre sous une apparence plus grêle en été, vu le peu de longueur qu'ont alors les poils de cette partie.

La fourrure d'hiver est couverte d'un feutre cendré à pointe terminale légèrement roussâtre, ces poils laineux sont totalement cachés par le pelage soyeux d'un roux brunâtre et lustré, qui recouvre généralement toutes les parties supérieures et latérales du corps, des membres et de la queue; cette couleur prend une teinte légèrement grisâtre à la nuque et se montre sous une nuance plus grise sur les parties supérieures de la tête et aux quatre extrémités, tandis que du brun foncé colore l'orbite des yeux et le museau, et que la lèvre supérieure est peinte d'une large moustache d'un blanc pur; les côtés de la tête, le menton et la gorge sont d'un cendré clair. Le dessous du corps est d'un roussâtre clair.

Le pelage d'été, de moitié moins long que celui d'hiver, est généralement d'une teinte brune, et le feutre rare et court dont la peau se trouve couverte est cendré, ce qui fait que toutes les parties sont alors d'une teinte brune plus ou moins terne; le dessous du corps est toujours plus pâle que les parties supérieures. La large moustache blanche est constante dans toutes les saisons de l'année.

Chez les jeunes, le pelage est cotonneux, court et dépourvu de tout lustre. La teinte de toutes les parties supérieures est d'un brun terne et en dessous d'un brun-cendré. La moustache blanche existe dès la première année, quelques individus ont une grande tache blanche à la poitrine et au menton.

(1) Cette espèce est portée par erreur sur notre planche sous le nom de *Mustela natsi*.

Longueur de l'adulte à l'état parfait ; du museau au bout de la queue de 19 à 20 pouces dont le membre de la queue prend 5 pouces 6 lignes ; distance du bord antérieur des yeux à la pointe du nez 10 lignes.

Le musée en a reçu un grand nombre d'individus dans les états d'âge et de mue différents.

Le manuscrit de Mr. de Siebold fait en outre mention d'un autre animal du même genre que les précédents, désigné par les Japonais sous le nom de Tomatsu, qui se montre moins communément, mais qui doit avoir le même genre de vie. La notice est bornée à ces peu de mots, et nous n'avons pas encore obtenu la dépouille d'une marte de ce nom.

LOUTRE VULGAIRE. (LUTRA VULGARIS.)

Les dépouilles nombreuses reçues du Japon servent à constater l'identité de l'espèce de ce pays avec notre loutre commune à toute l'Europe ; la comparaison du squelette et de ces différentes parties donnent absolument les mêmes résultats ; ils servent de preuve que notre loutre habite également une grande partie de l'Asie, où elle est répandue jusqu'aux Kouriles.

La loutre est fort commune au Japon, où elle vit sur les bords des rivières et le long du littoral maritime. On la poursuit assidument comme objet de trafic, vu que plusieurs milliers de peaux sont annuellement exportées par les marchands Chinois qui viennent se pourvoir de cette pelleterie dans les ports de mer du Japon. Les peaux originaires des provinces septentrionales de l'Empire et celles des îles Kouriles sont plus grandes, et vu la finesse de la fourrure, d'un prix plus élevé que celles des provinces méridionales. On ne saurait disconvenir également qu'en comparant la qualité de la robe d'une loutre du Japon avec celle provenant de sujets de l'Europe centrale, on n'y découvre quelque légère différence pour la finesse, le moëlleux et l'abondance de la fourrure soyeuse ; toutes ces qualités sont en faveur des dépouilles originaires du Japon ; aussi sont-elles plus estimées par les marchands russes qui les payent à raison de 19 à 20 francs, tandis que les peaux de la loutre d'Europe sont loin de valoir ces prix en Russie.

Les Japonais donnent à la loutre le nom de Kawa-uso.

LOUTRE MARINE. (ENYDRIS MARINA.)

Cet animal dont la dépouille superbe fournit au commerce la pelleterie la plus précieuse et la plus renommée qui existe parmi les fourrures de prix, devient annuellement plus rare dans les lieux où on le trouvait jadis dans une telle abondance, que du temps de Steller de 1740 à 1750, l'équipage d'un seul navire en avait tué 800 individus dans une campagne. De nos jours il arrive rarement qu'un bâtiment russe ou américain, équipé pour le trafic des pelleteries, puisse s'en procurer un très petit nombre d'individus ; plusieurs pêcheurs de phoques retournent même de leurs expéditions sans avoir pu capturer une seule Loutre marine.

Il paraît que ce singulier animal qui forme dans l'ordre méthodique le passage des

Loutres aux Otaries, vivait autrefois sur les côtes septentrionales du Japon, d'où il a disparu depuis les chasses assidues qui lui ont été faites dans le but de s'emparer de sa fourrure précieuse et riche. M. de Siebold nous fait part, que pendant son séjour au Japon on ne pouvait citer qu'un petit nombre d'exemples de l'apparition d'individus de cette espèce sur les côtes septentrionales de Nippon et de Jezo. Les Ainos des îles Kuriles, où l'espèce devient également rare, apportent des peaux comme objets de trafic; ces peaux, auxquelles manquent les pieds, la tête et souvent aussi la queue, se payaient, lors du séjour de M. de Siebold à Jedo, de 800 à 1500 francs la pièce. Les Ainos poursuivent à outrance cet animal stupide et sans défense, qui finira bientôt par disparaître complètement de l'océan pacifique boréal, à moins que des lois protectrices au maintien de l'espèce, ne viennent mettre un terme à ces poursuites dévastatrices; ce qui, dit-on, a eu lieu en 1840 par une Ukase impériale, par lequel cette branche de commerce est explorée exclusivement par la Couronne.

On voit combien cette fourrure a augmenté de prix depuis le dernier siècle, puisque du temps de Steller les belles peaux de loutre marine avaient un prix de 70 à 80 roubles, la queue seule se payait 2 roubles, vu l'extrême finesse et le lustre brillant de cette partie du pelage; on dit, qu'aujourd'hui la queue vaut de 40 à 50 roubles, que les peaux augmentent annuellement de prix, et qu'elles deviennent de plus en plus rares.

Nous avons jugé superflu de donner, dans l'atlas de la faune, une figure de cette espèce, M. le professeur Lichtenstein ayant fourni une représentation parfaite dans ses *Darstellungen neuer oder wenig bekannter Säugethiere*, Tab. 49, sous le nom de *Enydris marina*. Tous les détails historiques, ceux d'anatomie et sur la nature du pelage ayant été traités à fond par le savant auteur précité, on pourra consulter le texte de l'ouvrage mentionné. Les méthodes en font mention sous le nom de *Mustela lutris*, et Steller décrit l'animal sous le nom de *Seebiber* oder *Seeotter*.

Le Musée des Pays-Bas possède une peau montée complète et de la plus belle conservation d'un sujet adulte de 4 pieds 6 pouces en longueur totale; un squelette parfait de 3 pieds 6 pouces, et un jeune de l'année long de 2 pieds. Ces objets précieux ont été obtenus du Musée Impérial de St. Petersbourg en échange contre un vieux mâle et une vieille femelle d'Orang-outan de Borneo.

LES CHIENS.

Cette famille compte un nombre assez considérable d'espèces dans les îles soumises au Japon. Ces peuples distinguent trois races de chiens domestiques; le chien de chasse, celui des rues, et le chien parfaitement domestique ou de maison; je vais donner une indication succincte de ces trois races empruntée aux notes manuscrites de M. de Siebold.

Le chien de chasse des Japonais ou leur Kari-inu, aussi No-inu (chien des champs), Tab. X, fig. 1 et 2, est reconnaissable à ses oreilles droites, son museau pointu, sa taille élancée et sa vivacité joint à la docilité; il est ordinairement couvert d'un pelage court et lisse, de couleur variée, le plus souvent rouge jaunâtre ou blanc, et marqué de taches d'un brun clair ou noires. Leur nourriture ainsi que celle de toutes les autres races japonaises consiste en poisson, cette particularité dans leur manière de vivre fait présumer que ces races doivent leur origine aux chiens de Sibérie, qui sont essentiellement ichthyophages. Le chasseur se sert de ces chiens pour éventer le gibier et le poursuivre comme le font nos braques.

Le chien de rue, leur Bawa-inu (chien rouge), aussi nommé Kai-inu (chien du littoral), voyez Tab. X. fig. 4 à 6. Dans les villes japonaises, où toutes les rues sont fermées par des portes, chaque quartier a ses chiens qui s'y sont formés en famille privilégiée. Ces animaux n'y sont pas une propriété individuelle, mais ils appartiennent en commun aux habitants de la rue où ils ont fixé leur demeure; ils sont les gardiens de leur quartier, et en défendent l'accès aux chiens d'une rue voisine par de rudes combats. Ces chiens du quartier dévorent les abatties de poisson, de légumes et toutes les voeries; ils contribuent de la sorte à maintenir la propreté, ce qui les rend doublement utiles. Leur nourriture principale consiste en poisson; les chiens de village ne mangent même que du poisson, vu la position riveraine de tous les villages de la contrée, et que le Japonais est lui-même ichthyophage; les abatties du poisson servent aussi d'engrais dans ce pays.

Il paraît que les chiens des rues sont un produit batard du chien de chasse et des nombreuses variétés importées successivement au Japon par les batiments de la Chine, de l'Inde et même d'Europe. Le chien de rue se distingue de celui réservé pour la chasse, en ce que ses os sont plus épais; ses formes sont moins sveltes; il a la tête plus grosse, le museau plus obtus et un peu relevé; ses oreilles sont pendantes; les yeux sont petits; sa queue quoique recourbée est très poilue; tout le pelage est plus long que celui du chien de chasse. Il s'en trouve de toutes couleurs, et parmi ces variétés quelques individus d'un rouge de renard, à poil semblable, pour la nature, à celui de nos barbets; ces derniers portent le nom de Muku-inu (chiens rouges).

Les chiens des rues ne se trouvant pas assidument surveillés par l'influence d'une domesticité complète, adoptent des mœurs plus indépendantes, ils deviennent souvent indomptables et vont à la maraude; dans ce cas ils font en commun une chasse assidue, se répandent la nuit dans les habitations, les villages ou les faubourgs isolés, y dévastent les basses-cours, tuent les cochons et les chèvres dont ils peuvent s'emparer, et sont alors le fléau des cultivateurs qui leur font la chasse.

Le chien parfaitement domestique ou le chien de maison, Tsin des Japonais, a été introduit de la Chine; c'est de Macao que les premiers individus ont été transportés au Japon par les Portugais. Ce chien peut être considéré comme le commensal de toutes les habitations, c'est le compagnon fidèle des femmes de ce pays, et il est l'objet des soins les plus assidus du beau sexe de qualité; plus il est petit et mignon plus il est estimé et chéri par sa maîtresse qui le tient auprès d'elle, établi mollement sur un coussin couvert d'étoffe précieuse. Le Makura tsin (chien de

coussin) offre des individus d'une taille rabougrie; ces nains de la race des chiens sont soumis, dès leur naissance, à un traitement particulier, au moyen duquel on parvient à leur déprimer les narines et à retrousser celles-ci. Une variété du Tsin se nomme Suiken tsin, ce qui signifie chien d'eau; cette race ressemble à notre chien lion.

En Chine de même qu'en Séghalie on élevait et on engraisait des chiens pour les manger; au Japon le nom de Sjik-ken, c'est-à-dire chien pour la nourriture, rappelle encore à une coutume semblable suivie par les ancêtres grossiers de cette nation policée.

Lorsqu'on récapitule l'histoire des races de chiens, on voit le chien de chasse accompagner du nord au sud les peuplades de chasseurs et de pêcheurs, et devenir leur hôte dans les villages et les villes où par la suite des temps ils ont fixés leurs demeures; dès lors la race s'est abatardie par le croisement avec les races d'origine étrangère; ces races batardes ont produit d'une part l'être chétif, le chien de coussin, objet des soins assidus de sa maîtresse; et d'autre part le chien de rue dégénéré, rôdant sans cesse sur les bords des rivières et du littoral de la mer, où il obtient péniblement le nécessaire pour vivre; de cette manière il a suivi le pauvre et participe à sa misère. A l'entrée de la nuit les mendiants de Jedo ont la coutume de se réunir avec les chiens, ils vont alors en commun à la recherche des abatties qu'ils se disputent dans les rues.

Les Japonais font encore mention dans leurs écrits d'un chien sauvage qu'ils nomment Oakame (chien de montagne); c'est disent-ils une espèce intermédiaire entre le chien de chasse et le loup ou Jamainu. Cet Ookame, selon le naturaliste japonais Onolansan, est un animal d'un gris-brun, pourvu d'une longue queue grise à flocon blanc, et dont les joues sont également blanches. Les pieds ont des doigts pourvus de membranes, aussi nage-t-il parfaitement et on le voit poursuivre sa proie sur les eaux comme à terre. L'Ookame abandonne rarement les contrées élevées; lorsque les frimats règnent sur ces chaînes montagneuses, il descend dans les vallées, et devient alors dangereux pour les habitants des hamaux. Le musée n'a pas encore obtenu de dépouille de cette espèce.

CHIEN HODOPHILE. (CANIS HODOPYLAX).

Pl. IX, adulte.

L'espèce nouvelle de chien sauvage, Jamainu des Japonais, peut être comparé au loup de nos contrées, autant par l'ensemble des formes que par la nature du pelage et par sa manière de vivre; toutefois, la proportion moins haute des pieds le distingue déjà assez de notre *Canis lupus*, pour écarter toute idée de rapport spécifique avec ce chien d'Europe. Il ne saurait non plus être admis comme espèce analogue des chiens sauvages de l'Amérique septentrionale, desquels il s'éloigne par sa petite taille et par la brièveté des jambes. Ce dernier caractère est en effet remarquable dans cette nouvelle espèce.

Le loup du Japon est non seulement plus petit que celui d'Europe, mais il est proportionnellement à la taille moins élevé sur jambes que ce dernier; les dimensions comparées des os de ces parties suffiront pour constater cette différence; elles sont

prises sur le squelette d'un loup d'Europe très vieux, et sur les extrémités antérieures et postérieures d'un loup du Japon adulte, de forte dimension; ce sont aussi les seules parties du squelette que je puis faire servir à cette comparaison ostéologique.

L'humerus et le fémur manquaient aux os des pieds de notre Jamainu; l'os de l'avant-bras ou le radius de ce loup est long de 7 pouces 6 lignes, tandis qu'il a 9 pouces 5 lignes chez le loup d'Europe; le tibia du premier porte en longueur 6 pouces 6 lignes, et celui de notre loup est de 8 pouces 4 lignes; les métatarses et les métacarpes diffèrent également par leurs dimensions.

Le pelage du Jamainu est court et lisse, mais la queue est pourvue de poils plus longs; la nature de ce pelage, de même que sa couleur, diffèrent peu de la fourrure de notre loup. Une teinte grise ou cendrée sert de fond à cette livrée; tous les poils étant colorés ainsi depuis leur base jusqu'aux deux tiers de la longueur; ces poils ont des pointes noires sur le dos et vers la croupe, ce qui fait que ces parties offrent des teintes noirâtres; les flancs, le cou, le ventre et la queue portent des teintes grises, vu que les poils de ces parties n'ont que leur fine pointe légèrement noirâtre; la tête et le museau sont d'un gris foncé, les lèvres plus ou moins blanchâtres, et la région postérieure des oreilles d'une teinte rousse brunâtre; les quatre extrémités sont grises, lavées de teintes rouges et brunes. La bout de la queue ne porte pas de flocon coloré.

Les dimensions prises sur un sujet adulte figuré pl. 9 de ce recueil sont, pour le train de devant, 1 pied 4 pouces, pour la croupe 1 pied 6 pouces; longueur totale 3 pieds 9 pouces, sur laquelle la queue prend environ un pied; distance du bord antérieur des yeux à la pointe du nez 3 pouces 6 lignes; hauteur des oreilles 3 pouces.

Les notes de Mr. de Siebold font mention d'un individu très vieux de cette espèce que ce voyageur a obtenu vivant et qu'il a tenu captif pendant quelque temps; les dimensions et les teintes du pelage dont il fournit quelques détails sont absolument les mêmes que celles que je viens de tracer sur une dépouille parfaite, reçue au musée par les soins de Mr. Bürger, et envoyée sous ce même nom de Jamainu.

Le loup vit dans les contrées boisées et montagneuses; il chasse en petites familles; sa présence est aussi redoutée des Japonais que celles de notre loup dans les contrées de l'Europe, où il se montre assez souvent encore en hiver, nonobstant les poursuites assidues dont il est l'objet. Les Japonais prétendent qu'on peut manger la chair de l'Ookame mais que celle du Jamainu est nuisible pour la santé.

CHIEN RENARD. (CANIS VULPES.)

Les renards du Japon offrent les mêmes types connus de ceux qui sont répandus dans les différentes parties du nord de l'Europe et de l'Amérique; telle est en premier lieu le renard commun qui habite l'Europe et l'Asie; il a été trouvé au Japon où on le nomme Kiene.

La manière de vivre du renard y est la même qu'en Europe; il fréquente comme chez nous les champs dans le voisinage des forêts, et vit dans les terrières qu'il creuse ou dans celles des autres animaux fouisseurs dont il agrandit le gîte, telles que les demeures du Blaireau anakuma et du Nyctérente viverrin; ses allures sont aussi rusées qu'en Europe, et les dévastations qu'il commet dans les habitations rustiques

sont aussi redoutées des cultivateurs Japonais, qu'elles le sont de nos économes européens.

La ruse et la prudence, jointes aux allures mystérieuses du renard semblent avoir influé puissamment sur l'esprit artificieux et rusé des Japonais, ce qui leur a fait attribuer à cet animal un pouvoir et des propriétés surnaturelles, de manière que craint et révérent on lui portait un culte. Je trouve le motif de cette vénération indiqué par Mr. de Siebold en ces termes.

La rapine connue du renard lui vaut d'être reconnu au Japon comme symbole de la richesse, tandis que sa ruse l'élève au rang de protecteur des cultures. Une foule de contes qu'on débite sur les qualités dont cet animal serait doué a produit une telle impression sur l'esprit du peuple, que son nom en est devenu un objet de crainte et de vénération; la superstition a fait naître chez eux le doute, de façon qu'ils ne sont pas d'accord s'il faut voir dans le renard l'emblème d'un dieu ou d'un diable. Partout de grands et de petits temples lui sont dédiés, où il y est divinisé sous le nom de Inari, et dans lesquels on lui porte des offrandes. Le culte du renard a pris son origine dans le Buddaïsme; ces sectateurs en font un saint ou esprit lumineux Dai-mjo-zin, et le révèrent comme tel. Le chasseur profane peut seul se permettre de tuer un renard.

Protégé par ce culte ridicule on comprend que le renard se soit multiplié au Japon de la sorte, qu'il y est le fléau des basse-cours. Les individus obtenus de ce pays ont été tués à la dérobée; ils servent de preuve de l'identité parfaite entre cette espèce et celle de nos contrées.

Les renards sont très communs aux îles Kuriles et leur fourrure forme une branche importante d'exportation de ces contrées; indépendamment du renard commun, on trouve au Japon et aux Kuriles le renard croisé, *Canis crucigerus*, mais le renard argenté, *Canis argentatus*, dont la fourrure est fort estimée, ne se trouve que dans ces dernières îles, où vit également le renard isatis, *Canis lagopus* dont le pelage d'hiver est d'un blanc parfait. Les fourrures de toutes ces espèces sont fort recherchées au Japon, et il s'en fait un commerce considérable pour les marchés de la Chine. Les Ainos des Kuriles connaissent les quatre espèces de renards désignés sous les noms de Tirinop, Schumale et Turepp; le quatrième est le renard noir argenté, connu sous deux dénominations Sitschubi et Kunneschumali.

NYCTÉREUTE VIVERRIN. (NYCTEREUTES VIVERRINUS.)

PL. 8 (pelage d'hiver.)

Le petit groupe qui m'a paru différer des chiens proprement dits et qui est voisin des Procyons de l'Amérique, compte au Japon trois espèces distinctes désignées sous les noms de Hatsimon-si, Mami-tanuki et Tanuki; une quatrième est nommée Musina tanuki, celle-ci est le pelage d'été de notre viverrin. La première de ces espèces est le *Canis procyonoides* figuré par Mr. Gray dans la zoologie indienne de Hardwick; elle est plus rare au Japon que notre *Nyctereutes viverrinus* et se trouve plus répandue dans l'Inde et en Chine, tandis que le viverrin est fort commun au Japon. Nous renvoyons à la zoologie indienne pour ce qui est du *Nyctereutes procyonoides*; n'ayant pu constater l'existence de cette espèce au Japon que sur une peau mutilée et fort endommagée, obtenue dans l'un des envois

de Mr. Bürger Les notes manuscrites de Mr. de Siebold font mention de cette espèce sous le nom de Hatsimon-si donné, par les Japonais, à cet animal, à cause des larges bandes noires sémicirculaires qui couvrent la région des yeux en forme de bésicles; ce caractère est en effet fort remarquable dans le *Canis procyonoides* figuré dans la zoologie Indienne. Mr. de Siebold a vu cette espèce dans les montagnes de Takone pendant un voyage à Jedo. Elle se nourrit de fruits et monte aux arbres comme le font également les deux autres espèces de ce petit groupe. Sa chair est réputée d'être bonne à manger et d'un goût agréable.

Nous n'avons pu obtenir non plus la dépouille de la seconde espèce connue des Japonais sous le nom de Mani ou Mi-tanuki; dont le museau serait plus obtus que celui de l'espèce précédente. Elle vit comme ses congénères dans les terriers qu'elle se creuse, et monte aux arbres pour se nourrir de fruits. Le naturaliste Japonais Onolansan, qui indique l'espèce sous le nom précité, dit en avoir vu un individu vivant à Mijako. Le même auteur parle encore plus succinctement d'un Sarude-tanuki (tanuki à mains de singe); il le désigne comme ayant la tête rousse et des bordures blanches autour des yeux; son genre de vie serait le même que celui des autres espèces. Le Muzina de ce même auteur Japonais nous est parvenu plusieurs fois parmi les objets reçus du Japon, et j'ai pu m'assurer que les sujets étiquetés sous ce nom sont de l'espèce du Tanuki, notre *Nyctereutes viverrinus*; mais ils portent tous le pelage d'été, tandis que les dépouilles, obtenues sous le nom de Tanuki, sont du même animal revêtu du pelage d'hiver.

Le Tanuki, notre *Nyctereutes viverrinus*, la scule de ces espèces qui nous soit bien connue, s'éloigne plus des chiens par les formes extérieures et par son genre de vie que par les détails de son ostéologie; dans cette partie il n'existe guère de différence remarquable que dans la forme du pouce qui est plus écarté; les dents offrent pour caractères, que la carnassière est proportionnellement moindre et l'arrière molaire de la mâchoire inférieure très-petite; les ongles des pieds sont courbés et propres à remplir les fonctions d'ascension contre le tronc des arbres. Les oreilles peu élevées et arrondies, la queue courte et floconneuse, et le museau grêle et pointu donnent à ces petits chiens, essentiellement frugivores, une ressemblance parfaite avec les espèces du genre *Procyon* de l'Amérique.

Le pelage d'hiver de cette espèce est extraordinairement abondant, long et touffu; il est garni d'un feutre grossier et cotonneux; les poils soyeux plus rares mais fort longs, sont rudes et ternes; toutes ces qualités ne sont guère faites pour donner quelque avantage mercantile à cette sorte de pelleterie, aussi n'a-t-elle aucune valeur numérique dans le pays.

Les teintes variées dont le pelage d'été est revêtu sont produites par la coloration des poils soyeux des différentes parties du corps; car la teinte générale du feutre est d'un cendré jaunâtre, et cette couleur domine sur toute la livrée. Le tour des yeux et les joues sont noirs, et cette teinte est répandue sur le museau jusqu'à l'origine des moustaches qui sont brunes, et qui prennent naissance dans un espace blanc. Le front et les côtés de la tête sont blanchâtres. Les larges oreilles, fortement arrondies par le bout, sont blanchâtres à l'intérieur et sur une partie de leur face extérieure; leur bord est couvert d'un feutre brun. Le menton et le devant du cou sont bruns; un collier jaunâtre en fait le tour et remonte vers l'épaule.

Toute la nuque, le dos et la queue portent de longs poils soyeux à pointe terminale noire, ce qui fait que ces parties offrent un mélange de noir et de jaunâtre, vu la teinte jaune du pelage feutré qui en forme le fond. Le bout de cette queue, très-touffue, est terminé par un large flocon noir. Les côtés du corps sont jaunâtres, vu que le bout des poils soyeux est de cette couleur. La poitrine et le ventre sont d'un brun terne et les quatre extrémités sont d'un brun noirâtre.

La longueur totale du Tanuki adulte et de forte taille est de 2 pieds 3 ou 4 pouces, dont la queue prend seulement 6 pouces; distance du bord antérieur des yeux à la pointe du nez, 2 pouces.

Le pelage d'été diffère de celui d'hiver, par le manque à-peu-près total du feutre cotonneux et grossier dont la robe de cet animal se trouve abondamment garnie pendant la saison hybernale; ce manque de fourrure lui donne en été une apparence plus svelte et fait paraître ses formes plus grêles. Les teintes du pelage diffèrent aussi dans cette saison et sont dues à la même cause; nonobstant il est de fait que les marques distinctives à la tête, au cou et aux épaules conservent les mêmes couleurs dans les deux saisons, vu la coloration invariable des poils soyeux dont ces parties sont revêtues. La livrée d'été est un peu plus lavée de roussâtre et de noir, et la queue, seulement garnie de poils soyeux roussâtres à pointes noires, se trouve terminée par un petit flocon pointu et noir.

L'espèce qui fait le sujet de cet article est très-commune dans toutes les îles japonaises, tandis que les autres espèces de ce petit groupe sont peu répandues et manquent totalement à quelques îles. Le Tanuki vit dans les bois en montagnes où il a son gîte habituel dans des terriers qu'il se creuse dans le sol; on le trouve aussi de jour dans les crévasses des rochers, ou bien il choisit pour demeure les trous vermoulus des grands arbres; l'hiver, il se cache quelquefois sous les demeures des campagnards. A la nuit tombante on le voit sortir de sa retraite pour aller à la recherche des fruits et des racines dont il fait sa nourriture. Il ne poursuit aucun autre animal, aussi les montagnards ne redoutent pas son voisinage pour la basse cour; ils sont dans l'habitude de lui faire la chasse pour se nourrir de sa chair, qu'on dit être bonne à manger. Ils font usage de la peau tannée pour en faire des soufflets, et s'en servent pour garnir les tambours. Les Japonais attribuent des vertus médicales à la chair et aux os calcinés du Tanuki.

Nous venons de voir à l'article qui traite des carnassiers qu'on est encore dans le doute s'il faut attribuer aux îles qui dépendent immédiatement de l'empire Japonais le manque total du Tigre, de Lynx ou de Chat; j'ai dit, que jusqu'à présent nous n'avons obtenu aucune donnée certaine comme preuve contradictoire de l'opinion généralement reçue, et comme Monsieur de Siebold assure positivement que le genre chat n'offre aucun représentant au Japon, nous adoptons les renseignements que ce voyageur fournit à ce sujet.

Le chat domestique est le seul animal de ce genre qui se trouve dans ces îles; comment et vers quelle époque il y est venu est aussi difficile à savoir que de connaître le pays d'où il vient. On peut lui supposer une origine Indo-chinoise vu que

la forme de la queue des chats domestiques du Japon ressemble exactement à celle de toutes les races indiennes. Cette forme de la queue diffère constamment de celle de nos chats domestiques d'Europe, en ce qu'elle est courte, tronquée et recourbée en haut vers son extrémité; les chats à queue longue, droite et terminée en pointe sont fort rares au Japon, et l'on sait que ces sortes de chats y ont été apportés par des vaisseaux européens.

Les peaux de tigres, notamment celles du *Felis tigris altaicus* et du *Felis irbis* sont très-communes au Japon, mais il est de fait que ces deux chats habitent le continent asiatique, et vivent dans la Corée (Korai). Ces peaux sont introduites comme objet de commerce et il arrive quelquefois que des sujets vivants sont exposés à la curiosité publique. Le principal dépôt de cette pelleterie et de toutes les fourrures que le continent importe dans ce pays se trouve dans l'île de Tsusima. Les monts Altaï et la chaîne du Pisihan situées vers le 42° degré de latitude nord sont les lieux de demeure de ces tigres. Leur pelage abondamment pourvu d'un poil long, touffu et feutré permet à ces animaux d'affronter les frimats qui régnaient dans ces contrées. Nous avons déjà fait observer que dans l'Inde archipélagique le *Felis tigris* ne se trouve jamais dans les régions d'une élévation au dessus de 1200 mètres; sous cette zone équatoriale le *Felis tigris sondaicus* a sa robe composée d'un pelage court et lisse, sans poils laineux ni feutré.

Les Japonais donnent au grand tigre le nom de Tora, et à l'irbis celui de Itte-tora.

LES RONGEURS.

Cet ordre n'offre au Japon qu'un très-petit nombre de types des genres connus et aucun type nouveau y a été découvert jusqu'ici. Il est nonobstant présumable que cette vaste étendue d'îles de l'Océan septentrional nourrit un plus grand nombre de rongeurs que nous n'en connaissons encore aujourd'hui; parceque, sous le même parallèle, l'Amérique et l'Europe ainsi que l'Asie occidentale, offrent une grande série de genres, composée d'une multitude d'espèces différentes. Il est de fait, que le petit nombre de ces animaux connus au Japon et qui se trouve figuré dans ce recueil est réduit aux espèces les plus faciles à trouver, soit par leur grandeur ou par leur manière de vivre, tandis que le plus grand nombre des rongeurs, faisant partie des autres genres de cette classe, se dérobent habituellement aux yeux par leur petite taille, mais plus encore par leur vie nocturne et leur demeure souterraine.

Nous ne suivrons pas dans nos descriptions un ordre strictement méthodique, étant obligé de nous conformer à la série des planches telle qu'elle a été publiée dans cette seconde livraison.

LIÈVRE A COURTE QUEUE. (*LEPUS BRACHYURUS*).

Pl. XI, fig. 2, 3 et 4.

L'espèce du genre *Lepus* reçue en un assez grand nombre d'exemplaires du Japon, ressemble plus par les formes du corps et surtout par celle des oreilles à notre Lapin qu'à nos Lièvres européens. Comme le Lapin, elle se creuse des terriers, où elle est caché de jour et où elle se réfugie aussitôt qu'on la poursuit.

Cette espèce nouvelle ressemble par le pelage au *Lepus sinensis*; mais elle a les oreilles moins longues, la queue plus courte, et les bandes noires longitudinales aux tempes n'existent pas. Le pelage du *Lepus brachyurus* est d'une teinte peu variée sur toutes les parties du corps, absolument comme dans notre *Lepus cuniculus*, duquel il diffère par sa taille plus forte et par le pelage coloré d'un roux vif. Il diffère également du *Lepus tolai* par sa manière de vivre, car celui-ci se choisit un gîte et niche dans les troncs des arbres, et il remonte souvent dans leur tronc vermoulu jusqu'à l'origine des branches. La forme de la queue et des oreilles, ainsi que la couleur du pelage offrent aussi des différences remarquables.

Un roux ardent est répandu sur les poils soyeux de toutes les parties supérieures, ceux du dos se trouvent terminés par des pointes brunes; mais la tête, le cou, la poitrine et les quatre membres sont d'un roux pur; les oreilles sont de cette teinte et leur bordure supérieure est brune; le poil feutré de toutes ces parties est cendré clair; le menton et le ventre sont d'un blanc pur. La queue, à peine plus longue que les poils du croupion, forme une touffe obtuse dont les poils supérieurs sont bruns et le reste d'un blanc enfumé. La pointe du nez est blanchâtre, et ses longues moustaches raides sont brunes; les plus longues ont leur pointe blanche.

Longueur totale 17 à 18 pouces; hauteur 8 pouces; longueur des oreilles 2 pouces 8 ou 10 lignes.

Ce *lepus* est connu au Japon sous le nom de *Usagi*. Il est répandu dans tout l'Empire mais surtout dans l'île de *Jezo*. On le trouve dans les pays couverts de monticules où il se creuse des terriers, et il se cache de jour dans les hautes herbes.

Notre lapin domestique s'est aussi naturalisé au Japon; des variétés blanches et noires, et tapirées de différentes couleurs introduites comme objets de curiosité, s'y sont multipliées et se propagent en liberté dans quelques districts des environs de *Nagasaki*. On les nomme *Hiro usagi*, lièvre blanc, ou *Kuma usagi*, lapin ours, lorsqu'ils ont le pelage totalement noir. Cette race construit aussi des terriers et se reproduit comme dans nos garennes.

ECUREUIL VARIÉ. (*SCIURUR VARIUS*).

Nous ne donnons pas de figure de cette espèce voisine si non identique de notre *Ecureuil* commun, les descriptions fournies par *Pallas* dans la *Zoögraphia rossica* en font mention et les sujets du Japon ne diffèrent point par le pelage de ceux qui vivent dans toute la Sibérie, où les peaux de ces animaux, revêtus de la robe d'hiver forment un article important de commerce, sous le nom de fourrure petit-gris. Cette pelletterie varie plus ou moins en cendré argentin ou en cendré roussâtre, selon la saison ou suivant la localité; *Pallas* croit qu'elle offre aussi certaines nuances selon le genre de nourriture.

L'habit d'été est d'un brun rougeâtre ou brun noirâtre. L'habit d'hiver est assez ordinairement d'un cendré-argenté ou couleur de plomb grisâtre foncé, offrant quelquefois une légère teinte bleuâtre; les peaux sur lesquelles cette teinte se trouve généralement répandue sont particulièrement recherchées dans le commerce, et elles se payent à un taux plus élevé que les autres variétés. Ces écureuils se revêtent de leur pelage d'hiver à la fin de Septembre.

Les Japonais nomment cet écureuil *Wogatsuki* ou *Ohoneyumi*.

ECUREUIL LIS. (*SCIURUS LIS*).

Pl. XII, fig. 1 à 4.

Les Japonais désignent cette espèce sous le nom de *Lis*; c'est du moins celui qui se trouvait porté sur les étiquettes de tous les individus reçus du Japon et faisant partie des envois de nos voyageurs.

Cet écureuil moins grand que notre écureuil d'Europe, en diffère aussi par la forme de la queue et par la coloration du pelage. Il paraît être au Japon le représentant de notre espèce vulgaire; sa manière de vivre et la nourriture qu'il choisit sont exactement les mêmes. On voit également fort peu de différence entre sa robe d'été et celle d'hiver; les pinceaux de poils aux oreilles sont comme dans notre écureuil, longs et touffus en été, et manquent totalement en hiver, ainsi qu'on peut le voir dans les deux figures que nous donnons de la tête, et dont l'une, désignée par erreur sous le nom de *vulgaris*, appartient au même animal figuré sous le nom de *Sciurus lis*.

Nous venons de dire que la queue du *lis* diffère en longueur de celle du *vulgaris*; la couleur et le peu de longueur des poils de cette queue offrent aussi des différences: la queue du *vulgaris* est longue de huit pouces et celle du *lis* l'est de six pouces; les poils sont beaucoup plus courts quoique distiques, et ils sont annelés de brun, de noir et de jaunâtre, tandis que les longs poils du *vulgaris* sont à peu près unicolores. Les pinceaux aux oreilles du *lis* sont aussi bien plus courts, et la conque auditive est plus courte et plus arrondie que dans le *vulgaris*.

La robe d'été a tous les poils du corps, exceptés ceux du ventre, ceux de la tête, des pinceaux aux oreilles et des membres, d'un gris-roux finement annelé de brun; les poils de la queue, bruns depuis la base, sont noirs dans le milieu et terminés de gris jaunâtre; le museau est d'un roux-clair; le ventre, l'abdomen, la poitrine et la gorge sont d'un blanc pur.

Cette livrée varie bien peu à l'approche de la saison hybernale; elle est seulement un peu plus foncée sur les parties du corps; la gorge est alors colorée de roussâtre; le museau, les parties latérales de la poitrine, le bord antérieur des cuisses et les quatre extrémités sont d'un roux vif et foncé. Les oreilles manquent alors de pinceaux. La longueur totale du corps est de huit pouces, et la queue porte six pouces en longueur.

Les Japonais attribuent des vertus médicales au corps torréfié de cet écureuil; ils enveloppent l'animal couvert de sa peau et du poil dans de la terre glaise, et le font carboniser dans cet état; ils y joignent la queue, en signe de garant d'une préparation soignée.

Le *Tamias* qui habite cette région du monde est absolument le même que celui de toute la Sibérie; c'est le *Tamias striatus* ou *Sciurus striatus* de Linné et de Pallas. Les Japonais nomment ce petit animal *Sima nezumi*, c'est à dire rat rayé. Il est commun à Jezo.

PTÉROMYS A JOUES BLANCHES. (*PTEROMYS LEUCOGENYS*).

PLANCHE XIII.

Il paraît que les Japonais désignent les deux espèces connues chez eux dans ce genre sous le nom de *momonga*, dénomination dont je fais usage pour la seconde de ces espèces, vu que tous les individus reçus de cette contrée portent ce nom, tandis que les dépouilles de l'espèce du présent article se trouvent étiquetées du nom de *Nobusma*. Il en est ainsi du nombre assez grand de peaux de *pteromys* reçues par les soins de Mr. Bürger; une seule dépouille imparfaite de notre *leucogenys*, rapportée par Mr. de Siebold, porte le nom de *Musasabi*; elle ne diffère pas de toutes celles reçues par MM. Blomhof et Bürger.

Cette espèce nouvelle, ainsi que toutes les autres qu'on connaît dans ce genre, offrent de légères variétés dans la coloration du pelage, sans que l'on puisse décider s'il faut attribuer cette différence à l'âge ou au sexe; elle me paraît dépendre de l'époque de l'année dans laquelle les sujets ont été pris; ce qui tendrait à faire conjecturer que les *pteromys* ont une livrée d'hiver et d'été, comme les *sciurus*, et que la différence dans la couleur du pelage est une conséquence de ce changement périodique. Mais, quelques soient les teintes plus ou moins grises, brunes ou roussâtres des individus de cette espèce, tous portent les mêmes caractères et sont reconnaissable, dans tous les âges de la vie, à cette large et longue bande d'un blanc pur qui se trouve à partir de l'espace entre l'œil et l'oreille, et qui s'étend sur les côtés du cou; caractère dont j'ai emprunté le nom donné à cette espèce.

Les sujets de forte taille ont à peu près la même grandeur que ceux du *P. petaurista* de l'Archipel de l'Inde; ils sont par conséquent plus forts de taille que *P. nitidus*, *leucogaster*, *elegans* et *simplex*; c'est toutefois à cette dernière qu'ils ressemblent par la forme aplatie et un peu distique de la queue, vu que toutes les autres ont la queue ronde; mais le *simplex* à cette queue floconneuse, plus longue que le corps et la tête, tandis que *leucogenys* ne l'a guère plus longue que le corps; le premier a les oreilles nues et arrondies au bout; le second les a très-velues partout, terminées en pointe et munies d'un pinceau de poils. Dans le *simplex* la queue est terminée par un flocon noir; chez *leucogenys* elle est totalement unicolore; ajoutez encore que le fond du pelage dans le premier est d'un roux de rouille vif, et que la robe variable du *leucogenys* est brune, grise ou roussâtre terne.

Hormis les disparités que je viens d'indiquer, les formes du *leucogenys* sont absolument les mêmes que celles des autres grandes espèces du genre.

Le pelage de tous les individus reçus du Japon est long, touffu et doux; le feutre est constamment d'un beau cendré bleuâtre, et la différence des teintes aux parties supérieures du corps n'est due qu'à la couleur variée de la pointe des poils. Nous indiquons les principales variétés d'après les individus qui nous ont été envoyés du Japon.

a. Parties supérieures du corps d'un gris-roussâtre mêlé de blanchâtre, vu que les poils sont de cette première couleur à quelque distance de leur extrémité et que la pointe est blanchâtre. Queue d'un gris clair dans toute son étendue; les poils dont elle est composée sont fort-longs, un peu distiques et unicolores; le pelage des membranes supérieures des pieds est roussâtre terne, sur un fond brun bleuâtre, vu que les poils roux couvrent à claire-voie le feutre bleuâtre. La tête est variée de roux clair et de blanchâtre, et les oreilles sont totalement couvertes de poils roux; entre les oreilles et les orbites des yeux naît une large bande de poils d'un blanc pur et dont le feutre est également blanc; cette bande s'étend sur les côtés du cou. La gorge, tout le ventre et les flancs sont d'un blanc pur; mais le dessous des membranes est d'un blanc roussâtre.

b. Comme les précédents, mais les teintes aux parties supérieures sont d'une nuance grise bleuâtre foncée; la pointe des poils est roussâtre. Voyez le sujet figuré pl. 13.

c. Tous les poils soyeux d'un roux terne et annelés de jaunâtre, mélange qui produit une teinte grise-roussâtre sur toutes les parties supérieures; toute la queue d'un roux terne et la pointe des poils d'un roux jaunâtre. Les parties inférieures du corps et des membranes sont d'un blanc légèrement roussâtre; la marque blanche aux joues est faiblement nuancée de jaunâtre.

d. Toutes les parties supérieures du corps, les membranes en dessus et la queue d'un brun foncé à bout des poils roux; les quatre extrémités et les poils aux oreilles à peu près d'une teinte noire; les parties inférieures d'un blanc pur, et les membranes en dessous roussâtre clair; les lèvres et la bande aux joues d'un blanc parfait. Ces derniers individus paraissent être des sujets non adultes de cette espèce, vu leur taille de moitié moins forte que celle des sujets à l'état parfait; le crâne et les dents servent aussi à constater leur âge. Dimension de l'adulte: longueur du corps et de la tête 16 pouces 6 lignes; longueur de la queue jusqu'à l'extrémité des longs poils 15 pouces.

Cette espèce vit sur les montagnes couvertes de forêts dans les provinces de Fiogo et de Fiuga; elle se cache de jour dans les trous des grands arbres forestiers et ne vaque que durant la nuit aux besoins de sa nourriture; celle-ci consiste en glands, châtaignes et noyaux de quelques autres arbres; elle se nourrit aussi de fruits et de feuilles.

POLATOUCHE MOMONGA. (PTEROMYS (SCIUROPTERUS) MOMONGA).
PLANCHE XIV. (1).

Cette espèce également nouvelle, doit occuper une place dans la série naturelle parmi les petites espèces ou polatouches, (sciuropterus), telles que sont P. volans, volucella, sabrinus et peut-être alpinus de Richardson; sagitta de Cuvier et de Müller, Verhand. p. 113. sp. 3; descriptions de la même espèce et synonymes de lepidus Horsfield et Wagler et de aurantiacus Wagler. Puis genibarbis de Horsfield, espèce distincte, exactement décrite et figurée par ce na-

(1) On est invité de lire sur cette planche momonga au lieu de momoga. La même erreur a été commise dans les Verhandelingen, où cette espèce se trouve citée pag. 111.

turaliste. L'espèce du Népal, décrite par Mr. Gray, sous le nom de *Sciuropterus Turnbulli*. Celle douteuse de Mr. Waterhouse sous le nom de *Horsfieldii*, enfin la véritable *sagitta* de Linné, qui repose toujours et uniquement sur les indications fournies par cet auteur. Finalement l'espèce nouvelle de Sumatra, que je décris à la suite du présent article, sous le nom de *Sciuropterus setosus*.

Notre *momonga* est une espèce plus grande de taille et en outre différente par les formes et par la couleur du pelage de *P. volucella* d'Amérique; mais elle a plus de rapports avec *p. sagitta* de Cuvier, ou si l'on veut avec *lepidus* et *austriacus* de l'Archipel de la Sonde; elle diffère de celle-ci par des caractères de moindre importance que je vais signaler.

La taille et les dimensions relatives sont à peu près les mêmes. Les squelettes chez les individus de même grandeur offrent les caractères suivants. Le crâne est remarquablement plus large; le museau est plus obtus et les os du tibia et de l'avant bras sont plus longs que dans les deux espèces de l'Inde Archipélagique. Les dépoilles sont faciles à distinguer, dans le *momonga* par la forme plus considérable de la tête en proportion du corps; par son museau large et obtus; par la grande distance entre les oreilles et par la forme plus large que haute de celles-ci; enfin par l'étendue de la membrane des flancs, qui est remarquablement large dans sa partie soutenue par l'osset du poignet. Le *Pteromys lepidus* des îles de la Sonde a la tête petite proportionnellement au volume du corps; le museau est pointu; les oreilles sont plus rapprochées et elles ont une forme oblongue, plus haute que large; les membranes des flancs sont moins étendues. Le pelage chez les premiers est long, abondant et touffu; dans les seconds il est environ de moitié moins long et peu serré. Les teintes de cette robe varient remarquablement dans toutes ces espèces et elles ne présentent aucun moyen qui puisse servir à les distinguer nettement. Il paraît que tous ces animaux ont des livrées différentes selon l'époque de l'année, ou bien selon l'âge ou le sexe des sujets; leur taille offre également quelque anomalie. Nous avons des individus du *P. lepidus* de 12 pouces et au delà en longueur totale, de 10 et de 9 pouces; puis des jeunes portant à peine 8 pouces.

Le pelage du *momonga*, ainsi qu'il est dit ci-dessus, est long, touffu et feutré; les poils cotonneux ont à leur origine et sur plus des trois quarts de leur longueur une teinte foncée blenâtre, et leur pointe est terminée de roux plus ou moins brunâtre ou de roux cendré; ces teintes variables sont plus sombres aux membres postérieurs et à la partie supérieure des membranes des flancs; mais elles sont d'un ton roux-clair ou cendré roussâtre aux épaules, sur l'avant-bras et au sommet de la tête; un sourcil blanc ou jaunâtre surmonte l'orbite. Les grandes et larges oreilles sont velues seulement à leur base extérieure, et nues partout ailleurs. La queue moins longue que le corps, a des poils distiques roussâtres mêlés de poils bruns; elle est souvent totalement unicolore. Les lèvres et les joues sont blanchâtres ou légèrement nuancées de roussâtre; toutes les autres parties sont blanches, mais une teinte roussâtre claire est répandue irrégulièrement sur le pelage des membranes. Les moustaches aux lèvres sont longues et noires; on n'en voit point, ou bien elles sont rares aux joues.

Les dimensions de l'adulte sont, pour le corps et la tête, 7 pouces 6 lignes; la

tête seule 1 pouce 5 lignes; la queue 4 pouces 6 lignes; la distance d'une oreille à l'autre 1 pouce; la largeur des oreilles est de 7 à 8 lignes. Nous avons des sujets semi-adultes, de 5 pouces seulement pour la longueur du corps et de la tête, et dont la queue ne porte pas 4 pouces.

On trouve cette espèce, due aux soins de Mr. Bürger, dans les forêts de l'intérieur, où elle vit dans les troncs des arbres et se nourrit de noyaux et de semences.

Quoique étrangère à la faune du Japon, nous faisons suivre ici la description d'une espèce nouvelle de petit polatouche, obtenue fort-récemment de l'île de Sumatra.

POLATOCHE SOYEUX. (PTEROMYS (SCIUROPTERUS) SETOSUS).

Cette gentille espèce est parfaitement caractérisée, non seulement par sa petite taille, mais elle l'est encore par la membrane qui unit l'avant-bras à la partie latérale du cou; caractère qu'on trouve aussi indiqué par Linné, dans la description que nous avons du sagitta de cet auteur. Notre petite espèce se distingue encore de ses congénères par une abondance remarquable de longs poils formant la moustache, ainsi que par des touffes de soies très-fines disposées sur toute l'étendue du bord de l'ouverture des oreilles, derrière cet organe et aux côtés du cou. La conque de ces oreilles est fort-petite; c'est au point même, qu'à peine leur extrémité se montre en pointe faiblement arrondi, au dessus du pelage. Ces oreilles laissent entre-elles un grand intervalle de 8 lignes, de l'une à l'autre. La queue qui est longue et à poil distique, atteint par le bout à l'origine des oreilles. La membrane des flancs, également fort-large, est contenue par l'osselet des pieds de devant; cet osselet est long d'un pouce et demi; la membrane qui unit l'avant-bras au cou, prend son attache vers la moitié de la longueur de cet os.

Le pelage est court et soyeux; celui de la queue est long et parfaitement distique. Toutes les parties supérieures ont une teinte brune noirâtre nuancée de cendré roussâtre, vu que la pointe de tous les poils porte cette dernière teinte. La couleur noire domine sur toute l'étendue de la membrane des flancs, ainsi qu'aux extrémités postérieures, qui sont comme entourées par un bord blanc, attendu que les poils blancs des parties inférieures dépassent en longueur les poils noirs des parties supérieures. Une teinte grise-roussâtre domine sur les différentes parties de la tête; mais depuis les orbites des yeux elle est remplacée par une teinte blanchâtre légèrement roussâtre. Les joues, toutes les parties inférieures du corps et des membranes, ainsi que la base de la queue sont de cette couleur. Les poils de la queue ont une teinte grise-noirâtre. Les soies aux oreilles et au cou, de même que celles des moustaches, sont brunes.

Longueur totale 8 pouces, dont la queue porte 3 pouces 6 lignes.

Cette espèce remarquable nous a été envoyée de Padang, île de Sumatra, par les soins de feu Horner, membre de notre commission scientifique.

Les espèces du genre *Mus* que nous avons reçues du Japon sont les suivantes; celles qu'on a pu reconnaître comme nouvelles se trouvent figurées dans nos planches 15 et 16.

Sous le nom de *Nézumi*, nous avons obtenu plusieurs dépouilles de notre rat vulgaire d'Europe, *Mus decumanus*. Les Japonais, selon Mr. de Siebold, distinguent deux variétés sous la denomination de *Nézumi*; l'une *Kuma nézumi* ou le *Rat ours*; l'autre, *Ts'ja iro nezumi* ou *Rat couleur de thé*. Le premier, d'après ce qu'en disent les écrits japonais, est d'origine japonaise; le second serait venu de la Corée; c'est indubitablement notre *Mus decumanus*. On prétend qu'en l'an 646, au douzième mois, correspondant à celui de janvier, l'on vit pendant plusieurs jours de suite passer dans les provinces de *Ictszien* et de *Ictszics* des bandes de ce rat nomade, lesquelles suivaient la direction du sud; depuis ce temps cet hôte importun s'est répandu partout; il vit et se propage, comme en Europe, dans tous les endroits habités. — Les Japonais, amateurs d'objets extraordinaires, font un cas particulier de la variété albine du *decumanus* qu'ils nomment *Nankin nezumi*; on les tient en cage où elles apprennent à faire plusieurs tours. Il s'en trouve aussi à pelage noir ou varié de noir et de blanc; ces dernières portent le nom de *Madranezumi* (*rat tacheté*).

Les Japonais connaissent aussi notre *Mus rattus*, ce qui est confirmé par les dépouilles et par deux individus blancs, reçus vivants de ce pays. Il est probable que l'espèce aura été introduite par des vaisseaux européens, dans les localités maritimes ouvertes au commerce étranger.

Il paraît qu'une troisième espèce leur a été apportée de Java, par les relations mercantiles entretenues depuis des siècles avec cette île. Le rat qui infeste les maisons et les campagnes dans les environs de *Nagasaki* et de *Dézima* est l'espèce commune de Java, connue sous le nom de *Mus indicus*, et décrite sous celui de *Mus decumanoïdes*.

On y trouve enfin une quatrième espèce de grand rat, plus forte de taille que le *Mus rattus*, et qui paraît être répandue dans les environs des places maritimes; j'ai trouvé cette espèce qui me paraît nouvelle, dans une collection faite récemment au Japon. Deux exemplaires adultes, conservés à l'esprit de vin, ont servi à la description de ce rat qu'on trouvera peut-être aussi en Chine, d'où les Japonais ont pu le recevoir par leurs relations fréquentes avec ce pays.

Ce rat auquel je donne le nom de *Mus erythronotus*, porte en longueur totale, de la pointe du museau au bout de la queue, quinze pouces, le corps ayant la longueur de sept et la queue de huit pouces.

Les oreilles sont longues, fort arrondies au bord supérieur et totalement nues. La queue est écailleuse et garnie de poils courts; sa base est poilue. Les moustaches sont longues, abondantes et d'une égale teinte rousse. Le museau et les lèvres, les quatre extrémités, la poitrine, le ventre et les flancs sont d'une teinte roussâtre cendrée. Le sommet de la tête, la nuque et tout le dos jusqu'à la base de la queue sont d'un roux-foncé terne, ou couleur de brique.

Nous ne donnons pas de figure de cette espèce vu le nombre limité des planches.

RAT ARGENTÉ. (*MUS ARGENTEUS*).

PLANCHE XV, fig. 1.

De la taille de notre *Mus musculus*, à oreilles aussi grandes et nues; la queue plus longue que le corps et la tête, glabre, mais légèrement poilue vers le bout. Tout le dessus du corps, jusqu'à la ligne médiane des flanes et des côtés du cou, d'un brun roussâtre doré; la tête est d'une teinte brune et les longues moustaches sont d'un brun cendré. La couleur blanche de toutes les parties inférieures s'étend jusqu'à la ligne médiane des flanes et des côtés du cou; les quatre extrémités sont aussi d'un blanc pur.

Longueur totale 6 pouces 6 ou 7 lignes, dont la queue prend 3 pouces 6 lignes. Les plus grands individus ne dépassent pas 7 pouces en longueur totale.

L'espèce est connue au Japon sous le nom de Jama-nezumi ou de No-nezumi, ce qui signifie rat de montagne ou des champs. Elle vit dans les localités montagneuses, et se nourrit de racines et de céréales.

RAT MOLOSSE. (*MUS MOLOSSINUS*).

PLANCHE XV, fig. 2.

De la taille de la précédente; la queue de la longueur du corps seulement; les oreilles grandes, rondes et nues; la livrée unicolore; le museau court et obtus.

Tout le pelage est d'une teinte rousse-cendrée, un peu plus claire au ventre qu'aux autres parties; la queue est de cette couleur, garnie partout de poils fort-courts et clair semés, qui sont d'une teinte moins foncée que le fond des écailles qui la recouvre. Les moustaches sont courtes et brunes.

Longueur totale 5 pouces 6 lignes, dont la queue prend 2 pouces 6 lignes.

Nous n'avons aucune autre notice à communiquer sur cette espèce.

RAT TA-NEZUMI. (*MUS TANEZUMI*).

PLANCHE XV, fig. 3 (1).

Espèce de rat des champs, intermédiaire par la taille ainsi que par les formes entre notre souris et le rat commun d'Europe. Les oreilles sont longues, ovalaires et nues. La queue est totalement nue depuis son origine; elle n'est pas plus longue que le corps et la tête.

Le pelage est court et lisse, et les poils sont colorés d'une même teinte jusqu'à leur base. Le dos et le sommet de la tête sont d'un brun bistre; les flanes d'un brun-cendré et les parties inférieures d'un brun blanchâtre.

Longueur de 8 à 9 pouces, dont la queue prend 4 ou 4 pouces et demie.

Ce rat vit dans les terrains marécageux, dans le voisinage des eaux et le long des digues qui entourent les champs de riz; sa nourriture ordinaire est le riz. L'espèce s'est très-multipliée dans toutes les localités couvertes de rizières. Son nom japonais est Ta-nezumi.

(1) Cette figure porte par erreur le nom de nezumi.

RAT DISTINGUÉ. (*MUS SPECIOSUS*).

PLANCHE XVI, fig. 1.

Ce rat peint d'une manière agréable et tranchée, semble être une espèce distincte, peu commune au Japon; un petit nombre d'exemplaires nous est parvenu sous le nom de *Ti-nezumi*; mais sans indication de localité précise ou de manière de vivre.

La taille et les dimensions des différentes parties du corps lui assignent une place intermédiaire entre notre rat et la souris d'Europe. La queue est un peu plus longue que le corps et aboutit au bord postérieur de l'orbite des yeux; ses oreilles sont de moyenne grandeur, larges et rondes; la queue est couverte d'un poil fort rare et court; les longues moustaches sont blanchâtres.

Un roux de rouille vif couvre toutes les parties supérieures du corps et de la tête, mais le dos a une teinte brune, et les flanes sont d'un roux-clair; le museau, les lèvres, les parties inférieures du cou, la poitrine, les quatre extrémités, la partie inférieure de ces membres, tout le ventre et l'abdomen sont d'un blanc pur.

Longueur totale 9 pouces, dont la queue prend 3 pouces 6 lignes.

La plus petite de nos souris d'Europe, *Mus minutus*, se trouve aussi au Japon, où on la trouve dans les champs de terre glaise; elle y porte le nom de *Hakka-nezumi*.

LOIR ÉLÉGANT. (*MYOXUS ELEGANS*).

PLANCHE XVI, fig. 2.

Ce petit rongeur du genre *myoxus*, semble être dans l'orient de l'Asie le représentant du muscardinus qui habite les parties occidentales et se trouve dans toute l'Europe septentrionale; mais ce joli petit animal diffère sous plusieurs rapports de son congénère européen, auquel il ressemble par l'ensemble des formes et plus ou moins par la taille, ainsi que par la teinte générale du pelage. Les principaux caractères différentiels sont les suivants.

Le loir élégant est un peu plus grand que le museardin, mais la queue du premier est d'un tiers moins longue; elle est pourvue de longs poils, et terminée par un flocon large et arrondi. Ses oreilles sont plus courtes, à lobes dépourvus de poils courts, tels que le sont les lobes plus développés du muscardin; ces oreilles, nues en apparence, sont toutefois totalement cachées par les longues soies très-fines, dont le bord supérieur du lobe est garni, ainsi que par les touffes de poils soyeux qui naissent à la base et du centre de la conque, et qui forment de petites houppes. Une large bande dorsale, de couleur foncée, sert encore à caractériser cette espèce nouvelle.

La nature du pelage est absolument la même que dans notre muscardin: il est court, serré, abondant et cotonneux; mais la robe est aussi parsemée, quoique à fort claire-voie, de poils soyeux très-fins et plus longs que les poils cotonneux; la queue est aussi garnie de longues soies un peu distiques; cette queue, ainsi que toute la tête et le corps, moins la partie supérieure du dos, sont d'une teinte rousse jaunâtre nuancée de cendré, vu que la base des poils est d'un cendré bleuâtre. A partir de l'occiput jusqu'à l'origine de la queue s'étend une large bande d'un brun sombre. Les soies aux oreilles dépassent le bord du lobe et sont d'un roux cendré; les longues moustaches sont noires à pointes brunes.

Longueur totale 5 pouces 2 ou 3 lignes, dont la queue prend seulement 2 pouces jusqu'à la pointe des poils dont elle est garnie.

Cette jolie espèce est rare au Japon; nous n'en avons reçu que cinq individus envoyés par Mr. Bürger. On la trouve dans l'île de Sikok, province d'Awa.

LES RUMINANTS.

La culture des terres ayant formé de tous les temps la principale branche d'industrie exploitée par le peuple japonais, il a dû éprouver le besoin d'associer à ses travaux agricoles l'animal le mieux à même de lui rendre ce travail moins pénible, et dont il pouvait utiliser en même temps la force corporelle comme moyen de transport; aussi trouve-t-on, dans les documents les plus anciens de l'histoire du Japon qu'il y est fait mention du bétail domestique, qu'on dit avoir été introduit du continent de l'Asie (probablement de la Corée) dans ces îles, longtemps avant l'ère chrétienne.

Le Boeuf domestique y est en effet de nos jours, la bête de charge dont on se sert habituellement pour transporter tous les produits agricoles, et c'est aussi sur le dos des bêtes à cornes que s'effectue le transport des marchandises dans l'intérieur du pays. Des caravanes fort nombreuses de tauraux et souvent aussi de genisses, pesamment chargés et conduits par des bouviers, traversent les différentes contrées dans toutes les directions, le long de sentiers rocailleux et des passages escarpés tracés sur le flanc des chaînes montueuses; elles vont déposer leurs charges dans les places maritimes. Pour dompter ces animaux, on a l'habitude de leur passer une large courroie dans la cloison des narines; puis on y fixe la corde qui sert à les conduire. Afin de ménager leurs sabots, qui s'useraient et se fendraient en cheminant dans les sentiers rocailleux, on leur met des chaussons de paille.

Les lois du Bouddhisme interdisant aux Japonais l'emploi de toute espèce de viande comme aliment, même celui du lait, les boeufs ont dû multiplier considérablement dans ce pays, où la chair n'est employée que pour la consommation qu'en font les étrangers, et, lorsqu'elle est séchée au soleil, que comme objet d'exportation. Les Japonais la font calciner et s'en servent, ainsi que du bésoar, comme médicament fort en vogue parmi eux, et auquel ils attachent de grandes vertus.

Nonobstant la grande quantité de bétail qu'on trouve au Japon, le nombre réservé aux travaux des champs est peu considérable, surtout en proportion des terres cultivées qui couvrent la surface du pays. Mr. de Siebold nous apprend, que cette disproportion est due à la nature du sol japonais, presque partout montueux; de manière que les terres cultivables forment des plans inclinés, ou bien qu'elles sont disposées en terrasse le long des flancs des montagnes; position qui s'oppose à l'emploi de la charue, seulement en usage dans les localités en plaine; tandis que

partout ailleurs les terres sont remuées à bras d'hommes. On peut admettre que les trois-quarts des terres cultivées dans ces Iles se trouvent exposées en coteau, ce qui fait que l'emploi de chariots n'est usité que dans les plaines des environs de quelques villes; tous les autres transports ont lieu à dos de boeufs, de chevaux ou d'anes.

Le bétail japonais est de taille moyenne. Ses formes sont trapues; ses pieds sont robustes et le dos est élevé. La couleur ordinaire de son pelage est d'un brun-foncé, on en voit aussi à pelage roux ou tacheté. Il ressemble le plus au bétail des contrées montagneuses de l'Allemagne. Il est remarquable, dit Mr. de Siebold, que les vaches japonaises ne donnent du lait qu'aussi longtemps que le veau tette; elles tarissent peu de temps après qu'on les en prive, et nonobstant qu'on soit exact à les traire et qu'une bonne nourriture leur soit offerte. Ce qui fait que, pour se procurer journellement du lait à Dezima, on est obligé de changer continuellement les vaches qu'on veut traire.

Dans un pays presque partout cultivé, on ne saurait laisser paître le bétail que le long des grands-chemins et des digues, aussi n'y voit on pas de pré artificiel; les animaux domestiques obtiennent leur nourriture dans les étables ou dans les écuries; mais au lieu d'herbe ou de foin on leur donne, en été comme en hiver, des légumes, de la paille de riz ou de mil, avec quelques plantes sauvages séchées des espèces de *Dolichos*, le *Ficus stipulata*, les tiges d'*Ipomaeu batatas*, avec quelques espèces de joncs de la famille *Cyperus*, qui croissent sur le sommet des montagnes.

LE BUFFLE. (*BOS BUBALUS*).

Le buffle a été introduit au Japon de l'Inde ou de la Chine; il y vit, ainsi que dans toutes les grandes îles de l'Archipel, dans l'état de domesticité. Dans quelques contrées, telles que Hatsuma et Kii, on fait usage de cet animal comme bête de somme et de trait, mais il ne sert pas aux travaux des champs. Le buffle porte au Japon le nom de Kuruma-usi.

LE RENNE. (*CERVUS TARANDUS*).

Cet animal propre aux contrées polaires des deux mondes, vit aussi au Japon à l'état sauvage et comme animal domestique; mais nous ne savons pas laquelle des deux races (l'euro péenne ou l'américaine) habite cet empire. On ne le trouve à l'état de liberté que dans l'île de Krafto, où il porte le nom d'Orotsto; son nom Anio est Tunakai. Lorsqu'il est réduit à la domesticité on s'en sert comme bête de somme. Sa nourriture consiste en feuilles des arbres, en mousses et en herbes.

CERF SIKI. (*CERVUS SIKI*).

PLANCHE XVII; le mâle adulte.

L'espèce nouvelle de cerf qui vit dans le plus grand nombre des îles dépendantes de l'empire du Japon, ressemble exactement dans toutes ses formes, moins la gran-

deur, aux espèces qui habitent le nord des deux hémisphères, ou qui vivent sur les chaînes les plus élevées de l'Asie centrale. Ce cerf japonais est le représentant de notre *Cervus elaphus*, dans les contrées orientales. Les deux espèces mentionnées forment avec le *Cervus Walliehi* du continent de l'Inde, un groupe distinct des autres espèces connues sous le nom d'*Axis*; celles-ci sont répandues dans les parties équatoriales de l'Asie.

L'on peut reconnaître le cerf du Japon au moyen des caractères suivants, qui servent à le distinguer du *Cervus elaphus*. La taille du Sika est environ d'un tiers moindre que celle de notre cerf commun. Ses bois sont à peu près droits, à quatre andouillers, dont deux en avant et un de côté vers la pointe, formant le quatrième. Toute la queue est blanche; la région des parties génitales l'est aussi et la face intérieure des quatre membres porte la même teinte. Une touffe de longs poils raides et d'un blanc pur est placée à la partie postérieure des pieds de derrière. Une large bande brune noirâtre part de l'occiput, s'étend sur la nuque et sur l'échine, et se dissipe graduellement dans la teinte brune du reste de la région dorsale.

On peut ajouter à ces caractères essentiels que la couleur du pelage du Sika diffère peu de celle de notre cerf d'Europe; la teinte est seulement moins rousse, vu que les poils sont annelés de roux et de blanc terne. Une teinte roussâtre plus claire, mais uniforme, couvre les cuisses et les quatre extrémités. La partie intérieure des oreilles et le menton sont blancs.

Les dimensions prises sur un individu adulte et de forte taille sont: longueur totale de la croupe au museau 4 pieds 6 pouces; la queue porte 5 pouces; hauteur à l'échine 2 pieds 7 pouces; longueur des bois 1 pied 3 pouces.

On trouve cette espèce dans toutes les grandes îles de la dépendance du Japon. Le temps du rut est en octobre et la portée est fort rarement de deux petits. L'on ne fait usage de la chair de cerf que dans un petit nombre des parties de l'empire, ce qui fait que l'espèce multiplie abondamment et qu'elle est très-répandue; c'est pour les européens un mets de prédilection, vu que la chair du Sika a un goût de venaison fort agréable.

ANTILOPE CRÉPUE. (ANTILOPE CRISPA).

PLANCHES XVIII et XIX.

Les Japonais donnent à cette antilope le nom de Nik; elle est fort-rare, même peu connue dans plusieurs parties de ces îles. On ne la trouve que dans les parties de l'île de Nippon couvertes de hautes alpes, telle que la partie nommée Josino; puis sur les montagnes les plus élevées de l'île de Sikok.

Il paraît que cette antilope est sujet à un changement périodique dans la couleur du pelage, et que sa robe d'été diffère de celle d'hiver. C'est du moins une supposition fondée sur la différence assez remarquable de ce pelage, et observée sur deux individus parfaitement adultes de cette espèce. L'un de ces sujets a vécu quelque temps dans la ménagerie du Gouverneur-Général van der Capellen à Java, d'où nous l'avons reçu par les soins du Professeur Reinwardt; l'autre a été présenté par Mr. de Siebold à son retour du Japon.

Le premier de ces individus, est figuré pl. 18; il me paraît être revêtu du pelage

d'été, puisque le feutre de sa robe n'est pas abondant et que les poils soyeux sont rares, même clairsemés. Le second, décrit sous l'initiale B., est couvert d'un pelage feutré très-épais, les poils soyeux existent en grande abondance; ils sont longs et couvrent totalement le feutre.

Le port de cette antilope, ses formes, la nature du pelage et les lieux qu'elle choisit pour demeure habituelle, servent d'indices pour réunir cette nouvelle espèce à quelques autres, déjà connues et décrites, et qui vivent dans l'Amérique du Nord ainsi qu'aux Indes, notamment *A. Crinigera*, à laquelle notre antilope du Japon ressemble par les formes totales; on peut la mettre aussi en lignée générique avec les *A. Nepalensis* et *Sumatrensis*. Ces quatre espèces doivent être réunies, et elles forment un petit groupe distinct des autres antilopes connues. Nous passons maintenant à la description des couleurs du pelage des deux individus précités.

A. Un feutre blanc, érèpu et cotonneux, court mais abondant, couvre toutes les parties du corps, moins les quatre extrémités, ainsi que le museau et les oreilles; entre ce feutre se trouve distribué à claire-voie des poils soyeux blancs et bruns, dont la pointe dépasse à peine les poils laineux et érèpus, ce qui fait que toutes les parties du corps ont une teinte blanchâtre terne plus ou moins variée de brun, selon que les poils soyeux de cette dernière couleur sont plus ou moins abondants. L'échine et une partie du dos sont couverts de longs poils bruns. La queue fort courte, est aussi garnie de longs poils bruns. Les quatre extrémités, les oreilles, le museau et le front sont d'un brun cendré. Les cornes sont courtes; elles fuient en arrière et portent à leur base quatre ou cinq anneaux rugueux; le reste est lisse.

Les dimensions principales de cette antilope sont: longueur totale 2 pieds 8 pouces; la queue atteint à peine la longueur d'un pouce et demi. L'élévation des cornes est de 3 pouces 6 lignes. La hauteur, prise du plante des pieds à l'échine, est de 22 pouces.

B. Le second individu a les mêmes dimensions que le précédent; mais il paraît être revêtu de sa robe d'hiver. Le pelage laineux ainsi que les poils soyeux forment une fourrure épaisse, serrée et abondamment feutrée. Toutes les parties du corps, la tête et les membres sont couverts de longs poils soyeux et rudes. La couleur de ce pelage est partout d'un brun roussâtre terne; l'abondance de ce pelage fait, qu'on ne peut voir qu'une faible trace de la teinte blanchâtre du pelage laineux dont la peau est garnie; on l'observe seulement aux joues, au cou et au ventre, parties qui sont moins recouvertes par les poils soyeux. Ces derniers sont longs de deux pouces et demi; ils sont blancs à leur base et terminés de brun, ce qui fait que la presque totalité de la livrée offre cette teinte brune uniforme qui sert à caractériser l'espèce dans la saison hybernale.

La tête et les cornes sont figurées grandeur naturelle, pl. 19 de ce recueil.

La Chèvre domestique, dont le mâle porte au Japon le nom de *Titsuzi* et la femelle *Jagi*, a été introduite de la Chine dans ce pays, longtemps avant l'apparition des premiers navires européens qui vinrent aborder sur les côtes du Japon. Ces chèvres chinoises paraissent être le produit de l'espèce de *capra* qui

vit en Sibérie à l'état sauvage, et que Pallas a décrit sous le nom de *Capra aegragus*.

La race domestique est très-répondue, partout où le trafic attire la présence des Chinois, vu que ce peuple est grand amateur de la chair des chèvres, tandis que les Japonais n'en font jamais usage. Cette nourriture leur est même interdite, et elle est aussi désagréable à leur goût que celle de toute autre viande des animaux quadrupèdes; ils ne font non plus usage du lait de chèvre.

Les moutons qu'on trouve au Japon, y ont été introduits de temps en temps pour satisfaire aux demandes de quelques particuliers qui les desirent, plus par motif de s'en amuser et comme ornement de leurs parcs que sous le rapport de l'utilité, soit comme aliment, ou bien pour en faire servir la toison au tissage des étoffes de laine; ces articles, recherchés par les Japonais, proviennent maintenant de l'étranger; ils forment un objet d'importation fort considérable, dont le Japon pourrait se passer, si l'on trouvait le moyen de former dans ce pays des établissements propres à l'élevage des moutons. Il paraît que les tentatives faites à cette fin n'ont pas offertes jusques ici des résultats satisfaisants; on n'en a pas renouvelé l'essai depuis 1817, lorsque notre chef de la factorerie à Dézima, M. Blomhoff, a fait venir dans ce but quelques moutons, mais ils ont succombé successivement et peu de temps après leur arrivée.

COCHON A MOUSTACHE BLANCHE. (SUS LEUCOMYSTAX.)

PLANCHE XX.

Il y a seulement peu de temps écoulé que le genre *Sus* comptait comme représentant de ce groupe de pachydermes, un nombre très-borné d'espèces distinctes; savoir, *Sus scrofa* d'Europe, *S. larvatus* d'Afrique, *S. russa* ou le *Babi-russa* des Moluques et *S. papuensis* de la Nouvelle Guinée; encore faut-il dire que les deux dernières ne sont bien connues que depuis un petit nombre d'années. Les découvertes récentes, faites depuis l'époque où ces publications eurent lieu, viennent d'augmenter le nombre des espèces exactement déterminées de six autres, sur lesquelles on n'avait obtenu jusque-là aucun renseignement; bien qu'on sût que des cochons sauvages avaient été trouvés dans l'Inde, ainsi que dans ses archipels orientaux; mais on était réduit, faute de renseignements exacts, d'ajouter foi au dire des voyageurs que ces cochons qu'ils avaient vu ne différaient point de notre *S. scrofa* d'Europe. Des recherches plus exactes ont porté à notre connaissance l'existence de ces six espèces nouvelles à énumérer dans le genre *Sus*, savoir: *S. cristatus* du continent de l'Inde, *S. vittatus* et *S. verrucosus* de l'île de Java; *S. barbatus* de Bornéo; *S. Celebensis* de cette île et *S. Timoriensis* de ce même pays. A ces six espèces nous allons ajouter une septième, ce qui fait que ce genre comprend aujourd'hui onze espèces distinctes.

Celle qui vit à l'état sauvage dans les îles du Japon paraît être le type des cochons domestiques, répandus dans toute l'Inde, et qu'on nomme Cochon noir ou de Siam; c'est du moins une supposition fondée sur la parfaite ressemblance que l'on observe dans les formes de ce cochon sauvage et les individus domestiques du cochon, dit de Siam.

Ce cochon sauvage est en effet, pour m'exprimer ainsi, fort-bas sur jambe; ce peu de longueur du métatarse et du métacarpe est cause que le ventre de la truie, lorsqu'elle est pleine, traîne souvent à terre, ce qui a lieu également chez tous les individus domestiques, quand ils sont bien nourris et fort-gras. Le nom donné à cette espèce nouvelle est empruntée d'un caractère marquant, propre au type à l'état sauvage, et qui consiste en une bande blanchâtre partant de l'angle des mâchoires et se dirigeant, en forme rectiligne, sur une partie des joues; le reste du pelage est d'un brun sombre, excepté le devant du cou et la partie médiane du ventre qui sont blancs.

Nous ne sommes pas à même de donner les dimensions propres à l'espèce type, lorsqu'elle est parvenue à l'état adulte, vu que les trois individus obtenus du Japon par MM. de Siebold et Bürger, sont des marcassins, qui peuvent avoir atteint l'âge d'un an. L'un de ces sujets, rapporté par M. de Siebold, est le produit d'une truie domestique et d'un sanglier sauvage.

Ce sanglier vit dans toutes les îles soumises au Japon; ses habitudes et le choix de sa nourriture sont les mêmes que chez les autres espèces.

Nous terminons cette partie de la Faune par la notice fournie par M. de Siebold sur les races des chevaux et des ânes qui se trouvent au Japon.

Le cheval *Equus caballus*, au Japon *uma*, *mūma*, a été introduit dans ces îles longtemps avant l'année 250 de l'ère chrétienne; de cette époque date l'établissement de la poste aux chevaux, dont les annales du Japon font mention. Ces chroniques servent aussi à constater qu'en l'an 288, un prince de Petsi, l'une des îles de la Corée, fit présent de quelques chevaux à l'Empereur du Japon; plusieurs années après la réception de ce cadeau, les Japonais envoyèrent au roi de Petsi 40 chevaux, nés dans la partie septentrionale de l'île Kiusiu. On peut conclure de ces faits que les chevaux du Japon ont été introduits dans ces îles de la terre ferme de l'Asie septentrionale, et que cette acquisition a eu lieu avant ou vers l'époque de l'ère chrétienne.

Le cheval a été l'objet d'une haute vénération parmi les sectateurs de l'ancien culte Sinto; le grand prêtre de ce culte paraît encore aujourd'hui à cheval dans les jours de fêtes ainsi qu'à toutes les processions qui ont lieu.

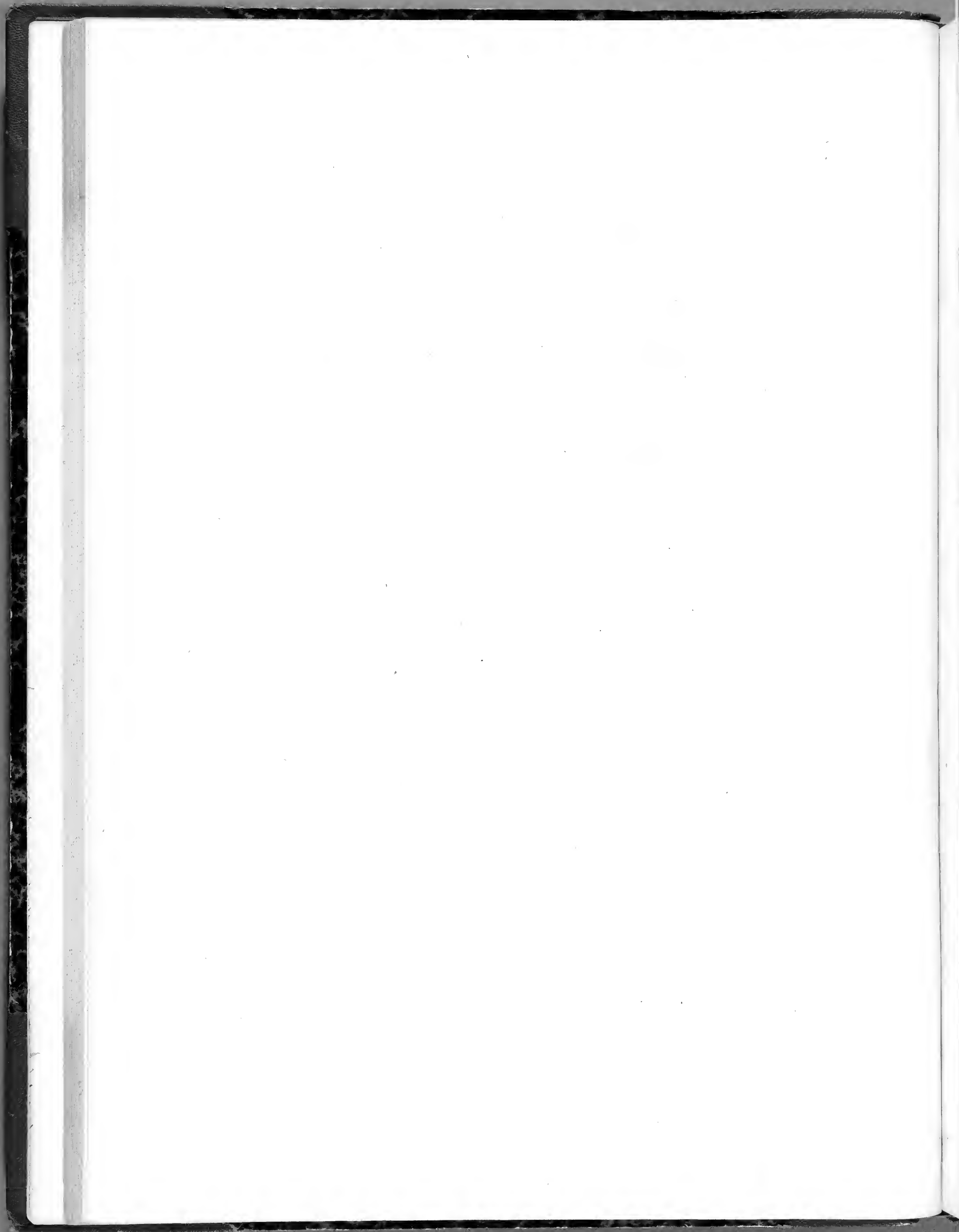
L'élevage des chevaux est maintenant répandu partout dans les îles soumises au Japon. On y voit plusieurs races distinctes, quoique deux seulement soient faciles à reconnaître, l'une de forte taille et l'autre petite; cette dernière est connue sous le nom de *tosagoma*; elle est de l'île Sikok, province Tosa, d'où lui est venu le nom de petit cheval. L'on présume que cette race est d'origine coréenne, puisqu'on trouve effectivement dans ce pays des chevaux fort petits qui y portent le nom de *Kohiama*.

Dans la race des grands chevaux, dont toutefois la hauteur à l'échine ne dépasse pas 4 pieds 16 pouces, on trouve des individus qui ont de belles formes. Ce sont assez généralement des chevaux vigoureux, bons coureurs et bien proportionnés, mais

ils sont revêches et d'allure difficile, ce qui ne les rend pas agréable pour servir de monture; on n'en fait jamais usage comme chevaux de trait, mais on s'en sert comme bêtes de somme. Cette race a l'allure assurée, mais elle est disgracieuse par l'habitude qu'ont les Japonais d'envelopper le sabot d'une chaussure de paille; ils le font dans le but de préserver la corne et de la garantir des ébréchures auxquelles le sabot est exposé dans les sentiers étroits et raboteux, souvent taillés dans le roc vif et couverts de pierres roulées. On a au Japon des chevaux à poils de toutes les couleurs.

L'âne *Equus asinus*, au Japon *Usagi-muma*. Cet ancien habitant de l'Asie a été introduit de la Corée en 599; il y est arrivé à la même époque où le chameau et le faisan blanc, *Phasianus nycthemerus*, ont été introduits, et dont le Japon est aussi redevable à l'Asie septentrionale.

Quoique le climat de ces îles soit en tout point favorable à l'élevé de cet animal, d'une utilité reconnue, surtout comme bête de somme, et quoique la constitution physique du pays semble de nature à en commander l'emploi, on ne voit que fort rarement faire usage de l'âne; les japonais n'en font aucun cas et l'espèce est peu répandue dans le pays.



LES MAMMIFÈRES MARINS.

LES PHOQUES. (PHOCA.)

On n'est pas encore parvenu jusqu'à présent à déterminer d'une manière rigoureuse les diverses espèces de Phoques qui habitent notre globe. Il est vrai que le travail de Mr. Nilsson ⁽¹⁾, le plus récent et le plus complet qui ait paru sur ce sujet, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la détermination des espèces de nos mers, de celles qui se trouvent dans les parages septentrionaux de l'océan atlantique et de celles qui habitent l'hémisphère austral; mais cet auteur, n'ayant pas été à même d'examiner les dépouilles des diverses espèces de Phoques des parages septentrionaux de l'océan pacifique, il passe sous silence, dans son mémoire, les espèces de cette mer, décrites par Steller et Pallas. Quoique nous ne saurions blâmer cette sage réserve de la part de Mr. Nilsson, il n'en est pas moins certain, que les parages dont nous venons de parler, nourrissent des espèces de Phoques, qui ne paraissent pas se trouver dans nos mers. Nous possédons nous-mêmes les dépouilles d'une espèce différente de celles connues jusqu'à ce jour, et les descriptions de Pallas, quoique trop incomplètes pour pouvoir fournir des notions précises sur ces animaux, font cependant entrevoir qu'il a eu sous les yeux des Phoques que l'on ne peut rapporter avec certitude à aucune des espèces de nos mers ou des parages septentrionaux de l'océan atlantique.

Steller ⁽²⁾ n'admet que quatre espèces de Phoques habitant la Sibérie et la Russie. Le premier qu'il appellé Lavtagi et qui surpasse en grandeur toutes les autres, est identique avec le Phoque barbu, *Phoca barbata*, Fabr. Le deuxième appartient probablement à l'espèce nouvelle que nous allons décrire dans cet ouvrage. Le troisième, qu'il désigne sous le nom de *Phoca oceanica*, est évidemment la même espèce que Lepechin ⁽³⁾ a fait connaître plus tard sous ce même nom, et qui a été ensuite

(1) Ce travail est inséré dans le journal allemand fondé par Wiegman, année 1841, I, p. 301 et suivantes.

(2) Beschreibung von dem Lande Kamtschatka, Frankfurt und Leipzig, 1774, p. 107 et 108.

(3) Act. Petrop., I, p. 259, Tab. 6 et 7.

décrite par Müller sous le nom de *Phoca groenlandica*. Le quatrième enfin est l'espèce qui habite le lac Baikal, l'Oron et d'autres grands lacs de la Sibérie, espèce peu connue ou plutôt inconnue des naturalistes ⁽¹⁾.

Pallas ⁽²⁾ énumère huit espèces de Phoques originaires de l'empire russe, mais il est évident qu'il a fait plusieurs doubles emplois, et qu'il a établi d'autres espèces d'après la seule inspection de quelques peaux mutilées. Les espèces indiquées par Pallas sont les *Phoca nautica* et *albigena*, évidemment identiques avec le *Phoca barbata*; puis le *Phoca equestris*, connu seulement d'après une peau incomplète; le *Phoca dorsata*, Pallas, qui ne diffère pas du *Phoca oceanica* ou *groenlandica*; le *Phoca monacha*, assez connu des naturalistes; le *Phoca largha*, encore établi d'après des peaux mutilées, et qui pourrait bien appartenir à l'espèce nouvelle que nous nous proposons de décrire; le *Phoca canina*, Pallas, espèce plus connue sous le nom de *Phoca vitulina*, Linné, à laquelle l'auteur rapporte les Phoques de la mer caspienne, ceux des lacs Baikal et Oron, ainsi qu'un Phoque de l'océan oriental, qui est identique avec la deuxième espèce de Steller et avec notre espèce nouvelle; enfin le *Phoca ochotensis*, que Pallas décrit comme pourvu de très-petites oreilles externes, mais ayant tous les pieds munis de cinq ongles, ce qui en ferait un animal intermédiaire entre les Phoques et les Otaries, et absolument inconnu des naturalistes.

On voit par cette énumération, que des espèces de Phoques qui habitent les parages septentrionaux de l'océan pacifique, il n'y en a, à proprement parler, que deux qui soient parfaitement connues des naturalistes; que ces deux espèces sont aussi très-communes dans le nord de l'hémisphère occidental, et qu'une troisième espèce indiquée par Steller et Pallas, et dont nous nous proposons de donner une description, paraît être propre au nord de l'hémisphère oriental, ce qui porte à trois le nombre des espèces connues de Phoques originaires de ces parages. On se rappellera que Steller, le seul naturaliste qui ait résidé assez longtemps dans ces parages pour avoir pu étudier d'une manière satisfaisante les animaux marins de grande taille, constate en effet qu'il n'existe dans ces mers que trois espèces de Phoques. Or, ces trois espèces sont absolument identiques avec celles dont nous connaissons les dépouilles.

La première de ces espèces est le Phoque à croissant, *Phoca oceanica*, Steller, Descr. du Kamtsch. p. 108, et Lepechin, Act. Petr. I, p. 259, Tab. 6 et 7; *Phoca groenlandica*, Müller, Zool. Dan. Prodr., p. 8; *Phoca dorsata*, Pallas, Zoogr. ross. as., I, p. 112, n°. 41. Nous en possédons de très-beaux échantillons absolument semblables à ceux tués au Groenland; ils sont originaires de Sitka. Les voyageurs néerlandais n'ont pas observé cette espèce au Japon.

La deuxième espèce est le Phoque barbu, *Phoca barbata*, Müller, Prodr. p. 8; *Lachtak* ou *Phoca maxima*, Steller, Nov. comm. Petr., II, p. 290; *Phoca leporina*, Lepechin, Act. Acad. Petrop., I, Tab. 8 et 9; *Phoca nautica* et *albigena*, Pallas, Zoogr. rosso asiat., I, p. 108 et 109, n°. 38 et 39. On apporte les peaux de cette espèce au Japon comme article de commerce; nous en possédons une de ces peaux incomplètes rapportée du Japon par Mr. de Siebold.

(1) Nilsson, l. c. p. 312 et 313, en a examiné un individu qu'il dit offrir beaucoup d'analogie avec le Phoque annelé (*Phoca annellata*, Nilsson, *Ph. hispida* Schreber, *Ph. foetida*, Fabr.)

(2) Zoographia rosso-asiatica, I, p. 108—119.

Le troisième Phoque des parages septentrionaux de l'océan pacifique nous est connu d'après trois jeunes individus et d'après un nombre égal de peaux incomplètes d'individus adultes, tous rapportés du Japon par M. M. de Siebold et Bürger. C'est évidemment le deuxième Phoque de Steller, Descr. du Camtsch. p. 107, et l'espèce dont Pallas fait mention en traitant du Phoque commun, l. c. p. 117, nota 2; puis le Phoque, figuré sans le moindre détail descriptif, dans le voyage de Choris, Pl. 8, sous le nom de Phoque du détroit de Behring; peut-être convient-il également de rapprocher de cette espèce inédite le *Phoca largha* de Pallas, ibid. p. 113, n°. 43. Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir conférer à ce Phoque le nom qu'il porte, suivant Pallas, l. c. p. 117, chez les Russes, savoir celui de Phoque nummulaire, *Phoca nummularis*.

Ce Phoque est en quelque sorte intermédiaire entre le Phoque à croissant (*Phoca oceanica*) et le Phoque annelé, (*Phoca hispida*, Schreber, Säugth., III, p. 312, n°. 6, Tab. 86; *Phoca foetida*, Müller, Prodr. p. 8; *Phoca annellata*, Nilsson, Skand. Fauna, I, p. 362); car il offre beaucoup d'analogie avec le premier par la configuration de son crâne, notamment par celle de la région interorbitaire ainsi que par celle de ses dents, tandis qu'il se rapproche davantage du second par son système de coloration. Les nombreuses petites taches ovales d'un brun noirâtre plus ou moins foncé, dont le corps de cette espèce est orné, et qui se réunissent le plus souvent sur les parties supérieures de l'animal pour former des marbrures, servent à le distinguer des autres espèces connues. A juger des peaux incomplètes que nous en possédons et dont la plus grande offre cinq pieds en longueur totale, il paraît que cette espèce parvient à une taille aussi forte et plus forte peut-être que le Phoque à croissant.

Les jeunes individus dont nous possédons les dépouilles, portent deux pieds et demi à trois pieds en longueur totale, dont la queue occupe environ un pouce. Les moustaches sont assez fortes, onduleuses et d'un brun clair; mais les inférieures ont la forme de soies longues et grosses, qui sont d'un blanc jaunâtre luisant. Les ongles des extrémités antérieures sont beaucoup plus forts et d'une teinte plus foncée que ceux des extrémités postérieures, qui sont d'un brun couleur de corne, foncé à la base des ongles, mais assez clair vers leur pointe. Nous ne possédons de cette espèce que des fragmens de crâne, tirés des peaux des jeunes individus dont nous venons de parler; mais ces fragmens suffisent pour constater que le crâne de cette espèce offre, comme nous venons de le remarquer plus haut, la plus grande analogie avec celui du Phoque à croissant, notamment par la configuration de la région interorbitaire, qui est, par devant, plus large que dans le crâne du Phoque annelé. Quant au système dentaire, il n'offre pas la moindre disparité de celui du Phoque à croissant et du Phoque annelé.

Le système de coloration de cette espèce est, comme l'ont déjà remarqué Steller et Pallas, sujet à des variétés individuelles nombreuses. Dans les jeunes individus, la couleur du fond est un blanc jaunâtre sale, mais sur les parties supérieures, cette teinte claire ne se voit qu'à la pointe des poils, dont la base est d'un brun plus ou moins fauve. Le mélange de ces deux teintes fait que le dos de ces animaux offre souvent une légère nuance olivâtre. Les flancs et le dessus de l'animal sont ornés d'un grand nombre de petites taches d'un brun pâle; ces taches, dont les plus grandes présentent un diamètre de six à huit lignes, affectent, lorsqu'elles se trouvent isolées,

la forme ovale, mais ordinairement elles sont nuageuses et confluentes, particulièrement sur le dos, où elles sont cependant le plus souvent séparées par des lignes onduleuses claires, qui se réunissent quelquefois pour entourer les taches foncées en guise d'anneaux.

Les variétés individuelles que présente la distribution des teintes chez les adultes sont beaucoup plus considérables que dans les jeunes individus. Dans une de nos peaux, privée de la tête et des extrémités, et dont la longueur totale est de trois pieds et neuf pouces, toutes les taches sont isolées et d'un brun noirâtre assez foncé. Les plus grandes de ces taches offrent environ un pouce de diamètre; quelques-unes sont de forme ovale, mais la plupart d'entre elles sont irrégulières, quelquefois très-petites et orbiculaires, tantôt isolées, tantôt rapprochées les unes des autres, et en général assez irrégulièrement dispersées sur toutes les parties de la peau, de sorte cependant qu'elles sont plus clair-semées sur les flancs, et qu'elles se perdent presque totalement sur les parties inférieures de l'animal. Cette peau offre certaine analogie avec celle des Phoques à croissant à l'âge moyen, à cette différence près, que les taches foncées de cette dernière espèce sont alors beaucoup plus grandes et beaucoup moins nombreuses.

Une deuxième peau du Phoque nummulaire, également privée de la tête et des pieds, est longue de cinq pieds. Cette peau a comme celle dont nous venons de parler, les flancs ornés de taches isolées, mais ces taches sont plus foncées; sur les parties supérieures, elles sont au contraire plus petites, tantôt noirâtres, tantôt d'un brun pâle, souvent confluentes, et tellement nombreuses et serrées, que la teinte du fond ne paraît que sous la forme de lignes onduleuses étroites.

Le troisième fragment de peau que nous possédons de cette espèce est long de trois pieds et quelques pouces. Il est presque entièrement moucheté de petites taches confluentes et nuageuses; ces taches sont noirâtres sur le dos, mais sur les flancs, elles deviennent par degrés d'un brun pâle. La teinte claire du fond ne s'aperçoit dans cet échantillon que sous forme de lignes irrégulières et tortueuses, qui se présentent quelquefois en guise de marbrures, d'îles ou d'anneaux. Cet échantillon, absolument semblable à celui figuré par Choris, offre beaucoup d'analogie avec certaines variétés du Phoque annelé.

LES OTARIES. (OTARIA).

L'histoire des diverses espèces du genre Otarie n'est pas moins embrouillée que celle des Phoques. Les changemens considérables qu'éprouvent ces animaux avec l'âge, particulièrement par rapport à la configuration du crâne, la difficulté de se procurer des séries complètes d'individus dont l'origine ait été constatée d'une manière certaine, la légèreté enfin avec laquelle on a établi des espèces d'après la seule inspection d'individus isolés, tout cela environne l'étude de ces êtres de difficultés nombreuses. On sait que les travaux de Péron ⁽¹⁾, qui se vantait de s'être particulièrement occupé de l'étude de ces animaux, ont peu contribué à avancer nos connaissances de ces êtres, et qu'il

(1) Sur l'habitation des Phoques, Annales du Musée, Tome XV, p. 287 et suiv., mémoire réimprimé dans le deuxième volume de son voyage, p. 37 et suiv.

appartient au grand Cuvier ⁽¹⁾ d'avoir le premier soumis à une critique sévère les travaux que ses devanciers ont publiés sur ce genre, d'avoir donné de bonnes figures du crâne de plusieurs espèces, et d'avoir ainsi indiqué les moyens dont on doit se servir pour parvenir à une connaissance exacte des espèces d'Otaries.

Nilsson, dans le mémoire que nous avons cité plus haut, réduit le nombre des espèces à trois, savoir, les *Otaria jubata*, *ursina* et *australis*; mais n'ayant pas été à même d'examiner les dépouilles ou le crâne du Lion marin de Steller, il réunit provisoirement cette espèce au grand Lion marin de l'hémisphère austral. Cette erreur a été relevée à juste titre dans les additions que le professeur J. Müller a faites au travail de Mr. Nilsson. Mr. Müller cependant, en rectifiant cette erreur, fait en même temps mention de deux nouvelles espèces d'Otaries, l'une du Chili, l'autre de la Nouvelle Hollande; mais comme il n'en a donné que des phrases caractéristiques assez succinctes, il est impossible de s'en faire une idée précise. D'ailleurs ni Mr. Nilsson, ni Mr. Müller ne se sont aperçus de la grande analogie qui existe entre l'Otarie australe et le Lion marin de Steller.

On peut, pour faciliter la revue des espèces, diviser le genre Otarie en deux groupes, que nous proposons de désigner, à l'exemple des navigateurs, sous les noms de Lions marins et d'Ours marins.

Les Lions marins parviennent ordinairement à une taille plus forte que les Ours marins; leur poil est plus ras, plus raide et dépourvu de feutre à la base ⁽²⁾; leurs oreilles sont un peu plus petites; ils ont des formes plus élancées; leurs extrémités antérieures sont, proportions gardées, plus grandes, et les postérieures, plus petites; la couleur de leur pelage enfin est, dans tous les âges, d'un gris jaunâtre tirant, suivant les individus ou suivant l'âge, plus ou moins sur le brun-jaunâtre ou sur le roux.

Les Ours marins ne parviennent pas à une taille aussi forte que les Lions marins; leur poil est plus long, plus touffu, plus doux et toujours de deux sortes; leurs formes sont plus lourdes et leurs oreilles un peu plus grandes. Leurs extrémités postérieures sont, proportions gardées, plus grandes; les antérieures, plus petites. La teinte de leur pelage enfin est, dans les adultes, d'un brun grisâtre plus ou moins foncé, tirant quelquefois au roux notamment sur le ventre, tandis que les jeunes sont d'un brun noir, le plus souvent très-foncé.

L'espèce la plus remarquable de Lion marin est celle qui a été indiquée sous ce nom par Forster, dans le second voyage de Cook, Vol. IV, p. 54, et par Pernetty, Voyage, II, p. 561 et suiv., Pl. 10. Schreber, Säugethiere, III, p. 300, Pl. 83 B, en copiant la figure de Pernetty, a conféré à cette espèce le nom de *Phoca jubata*; c'est aussi le *Phoca leonina* de Molina, Chili, trad. all., p. 250; l'*Otaria leonina* de

(1) Recherches sur les ossemens fossiles, II édit., Tome V, Part. I, p. 216 et suiv.

(2) Il paraît cependant que cette règle ne s'applique pas aux individus couverts de leur premier pelage. Une très-jeune Otarie, tuée aux îles Houtman situées à la côte occidentale de la Nouvelle Hollande, et que nous croyons appartenir au Lion marin de Steller, était encore en grande partie couverte de son premier pelage; on voit en effet que les poils qui le composent, sont de deux sortes. Il n'en est pas ainsi des parties revêtues du nouveau pelage, où le feutre a disparu. Il n'existe pas non plus de feutre à la base des poils qui revêtent les parties inférieures de l'animal et qui se font en outre reconnaître parce qu'ils sont très-ras et d'un roux assez vif. Nous remarquons encore que ce nouveau pelage offre une teinte tirant sur le grisâtre, tandis que l'ancien est d'un jaune brunâtre pâle et sale.

Péron, Voy., II. p. 40, et l'*Otaria jubata* de Desmarest, Mammal. p. 248. Le crâne d'un individu adulte de cette espèce⁽¹⁾ a été figuré par G. Cuvier, Ossem. foss., vol. V, Pl. 18, fig. 4, et par Fr. Cuvier, Mém. du Musée, XI, Pl. 15, n° 2, *d, e, f*, sous le nom de *Platyrynque* ou *Phoca leonina*. On en voit, dans l'Ostéographie de Mr. de Blainville, la figure du squelette, Phoques, Pl. III; celle du crâne, Pl. VI; celle de plusieurs parties du squelette, Pl. VII et VIII; celle des dents, Pl. IX, sous le nom de *Phoca (Otiphoca) jubata*. Mr. J. Müller, dans Wiegmann, Archiv, 1841, I, p. 330, note, fait mention d'un squelette de cette espèce, envoyé du Brésil au Musée de Berlin; c'est probablement le même squelette que Dalton a figuré dans son grand ouvrage, section: Die Phoken und Lamantine, Pl. 3, fig. 1 et 1 *a*, mais qu'il désigne simplement comme appartenant à une espèce nouvelle de Phoque du Brésil; ce squelette long environ de quatre pieds et demi, depuis le bout du muscau jusqu'à l'extrémité de la queue, appartient, comme on peut le présumer par ces dimensions, à un individu à l'âge moyen. Un jeune individu de l'Otarie à crinière, originaire des îles Malouines, a été figuré par Lesson et Garnot, sous le nom d'*Otaria molossina*: Voy. de la Coquille, Zoologie Atlas, Pl. 3. Il faut peut-être encore rapporter à cette espèce la très-jeune Otarie du détroit de Magellan, décrite par Shaw, sous le nom de *Phoca flavescens*; voyez Gen. Zool., I, II, p. 260, Pl. 73.

Le crâne de cette espèce se reconnaît à sa forme carrée et trapue; tous les os qui le composent sont assez vigoureux, notamment la mâchoire inférieure et les arcades zygomatiques; les apophyses latérales des frontaux sont très-larges; le palais est assez profondément excavé dans toute sa longueur; enfin le bord postérieur du palais se trouve tout à fait rapproché des crochets ptérygoïdiens. Cette espèce, que l'on n'a observée jusqu'à présent qu'à la pointe méridionale de l'Amérique, parvient, suivant les récits des voyageurs, à une taille de vingt pieds et davantage; mais à juger des crânes d'adultes, dont la longueur n'excède guère 16 pouces, il paraît que ces indications sont exagérées. Les poils du cou de cet animal sont plus longs que ceux des autres parties du corps et forment une espèce de crinière; mais on ignore, si ce caractère est propre aux deux sexes ou s'il ne se trouve que dans les mâles⁽²⁾.

On sait que Steller, Nov. Comm. Petr., II, p. 360, a décrit sous le nom de Lion marin (*Leo marinus*), une Otarie de grande taille, à poils ras et de couleur rousse, observée par lui dans les parages septentrionaux du grand Océan pacifique; mais cette Otarie n'ayant pas été vue en nature depuis par aucun naturaliste, il était impossible de constater avec certitude, si elle est identique avec le grand Lion

(1) Le crâne du soi-disant Lion marin, décrit par Pallas, Zoogr., I, p. 106, n° 1, se trouve aujourd'hui dans les galeries du Musée des Pays-Bas, mais ce crâne ne provient pas du Lion marin de Forster et de Pernetty; c'est au contraire celui du Lion marin d'Anson, Voyage round the world, p. 100 avec fig., du Loup marin de Pernetty, voy., Tome II, Pl. 9, fig. 1, p. 445 et suiv., du Lion marin de Dampier, voy. I, p. 118, ou du *Phoca leonina*, Linn., Syst., XII, p. 55, n° 2, appelé plus proprement par Molina, Chili, trad. allem., p. 248, *Phoca elephantina*. C'est aussi l'éléphant marin dont Péron, voy., II, chap. 23, a donné une excellente monographie, et le Phoque des Patagons, Fr. Cuvier, Mém. du Musée, XI, Pl. 14, n° 2, *d, e, f*, (jeune individu). Le crâne de l'adulte a été figuré par G. Cuvier, Ossem. foss. V, I, Pl. 18, fig. 1; par Fr. Cuv., Mém. du Musée, XI, Pl. 14, n° 1, *a, b, c*, sous le nom de *Macrorhin*, et par M. de Blainville, Pl. V, fig. 5.

(2) Il paraît qu'il n'existe dans aucune collection des dépouilles de cette espèce. J'en ai vu un mâle vivant dans une ménagerie ambulante, il y a une vingtaine d'années; mais j'ignore ce qu'il est devenu. Cet individu se rapportait en tout point à la figure grossière, donnée de cette espèce par Pernetty.

marin des mers antarctiques ou si elle en diffère par l'espèce. Péron, *Voy.*, II, p. 40, sépare ces deux espèces sans avoir vu ni l'une ni l'autre, et sans établir leurs caractères distinctifs, conférant au Lion marin de Steller le nom d'*Otaria jubata*. Cuvier, *Règne an.*, I, p. 70, les réunit sous le nom d'*Otaria jubata*. Pennant, *Syn.*, p. 534, n° 389, et Pallas, *Zoogr.*, I, p. 104, n° 36, sous celui de *Phoca leonina*; Nilsson est indécis sur ce point, mais le professeur Müller, dans les additions qu'il a données au mémoire de Mr. Nilsson, (voir Wiegmann, *Archiv*, 1841, I, p. 330, note), décrit le crâne d'un individu adulte du Lion marin de Steller, rapporté du Camtschatka par Mr. de Chamisso, et il établit, d'après ce crâne, les caractères distinctifs entre le crâne du grand Lion marin des mers antarctiques et celui du Lion marin de Steller, auquel il confère le nom d'*Otaria Stelleri*, nom déjà antérieurement proposé par Lesson, *Dict. class.*, XIII, p. 420, pour désigner cette espèce. Cependant, ni Nilsson ni Müller ne se sont doutés que ce même crâne avait été figuré, il y a presque une vingtaine d'années par Pander et Dalton, l. c., Pl. III, fig. *d*, *e* et *f*, sous le nom de crâne du Lion marin de Steller ou *Phoca jubata*.

Cette espèce dont nos voyageurs ont rapporté les dépouilles du Japon, se distingue du grand Lion marin à crinière par des caractères tirés de la conformation du crâne et assez faciles à saisir. Tous les os qui le composent, particulièrement la mâchoire inférieure et l'arc zygomatique, sont beaucoup moins gros et moins vigoureux; le crâne en général est moins large, notamment à la partie faciale et près des apophyses latérales des frontaux, et il offre une forme beaucoup plus allongée. L'échancrure palatine, tantôt en arc tantôt en ogive, est beaucoup plus profonde, de sorte qu'elle se trouve au milieu de la distance comprise entre la dernière molaire et les crochets ptérygoïdiens; enfin la sixième molaire de la mâchoire supérieure est sujette à tomber à l'époque de l'apparition des dents permanentes. Le squelette de cette espèce, comparé à celui du Lion marin à crinière, ne présente pas de différences par rapport au nombre et à la conformation des os qui le composent; on remarque seulement que tous les os sont moins robustes. Quant aux parties extérieures, il paraît que ces deux espèces offrent entre elles les plus grands rapports et qu'il est même difficile de distinguer entre eux, les jeunes individus sans avoir préalablement examiné les crânes. Il paraît cependant, que les vieux mâles de l'Otarie de Steller ne sont jamais pourvus d'une crinière aussi développée que l'Otarie à crinière⁽¹⁾; le mâle à peu près adulte que nous possédons de cette première espèce a, il est vrai, les poils du cou un peu plus longs que ceux des autres parties, mais ils sont loin de former une crinière comme dans le Lion marin à crinière. L'Otarie de Steller parvient, suivant les indications de Steller lui-même, p. 360, à une taille du double plus forte que celle de l'Ours marin; c'est à dire à une longueur de 12 à 13 pieds, mesuré depuis le museau jusqu'à

(1) Malheureusement Steller n'a pas précisément indiqué la longueur des poils du cou de son Lion marin; du reste, en les comparant dans un sens général aux poils qui forment la crinière du Lion terrestre, il ne s'ensuit pas encore que Steller ait voulu dire que ce Lion marin soit pourvu d'une crinière aussi longue, aussi touffue que le Lion terrestre. Steller, l. c. p. 360, s'exprime à ce sujet dans les termes suivans: »*Focemellae maribus breviores et graciliores sunt, glabro collo donantur, rigidis et crispis pilis, quibus mas gaudet, destituuntur,*» et plus bas, p. 361: »*quod praeter colorem et magnitudinem animal hoc praecipue ab ursis marinis distinguit, et leonis nomen conciliavit, dense positi surrecti undulati pili sunt, colli peripheriam augentes, nec exiguam formae pulchritudinem afferentes, quales et in leone terrestri mare cernuntur.*»

l'extrémité de la queue. Les femelles sont plus petites, dépourvues de poils plus longs sur le cou, et elles offrent des formes plus sveltes que les mâles. La couleur de cette espèce est un gris-jaunâtre tirant plus ou moins sur le noirâtre, et passant au brun-roux noirâtre sur les extrémités et sur le ventre.

Le Lion marin de Steller habite les parages septentrionaux du grand Océan pacifique; mais il descend jusque sur les côtes de l'empire japonais, et visite aussi, suivant Steller, les côtes occidentales de l'Amérique du Nord. On peut par conséquent supposer, que l'Otarie figurée par Choris, voyage, Pl. 11, sous le nom de » Jeune Lion marin de la Californie, » et dont Lesson, Diet. Class., XIII, p. 420, a fait son *Otaria californiana*, ne forme pas une espèce particulière, mais qu'elle appartient, comme jeune individu, au Lion marin de Steller. Il existe cependant, dans les parages méridionaux du grand Océan pacifique, des Otaries, qui offrent tant d'analogie avec le Lion marin de Steller, que je n'ai pu parvenir à découvrir des caractères essentiels pour les en séparer spécifiquement. Une de ces Otaries, prise au port du roi Georges à la Nouvelle Hollande, a été décrite et figurée par Quoy et Gaimard, voy. de l'Astrolabe, Zoologie, Pl. 14 et Pl. 15, fig. 3 et 4, Tome I, p. 95, sous le nom d'*Otaria australis*; cet individu était une femelle grosse, longue à peine de cinq pieds⁽¹⁾. Le crâne de cet individu offre tous les traits caractéristiques de celui de l'Otarie de Steller, et n'est dépourvu, comme cela a ordinairement lieu dans cette espèce, que de cinq molaires⁽²⁾ à la mâchoire supérieure. Un crâne absolument semblable à celui figuré par les voyageurs dont nous venons de parler, a été décrit sous le nom d'*Arctocephalus lobatus*, par Gray, Spic. Zool., I, p. 1, Pl. 4, fig. 2 et 2 a; ce crâne provenant de la collection de feu Brookes fait maintenant partie du Musée des Pays-Bas; il ne se distingue en effet par aucun caractère essentiel de celui de l'*Otaria australis* et de ceux de l'Otarie de Steller, tirés de nos individus du Japon. Le Musée des Pays-Bas enfin vient de recevoir, comme nous l'avons constaté plus haut, un très-jeune individu d'une Otarie, prise sur les îles Houtman près de la côte occidentale de la Nouvelle Hollande, et qui ne paraît différer ni de l'Otarie australe de Quoy et Gaimard, ni du Lion marin de Steller. Il paraît résulter de ces données que l'Otarie de Steller n'habite pas seulement le nord de l'océan pacifique, mais qu'elle se trouve aussi dans les parties australes de cette mer.

Quant aux diverses espèces d'ours marins, établies par les auteurs, j'avoue que je n'ai pu parvenir à les distinguer entre elles d'une manière satisfaisante. Nous en possédons deux squelettes, une série assez complète de crânes et un bon nombre d'individus dans tous les âges, recueillis à la Nouvelle Hollande, à la Nouvelle Zélande, aux îles Crusettes, au Cap de Bonne Espérance, à la pointe méridionale de l'Amérique et aux îles Aléoutiennes; mais les différences que présentent entre eux ces divers individus paraissent uniquement dépendre de l'âge, du sexe ou de l'époque dans laquelle

(1) On sait par les observations de Steller et de Weddell, Voy. to the south Pole, p. 138, que les femelles des Otaries sont toujours beaucoup plus petites que les mâles. M. M. Quoy et Gaimard constatent que l'individu décrit par eux se faisait remarquer par ses formes courtes; mais on ne trouvera certainement pas étrange qu'un animal, qui est sur le point de mettre bas, ne puisse pas offrir des formes élancées.

(2) M. M. Quoy et Gaimard, l. c. p. 97, font mention du crâne d'un individu adulte qu'il supposent provenir de cette espèce et qui était pourvu de six molaires à la mâchoire supérieure. L'origine de ce crâne n'ayant pas été constatée d'une manière certaine, il se pourrait bien qu'il provienne de l'Ours marin.

ils ont été tués, et les caractères individuels qu'ils offrent ne sont pas de nature à pouvoir servir comme moyen d'une distinction spécifique. Nous n'avons pas reçu les dépouilles de cette espèce du Japon. Steller, *Nov. Comm. Petr.*, II, p. 331, Pl. 15, en a donné l'histoire d'après ses propres observations faites sur ces animaux dans les parages septentrionaux du grand Océan pacifique. Le nom d'*Ursus marinus* qu'il leur donne, a été changé par Linnaeus, *Syst. nat.*, ed. XII, p. 55, sp. 1, en celui de *Phoca ursina*, et par Péron, *voy.* II, p. 39, en celui d'*Otaria ursina*. Ces animaux sont très-communs à la pointe méridionale de l'Amérique. Pernetty, *voy.*, II, p. 447, Pl. 8, fig. 1, en fait mention sous le nom de Loup marin de la petite espèce. Weddel, *voy.*, p. 137, les a rencontrés en grand nombre aux îles Shettand; il en fait mention sous le nom de fur-seal, ou *Phoca falclandica*; le *Phoca falclandica* de Shaw, *Gen. Zool.*, I, p. 256, se rapporte en effet absolument à cette espèce, ainsi que l'a déjà indiqué Hamilton, *Ann. of Nat. Hist.* II, p. 81 et 178, avec figure. C'est aussi le Veau marin de Dampier, *voy.*, I, p. 116, vu par ce navigateur sur les côtes de l'île Juan Fernandez; le *Phoca lupina* de Molina, *Chili*, trad. allem., p. 244, et Meyen, *Reise*, I, p. 220. Péron *voy.*, II, p. 54, et Quoy et Gaimard, *voy. de l'Astrolabe*, p. 89, Pl. 12 et 13, et Pl. 15, fig. 1 et 2, ont observé cette Otarie sur les côtes méridionales de la Nouvelle Hollande: c'est leur *Otaria cinerea*. Les jeunes individus ont été décrits par Buffon, *Hist. Nat.*, XIII, p. 341, Pl. 43, sous le nom de petit Phoque, nom changé par Schreber, *Säugethiere*, III, p. 314, Pl. 85, en celui de *Phoca pusilla*; par Boddaert, *Elenchus*, p. 78, n. 12, en celui de *Phoca parva*, et par Pallas, *Zoogr.*, I, p. 107, n. 37, en celui de *Phoca nigra*. L'*Otaria Peronii* de Desmarest, p. 250, me paraît également établi d'après un jeune individu de cette espèce. Quant aux *Otaria chilensis* et *Lamarii*, J. Müller dans Wiegmann, *Archiv* 1841, I, p. 333 et 334, originaires du Chili et de la Nouvelle Hollande, je suis porté à les regarder comme individus à l'âge moyen de l'Ours marin. De bonnes figures du crâne de cette espèce ont été publiées par G. Cuvier, *Oss. foss.*, V, I, Pl. 18, fig. 5, par Fr. Cuvier, *Mém. du Muséum*, XI, Pl. 15, fig. 1, *a, b, c*, et par Dalton, *l. c.*, Pl. 7, fig. *k, l, m, n*. — L'Ours marin se distingue, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, tout de suite des Lions marins par son pelage, garni de deux sortes de poils, dont les inférieurs forment une espèce de feutre assez touffu. Le crâne de cette espèce s'éloigne, tant par ses formes moins robustes que par ses proportions, de celui du Lion marin à crinière, de sorte qu'il offre à cet égard beaucoup de rapports avec celui du Lion marin de Steller. Il s'en éloigne cependant par la longueur du cylindre postorbitaire que forment les frontaux, ainsi que par la sixième molaire de la mâchoire supérieure qui, au lieu d'être sujette à tomber comme cela a lieu dans le Lion marin de Steller, se voit dans tous les âges, comme dans le Lion marin à crinière; et si elle manque, il existe du moins l'alvéole dans laquelle elle était implantée, tandis que dans le Lion marin de Steller l'alvéole de cette dernière molaire commence à s'oblitérer à l'époque de l'apparition des dents permanentes. L'ours marin parvient, suivant les indications de Steller, à une longueur totale de six pieds et demi, (pieds de Paris), mesuré depuis le muscau jusqu'à l'extrémité de la queue; l'individu adulte décrit par Quoy et Gaimard offrait sept pieds en longueur totale, y compris les extrémités postérieures.

Après avoir développé nos idées sur les différentes espèces d'Otaries en général, nous passerons à la description de la seule espèce que nos voyageurs ont rapporté du Japon. C'est, comme nous l'avons déjà constaté plus haut, l'Otarie de Steller.

L'OTARIE DE STELLER. (OTARIA STELLERI).

PL. 21, 22 et 23.

La figure que nous publions de cette espèce sur notre Planche 21, a été faite au Japon sur le vivant. Elle représente une femelle à l'âge moyen qui offre les mesures suivantes ⁽¹⁾.

	Mesure de Paris.
Longueur totale, depuis la pointe du nez jusqu'à l'extrémité de la queue.	3 pieds 11 pouces.
» » depuis la pointe du nez jusqu'à celle des pieds de derrière.	4 » 6 »
Longueur des oreilles.	» » 1 »
» » extrémités antérieures.	» » 11 »
» » » postérieures.	» » 8½ »
» de la queue.	» » 1½ »

Il n'y a, dans cette espèce comme dans les autres du genre, que les ongles des trois doigts mitoyens des extrémités postérieures qui soient parfaitement développés. Les moustaches sont un peu aplaties, droites, assez fortes et d'un brun couleur de corne plus ou moins foncé. La pointe du nez, la région de l'anus, les plantes des pieds ainsi que toute la surface inférieure des phalanges et de leurs membranes, sont nues. Toutes les autres parties sont uniformément couvertes de poils; mais ces poils deviennent plus ras sur les parties inférieures, ainsi que sur les pieds, et se perdent totalement vers l'extrémité de la surface extérieure de ces membres. Les poils sont en général courts, puisqu'ils ne portent guère que trois à quatre lignes en longueur sur le cou ou sur le dos, un peu raides et assez touffus. Ils sont, sur les parties supérieures, bruns à la base et noirs au milieu, mais leur pointe offre toujours des couleurs plus claires, qui forment les teintes générales de l'animal. Ces teintes sont, sur les parties supérieures, d'un gris jaunâtre, un peu nuancé de noir sur le dos et sur la tête. Sur les parties inférieures et sur les extrémités, la teinte générale dont nous parlons, passe insensiblement au brun-roux; mais cette couleur est très-peu marquée sur le dessous du cou, tandis qu'elle devient très-foncée vers l'extrémité des pieds, qui sont d'un brun-roux noir assez profond. L'iris de l'œil est brun rougeâtre.

Un autre individu femelle, absolument de la même taille que celui dont nous venons de donner la description, ne s'en distingue que par ses teintes un peu plus nuancées de noirâtre sur les parties supérieures, par le brun-roux moins vif et plus foncé des extrémités, par le brun-roux moins prononcé des parties inférieures, ainsi que par une large tache d'un brun-roux foncé, qui occupe les côtés du museau, s'étendant depuis les yeux jusque vers le nez.

Le mâle adulte, dont la peau montée est conservée au Musée des Pays-Bas, porte six pieds et deux pouces en longueur totale, mesuré depuis le nez jusqu'à l'extrémité de

(1) Le mâle adulte que nous possédons ne portant pas de crinière et ne se distinguant, à l'extérieur, des femelles que par sa taille plus forte et par ses teintes un peu plus foncées, nous n'avons pas fait représenter cet individu, dont on peut fort bien se faire une idée par la description.

la queue. Les poils du cou offrent à peine six lignes en longueur sur les parties supérieures du cou. Les poils des parties inférieures sont, proportions gardées, plus ras que dans nos deux sujets à l'âge moyen. Les teintes comparées à celles de ces deux sujets, présentent les modifications suivantes. Les parties supérieures sont un peu plus foncées et tirent sur le brun jaunâtre. Le brun-roux des parties inférieures est également plus foncé, particulièrement vers la base des extrémités. Toute la gorge enfin est d'un brun noirâtre, teinte qui se prolonge aussi sur le dessous du cou.

Nous avons déjà indiqué plus haut les caractères propres au crâne de cette espèce, comparé à ceux des deux autres espèces du genre, et nous avons constaté que les formes générales du crâne subissent, avec l'âge, des modifications très-sensibles, dont il est plus facile de se faire une idée par les figures que nous avons données du crâne de cette espèce, Pl. 22, qu'au moyen de descriptions détaillées. Nous possédons six crânes du Lion marin de Steller, dont deux font partie d'autant de squelettes montés dans les galeries du Musée des Pays-Bas. Quatre de ces crânes, dont l'un est figuré sous n^o. 5 et 6, Pl. 22, proviennent d'individus à l'âge moyen, dont deux étaient des femelles, le sexe des deux autres n'a pas été indiqué. La longueur totale de ces crânes est environ de sept pouces; ils offrent entre eux beaucoup d'analogie par rapport à leur forme générale, et les différences qu'ils présentent se bornent à de légères modifications de la forme des naseaux et de cette partie des frontaux qui forme le dessus de la voûte de l'orbite. Ces quatre individus ont été tués immédiatement après l'époque de l'apparition des dents permanentes; trois de ces crânes présentent même des canines encore imparfaitement développées. Dans l'un de ces crânes, où les canines sont encore de moitié cachées dans leurs alvéoles, la sixième ou dernière molaire de la mâchoire supérieure est tombée de l'un côté, mais son alvéole subsiste encore, quoiqu'elle soit déjà de moitié oblitérée. Dans le deuxième crâne, dont toutes les canines ainsi que les autres dents sont parfaitement développées, la sixième molaire n'existe également que d'un côté; celle de l'autre côté paraît être tombée de bonne heure, puisqu'on ne voit plus la moindre trace de l'alvéole destinée à recevoir cette molaire. Dans les deux autres crânes, dont les canines ne sont que de moitié sorties de leurs alvéoles, ce n'est pas seulement la sixième molaire de chaque côté qui a complètement disparu, mais les alvéoles de ces molaires se sont déjà totalement effacées, tout-à-fait comme on l'observe dans les individus adultes.

Notre cinquième crâne figuré sous N^o. 3 et 4, Pl. 22, provient du mâle adulte, long de six pieds et deux pouces depuis la pointe du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, et dont nous possédons la peau montée. Ce crâne porte un peu plus de 10 pouces en longueur totale. Les dents ne sont que très-peu usées. La crête sagittale est déjà assez développée, offrant plus de six lignes en hauteur; il en est de même de la crête occipitale. Outre les changemens de forme produits par ce développement des crêtes, c'est particulièrement par la largeur des apophyses latérales des frontaux, par l'allongement et le rétrécissement du cylindre postorbitaire de ces os, ainsi que par la forme du museau qui est plus large à l'extrémité et échancré aux côtés, que le crâne de l'individu dont nous parlons, se distingue de ceux des jeunes sujets à l'âge moyen, dont nous avons indiqué plus haut les caractères.

Le sixième crâne de notre collection, voyez Pl. 23, Fig. 1 et 2, provient d'un mâle adulte dont le squelette entier est figuré sur notre planche 23. Ce squelette est

long de sept pieds environ, mesuré depuis les naseaux jusqu'à la pointe de la queue. La longueur totale de ce crâne est environ de onze pouces et demi. Il est remarquable par le développement extraordinaire de sa crête sagittale, par lequel la forme du crâne a subi des changements de forme non moins étonnantes que celles que subit le crâne de l'orang-outan dans les différentes époques de la vie. Les autres modifications que présente ce crâne se bornent à la forme de la partie faciale, qui est un peu plus longue et plus concave sur les côtés, ainsi qu'à celle du cylindre post-orbitaire des frontaux, qui est plus allongé et plus rétréci par derrière.

Le squelette des Otaries en général offre, abstraction faite du crâne, beaucoup d'analogie avec celui des Phoques; on lui trouve le même nombre de vertèbres, de côtes et de pièces du sternum, savoir quinze paires de côtes, cinq vertèbres lombaires et neuf pièces au sternum; il s'en distingue cependant constamment par les vertèbres du cou qui sont plus allongées, par l'omoplate qui est plus grande, par le bassin qui est un peu plus petit et par la forme un peu diverse des phalanges onguéales. Le squelette de l'Otarie de Steller, comparé à celui de l'Ours marin (*Otaria ursina*) ne m'a pas offert des différences sensibles; nous avons déjà indiqué plus haut les caractères distinctifs entre le squelette de l'Otarie de Steller ⁽¹⁾ et celui de l'Otarie à crinière.

(1) En montant le squelette de cette espèce, dont nous avons donné la figure, on a ajouté une phalange de trop au cinquième doigt des mains; cette faute a été reproduite par mégarde sur notre planche 23.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PL. 21.

L'Otarie de Steller, *Otaria Stelleri*, individu femelle, à l'âge moyen, vu de côté, réduit environ à $\frac{1}{2}$ de la grandeur naturelle; a) l'œil de cet individu de grandeur naturelle.

PL. 22.

Fig. 1 et 2. crâne d'un très-vieux sujet, vu en dessus et de côté.

» 3 et 4. crâne d'un sujet adulte, vu en dessus et de côté.

» 5 et 6. crâne d'un sujet à l'âge moyen, vu en dessus et de côté; (toutes les figures de cette planche sont réduites à la moitié de la grandeur naturelle).

PL. 23.

Fig. 1. squelette d'un très-vieux sujet, vu de côté, réduit à $\frac{1}{2}$ de la grandeur naturelle.

» 2. crâne de ce même sujet, vu par-devant.

Fig. 3. crâne d'un jeune sujet, vu par-devant.

» 4. troisième molaire du côté droit de la mâchoire supérieure de l'individu adulte: a, vue du côté extérieur, b, du côté intérieur.

» 5. la même molaire du sujet à l'âge moyen: a, côté extérieur, b, côté intérieur.

» 6. troisième molaire du côté droit de la mâchoire inférieure d'un sujet à l'âge moyen: a, côté extérieur, b, côté intérieur.

» 7. deuxième incisive du côté droit de la mâchoire supérieure de l'individu adulte, vue du côté externe.

» 8. incisive intérieure droite de la mâchoire inférieure du même individu, vue par derrière.

» 9. incisive extérieure droite de la mâchoire inférieure de ce même sujet, vue par derrière; (les figures 2 à 9 sont de grandeur naturelle).

LES CÉTACÉS.

LES DAUPHINS.

LE DAUPHIN A LONG BEC. (*DELPHINUS LONGIROSTRIS*).

(Pl. XXIV.)

La figure que nous publions sur notre septième planche, a été faite sur le vivant par le Japonais Toioske et sous les yeux de Mr. Bürger, d'après un Dauphin, observé dans les mers du Japon. N'ayant reçu aucun reste de l'animal même, nous regrettons de ne pouvoir ajouter des détails descriptifs à cette figure, qui nous paraît représenter l'espèce connue sous le nom de Dauphin à long bec. Cette assertion est fondée sur les raisons suivantes: 1°. sur le nombre des dents, qui est de 55 de chaque côté des mâchoires, nombre surpassant celui des dents de tous les Dauphins, à l'exception du Dauphin à long bec; 2°. sur la grande ressemblance qu'offre cette figure avec celle du *Delphinus capensis*, Gray, Spic. Zool., Pl. 2, fig. 1, figure qui représente, comme nous le démontrerons plus tard, un individu du Dauphin à long bec, provenant du Cap de Bonne-Espérance.

Le Dauphin à long bec ⁽¹⁾ a été établi par Mr. Gray, Spic. Zool., p. 1, d'après un crâne, conservé dans la ci-devant collection de Brookes, et acheté pour notre musée à la vente de cette collection: ce crâne, un peu mutilé à sa partie antérieure, et ayant perdu quelques-unes de ses dents, il en est résulté que Mr. Gray n'a compté que 48 à 50 dents de chaque côté, quoique ce crâne même en offre cinquante-cinq ⁽²⁾.

Mr. Gray a donné, dans le même opuscule, p. 2, Pl. 2, fig. 1, la description et la figure d'un Dauphin qu'il nomme *D. capensis*: l'individu décrit est long de plus de six pieds, il offre environ cinquante dents de chaque côté, et se reconnaît, selon Mr. Gray, à son bec assez court. Cette dernière assertion repose évidemment, comme l'a déjà observé Frédér. Cuvier, Cétacés, p. 147, sur une erreur de la part de l'auteur; car la figure montre un dauphin à bec assez allongé, comme le doit avoir une espèce pourvue d'un nombre de dents aussi considérable. Ce dauphin, ayant été rapporté du Cap de Bonne-Espérance, d'où nous en avons reçu le squelette et plusieurs crânes absolument semblables à celui de la collection de Brookes, nous ne doutons nullement que le *D. capensis* ne soit identique avec le *D. longirostris*, et que l'individu figuré sous le nom de *D. capensis* ne doive offrir, lorsqu'on aura enlevé et bien examiné le crâne, le

(1) Le dauphin à long bec de Fr. Cuv., Cétac., p. 156, Pl. 10, fig. 2. est très-différent du nôtre: c'est le *D. rostratus* de G. Cuv., (mais non pas de Shaw), *D. planiceps* de van Breda, *D. Bredanensis* de Fischer.

(2) Nous avons publié des figures du crâne de cette espèce dans nos *Abhandlungen* I, Pl. I, II et IV, fig. 1.

même nombre de dents que le longirostris ⁽¹⁾. Mr. Dussumier a rapporté ce même dauphin de Ceylon, et l'a également nommé longirostris, (voir G. Cuvier R. an., I, p. 288), quoiqu'il ne paraisse point avoir connu le travail de Mr. Gray.

Cette espèce offre plusieurs rapports avec le dauphin commun, *D. delphis*; mais il a les formes et particulièrement la queue plus allongées, sa nageoire dorsale est un peu plus haute, le front plus bombé et le museau plus allongé, enfin il offre une distribution des teintes un peu diverse. Les caractères principaux cependant résident dans le nombre des dents et dans la forme diverse du crâne, qui est plus étroit, plus allongé, et dépourvu des deux profonds sillons palatinaux, si caractéristiques pour le crâne du dauphin commun.

La figure que nous publions du Dauphin à long bec fait voir que la couleur noire de cet animal est nuancée de blanc grisâtre sur les parties inférieures de la queue, et de blanc brunâtre sur les côtés du tronc, sur le ventre et sur la mâchoire inférieure. Cette couleur est cependant entrecoupée, sur la mâchoire inférieure, par plusieurs bandes mal déterminées d'un gris noirâtre, et une bande semblable mais plus large s'étend depuis l'angle de la bouche jusqu'au-dessus de la base des extrémités antérieures.

LE DELPHINAPTÈRE NOIR. (*DELPHINUS MELAS* ⁽²⁾).
(Pl. XXV et XXVI).

Le sous-genre artificiel des Delphinaptères comprend des espèces très-diverses l'une de l'autre. Le *D. leucas*, propre à l'Océan glacial ressemble par ses formes au *D. globiceps*; le *D. leucorhamphus* aux *D. delphis* et *dubius*; la nouvelle espèce enfin que nous allons décrire rappelle le marsouin commun, *D. phocaena* ⁽³⁾.

Ce petit Delphinaptère a été découvert par Mr. Bürger. L'individu figuré sur le vivant et sous les yeux de Mr. Bürger par le Japonais Toioske (voir Pl. 4, fig. 1), fut apporté à ce voyageur par des pêcheurs japonais, qui lui assurèrent que cette espèce vit le long des côtes de cet empire, et qu'elle a l'habitude de s'enfoncer dans le limon

(1) La description que M. Gray a fournie de son *D. capensis* a donné lieu à une autre erreur, en ce que Mr. Rapp rapporte cette description et ce nom à un dauphin très-différent du Cap dont les mâchoires ne sont pourvues que de trente-six dents environ. Ce même *D. capensis* de Rapp, die Cetaceen etc. p. 31, Pl. 2, dont nous avons reçu les dépouilles des mers de la Sonde, est identique avec le *D. dubius*, le *malayanus*, et plusieurs autres espèces nominales. Pour porter la confusion à son comble, ce même nom de *capensis* a été conféré par Dussumier, ap. Cuv., Règne an., II édit., I, p. 289. à une troisième espèce, très-différente des deux premières, et qui me paraît identique avec le *D. Heavisidii* de Gray, à laquelle nous rapportons comme synonymes les *D. cephalorhynchus* et *hastatus* de Fr. Cuvier.

(2) Il est bon de remarquer, que ce nom a été autrefois employé par Mr. Traill, pour désigner le *D. globiceps*.

(3) G. Cuvier, R. an., p. 291, fait mention sous le nom de *D. phocaenoides* d'un Delphinaptère découvert au Cap par Mr. Dussumier. Il a, selon cet auteur, la tête ronde, et les dents comprimées et obtuses du marsouin. Cette phrase diagnostique est malheureusement trop succincte pour décider, si ce dauphin sans nageoire dorsale appartient à celui du Japon, ou s'il forme une espèce différente. Du reste, il ne paraît pas que l'individu ait été rapporté en Europe, vu que Fr. Cuvier n'en fait pas mention dans son ouvrage publié en 1836. Quant au Dauphin de King, Gray, Ann. of Phil., 1827, p. 376, c'est seulement d'après la ressemblance du crâne avec celui du *D. leucas*, que cet auteur a conjecturé que ce premier pourrait appartenir au sous-genre des Delphinaptères.

des endroits marécageux. La dépouille de cet individu ayant été détruite, nous n'en possédons que le squelette, dont nous avons figuré les parties principales.

Cet individu portait un peu plus de quatre pieds de longueur totale. Les formes, tout en rappelant celles du marsouin commun, sont cependant plus sveltes. Il a, en outre, le tronc moins gros et le front plus bombé, les nageoires pectorales sont plus prolongées en pointe, la queue est plus allongée, et les lobes de la nageoire caudale sont plus grands, plus pointus et plus dirigés vers le côté; les teintes enfin sont d'un noir uniforme, sur toutes les parties de l'animal.

Les dents, Pl. 4, fig. 2, (portion antérieure du crâne, de grandeur naturelle), sont au nombre de seize de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire, ce qui en fait soixante-quatre en tout. Ces dents offrent une grande analogie avec celles du marsouin commun, mais elles sont moins nombreuses et par conséquent plus grandes et plus fortes; leur partie coronale, plus complètement séparée de la racine, forme un lobe plus large, comprimé, à bords latéraux un peu arrondis et semicirculaires, à pointe coupée un peu carrément et faiblement échancrée au milieu; ce qui fait que le lobe dont nous parlons, se présente, dans les dents complètement développées et non encore usées, en forme de coeur. Les deux dernières dents offrent absolument la même forme que les précédentes, mais elles sont un peu plus petites que celles-ci. Vers le devant des mâchoires au contraire, les dents diminuent peu à peu de volume; leur partie coronale devient insensiblement plus étroite et l'échancrure disparaît, de sorte que les quatre ou cinq premières dents, particulièrement celles de la mâchoire inférieure, sont plutôt en forme de ciseau qu'en forme de coeur. Les deux premières dents sont implantées dans l'intermaxillaire; toutes les autres naissent dans le maxillaire même.

Quant au crâne de cette espèce, c'est encore avec celui du marsouin qu'il offre les plus grands rapports; il s'en éloigne cependant par des formes plus trapues et par sa largeur. Le museau est plus court que dans le marsouin commun, beaucoup plus large, plus arrondi à l'extrémité, et à surface presque plane et non pas en dos d'âne. La partie mitoyenne du crâne est, proportions gardées, plus longue et beaucoup plus large et de forme plus carrée que dans le marsouin commun, les condyles occipitaux sont plus volumineux et le trou occipital est plus spacieux; l'excavation à la base du crâne est beaucoup plus large; les deux lames saillantes de l'apophyse ptérygoïde sont beaucoup plus développées, et la cavité qu'elles forment est plus spacieuse; la mâchoire inférieure enfin est plus vigoureuse. Du reste la disposition des os est absolument la même dans ces deux espèces.

Il n'en est pas ainsi des proportions relatives du squelette et du crâne. Dans le marsouin, le crâne occupe à-peu-près le cinquième de la longueur totale; dans le Delphinaptère noir au contraire, il n'en occupe que le sixième, d'où il résulte que la tête de cette espèce, quoique plus large, est beaucoup plus petite que dans le marsouin.

Les os qui composent le reste du squelette diffèrent peu de ceux du marsouin commun; mais j'ai trouvé à notre espèce une vertèbre dorsale et une ou deux caudales de moins. Ce squelette cependant m'a encore offert une anomalie particulière, qui consiste dans la présence d'une épiphyse ou petite côte rudimentaire, attachée à la septième vertèbre cervicale.

Ces vertèbres (Pl. 5, fig. 3) sont comme d'ordinaire au nombre de sept. Les deux

premières sont fondues et ne forment qu'une seule pièce, assez grande et grosse, et pourvue de chaque côté d'un grand trou pour le passage des nerfs et des vaisseaux du cou; l'apophyse épineuse de cette pièce est très-large mais dirigée en arrière, et divisée en deux pointes par une profonde échancrure. La troisième vertèbre est mince et cachée en grande partie sous la pièce dont nous venons de parler. La quatrième et la cinquième sont libres et minces comme la précédente. La sixième est un peu plus forte que celle-ci et son apophyse transversale est plus prolongée. La septième enfin est du double plus forte que la précédente, et son apophyse transversale offre la même longueur que celles de la première vertèbre dorsale. C'est à cette apophyse que s'attache, de chaque côté, au moyen d'une articulation assez longue et semblable à celle des côtes, un petit os aplati, de forme conique, et long environ de quatre à cinq lignes. Nous ignorons, si cet os, semblable à celui qu'on observe sur la neuvième vertèbre cervicale de l'Ai, mérite d'être regardé comme une première côte rudimentaire et libre; car, dans ce cas, le nombre des vertèbres cervicales se réduirait à six.

Omettant cette côte rudimentaire, il existe treize paires de côtes complètement développées. Les cartilages des premières six paires sont ossifiés, mais ce ne sont que les trois paires antérieures qui s'attachent aux parties solides du sternum; la quatrième paire se réunit aux cartilages provenant des apophyses postérieures du sternum; la cinquième jusqu'à la huitième s'attachent entre elles au moyen de leurs cartilages plus ou moins ossifiés; les autres côtes sont libres, et il paraît même que la dernière est suspendue, comme dans le marsouin commun, dans les chairs, et qu'elle n'atteint pas la vertèbre correspondante, que nous regardons en tout cas comme treizième et dernière vertèbre dorsale. Les vertèbres lombaires sont au nombre de quatorze; celles de la queue, caractérisées par les petits os en V représentant les apophyses épineuses inférieures, sont au nombre de vingt-neuf. Toutes ces vertèbres ont une grande ressemblance avec celles du marsouin commun; mais leurs apophyses sont en général plus larges, et les épineuses en outre moins hautes.

Le sternum consiste en une seule pièce, séparée au milieu dans notre individu, par une suture qui s'efface probablement avec l'âge, comme cela a lieu dans le marsouin. Cette pièce osseuse offre, par-devant, une échancrure en forme de croissant; par derrière elle se rétrécit brusquement pour se prolonger en deux apophyses.

Les os des extrémités antérieures, comparés à ceux du marsouin, présentent également quelques légères différences, vu que le bord supérieur de l'omoplate est beaucoup moins arrondi, que l'humerus est un peu plus long, et que les os du bras sont plus larges et plus vigoureux.

Nous terminons notre description de cette espèce par l'observation que l'individu qui nous a servi de modèle, doit être regardé comme se trouvant à l'âge moyen, quoiqu'il ait probablement acquis à-peu-près le terme de sa croissance. La présence des deux trous latéraux de l'occipital, tendus par une simple membrane (voir Pl. 5, fig. 3), et celle de la suture du sternum peuvent servir à prouver cette assertion.

Le nom japonais de cette espèce est Namino-iwo, ce qui signifie poisson des vagues, dénomination empruntée à l'habitude qu'ont ces animaux comme les Dauphins en général, de se faire, pour ainsi dire, glisser de temps en temps à la surface des flots. L'huile que fournit cette espèce est excellente.

LE DAUPHIN A TÊTE RONDE. (DELPHINUS GLOBICEPS).

PL. XXVII.

L'existence de cette espèce dans l'Océan pacifique septentrional a déjà été constatée par le capitaine Delavitte, qui en a envoyé un crâne en Angleterre ⁽¹⁾. Un individu de cette espèce ayant échoué, en Octobre 1827, près de Nagasaki, Mr. de Siebold l'a fait dessiner sur le vivant, par Mr. de Villeneuve, et nous en a rapporté le squelette complet. Cet individu, très-jeune encore, portait à-peu-près cinq pieds et demi en longueur totale, son poids était de 73 kilogrammes. En comparant ce squelette aux nombreux échantillons que nous possédons de cette espèce, et qui proviennent d'une troupe de dauphins, échouée en Zélande en 1824, nous avons acquis la certitude, que ce dauphin du Japon ne diffère nullement de ceux de nos mers. Nous avons figuré, pour mieux faire apprécier cette assertion, le crâne de cet individu du Japon, Pl. XXVII, fig. 2 et 3; la figure 4 représente, de grandeur naturelle, une partie des mâchoires, portant la quatrième à la neuvième dent. La figure de l'animal même, Pl. XXVII, fig. 1, présente à la vérité, quelques différences en la comparant aux individus adultes observés sur les côtes d'Europe; mais ces différences sont si légères que nous n'hésitons pas de les regarder comme individuelles ou dues au très-jeune âge de notre individu. Elles consistent principalement dans la forme du front, qui est un peu moins bombé, et dans celle des nageoires pectorales qui sont un peu plus larges que d'ordinaire. Nous regardons cette dernière différence comme individuelle, et attribuons la première au jeune âge, où le lard, qui produit cette forme globuleuse de la tête, n'a pas encore acquis toute son étendue.

Nous renvoyons pour les détails relatifs au nombre des os du squelette de cette espèce à notre ouvrage intitulé *Abhandlungen*, I, p. 33.

Les japonais désignent cette espèce sous le nom de Gotô, mais ils en distinguent trois variétés. La première, leur Naisa-gotô est celle dont nous avons donné la figure. La deuxième, le Siho-gotô est de couleur pourpre, elle a une tache blanche derrière la nageoire dorsale, et la mâchoire inférieure est pourvue de plusieurs plis. La troisième, l'Ohonan-Gotô, offre, dit-on, une gueule plus spacieuse, et un museau plus large; sa couleur est noire.

PL. 25.

Fig. 1. représente l'individu du Delphinaptère noir, observé au Japon.

» 2. la portion antérieure du crâne de cet individu avec les dents, de grandeur naturelle.

PL. 26.

Fig. 1. crâne du Delphinaptère noir, vu en dessus.

» 2. crâne vu de côté.

» 3. idem, vu par derrière.

» 4. extrémité antérieure gauche, vue du côté extérieur.

» 5. sternum, vu par devant.

» 6. vertèbres du cou, vues par derrière.

Fig. 7. première vertèbre lombaire, vue par derrière.

» 8. idem, vue de côté.

(Toutes les figures de cette planche sont réduites à la moitié de la grandeur naturelle).

PL. 27.

Fig. 1. représente l'individu du Dauphin à tête bombée, observé au Japon.

» 2. crâne vu en dessus (réduit à un tiers de la grandeur naturelle).

» 3. idem, vu de côté, (idem).

» 4. portion des mâchoires, comprenant la quatrième jusqu'à la neuvième dent, (de grandeur naturelle).

(1) Voir *Proceedings of the Zoological Society*, 1833, p. 65.

LES BALEINES.

LA BALEINE DES MERS AUSTRALES. (*BALAENA ANTARCTICA*).

Pl. XXVIII et XXIX.

La Baleine, dont nous publions la figure sur nos planches 28 et 29, est celle qui, fréquentant périodiquement les côtes du Japon, fournit aux habitans de cet empire, un objet de pêche d'autant plus précieux qu'on n'est pas obligé d'aller le chercher dans des mers lointaines et au milieu des intempéries du climat glacial. Dans l'impossibilité de rapporter en Europe la dépouille d'un animal aussi volumineux que l'est la Baleine, Mr. de Siebold eut l'heureuse idée de faire faire, par un modeleur habile et sous les yeux d'un capitaine baleinier expérimenté, un modèle en terre de porcelaine, d'après un individu frais et adulte de cette Baleine, et c'est d'après ce modèle que nos figures ont été copiées. Le grand talent qu'ont les artistes japonais, d'imiter, dans leurs peintures et sculptures, toutes sortes d'animaux avec une justesse et un fini d'exécution vraiment étonnans, la facilité qui se présente au Japon d'étudier les Baleines que l'on apporte en entier, après les avoir harponnées, près des habitations situées sur les bords de la mer: tout cela nous fait supposer, que le modèle de la Baleine dont nous venons de parler doit être de la plus grande exactitude.

Un coup d'œil jeté sur la figure de cette Baleine et sur celle de la Baleine franche, (la meilleure est celle de Scoresby), suffit pour faire remarquer qu'elles appartiennent à deux espèces très-différentes l'une de l'autre; un examen plus rigoureux nous a démontré que celle du Japon appartient à l'espèce des mers australes, observée au Cap par Delalande, et dont le squelette a été décrit par G. Cuvier, dans les Recherches sur les ossemens fossiles, sous le nom de Baleine du Cap.

Nous avons plusieurs raisons pour admettre cette assertion. C'est d'abord la coïncidence des caractères assignés à cette espèce par Delalande et Scoresby. Le dernier voyageur nous apprend, Account II, p. 529, que la tête de cette espèce est toujours teinte de blanc et recouverte de bernaches, caractères qui existent dans notre individu du Japon, mais non pas dans la Baleine franche comme l'a déjà observé Scoresby. Selon les communications faites à Mr. Desmoulins par Delalande, (Dict. class. d'hist. nat., Tome II, p. 161), la Baleine du Cap offre une tête plus déprimée que celle des mers arctiques, ses nageoires pectorales sont plus longues et se terminent plus en pointe, les lobes de la queue sont séparés par une échancrure plus profonde, et la couleur de l'animal est d'un noir uniforme. Nous retrouvons, dans notre individu du Japon, tous ces caractères à l'exception du dernier, qui nous paraît trop peu essentiel pour décider la question difficile de l'identité ou de la diversité de deux espèces d'animaux sujets, comme l'a démontré Scoresby, à varier infiniment sous le rapport de la distribution des teintes; aussi se peut-il, que Desmoulins ait en partie dressé sa description sur l'individu nouveau né, figuré dans le même ouvrage Pl. 140, fig. 3. Nous trouvons pour démontrer que notre individu du Japon appartient à la Baleine des mers australes, une autre preuve, plus forte que les précédentes, dans la conformation de la tête de cette espèce, qui diffère sous beaucoup de rapports de celle de la Baleine des mers arctiques, notamment par sa grande largeur à la région des yeux, par un museau plus gros, et avant tout, parce que le bord de la mâ-

choire supérieure se courbe, vers les yeux, fortement en bas et en dehors. Or, en comparant le crâne des deux espèces connues de Baleines⁽¹⁾, on verra que ces caractères conviennent en tout point au crâne de la Baleine des mers australes, et que ce sont ces caractères mêmes, tirés de la conformation du crâne, qui servent à distinguer cette espèce de la Baleine des mers arctiques. Le fait enfin, que plusieurs animaux, habitans de l'hémisphère austral, s'avancent jusque sur les côtes du Japon, ne contribue pas moins que les preuves alléguées ci-dessus, à corroborer l'assertion, que la Baleine dont nous avons donné la figure, doit être considérée comme appartenant à l'espèce appelée australe ou antarctique⁽²⁾.

Les caractères ostéologiques de cette espèce ont été très-bien exposés par G. Cuvier ainsi que nous l'avons pu vérifier sur le squelette et le crâne d'un très-vieux sujet, envoyés tous les deux du Cap de Bonne Espérance au Musée des Pays-Bas. Nous y ajouterons les caractères extérieurs, tirés de notre modèle du Japon, et très-incomplètement connus jusqu'à présent par les indications de Scoresby et de Delalande. Quant à la figure de cette espèce, fournie par Delalande, elle représente un individu nouveau né, et paraît avoir été faite à la hâte; aussi la tête offre-t-elle une forme tellement bizarre dans ce dessin, que nous le regardons, avec Mr. Fr. Cuvier, Cétacés p. 391, comme peu fidèle et trop grossier pour offrir quelque intérêt scientifique.

La Baleine des mers australes ne paraît pas atteindre une taille aussi considérable que la Baleine des mers arctiques. Scoresby lui donne seulement 35 à 40 pieds de longueur totale; mais notre grand crâne, portant treize pieds en longueur, doit provenir d'un individu long de plus de cinquante pieds, si toutefois les proportions entre la tête et les autres parties du corps restent les mêmes, que dans l'âge moyen. Dans notre squelette, qui est long en tout de 31 pieds, le crâne en occupe sept pieds et demi; dans le dessin, la tête, mesurée depuis les yeux, occupe environ le quart de la longueur totale. Ces mesures, comparées à celles que Scoresby a fournies de six individus de la Baleine arctique⁽³⁾, prouvent que dans cette espèce, la tête est, proportions gardées, plus volumineuse que dans la Baleine antarctique. Selon Scoresby, la longueur relative de la tête et du corps de la Baleine arctique est cependant sujette à varier, de sorte que dans les uns, la tête occupe $\frac{4}{10}$ de la longueur totale, dans d'autres à peine $\frac{2}{10}$, ce qui fait comme terme moyen à peu près un troisième. Ce chiffre pourra par conséquent servir à exprimer la longueur comparative de la tête de la Baleine des mers arctiques; et ce serait, selon nos observations, celui d'un quart, qui indiquerait cette proportion dans la Baleine des mers antarctiques.

La configuration de la tête de cette espèce est très-différente de celle de la Baleine arctique. Son diamètre, pris de l'un à l'autre œil, est beaucoup plus considérable. Le museau est plus large et plus gros, particulièrement à l'extrémité, et il existe, en dessus, au tiers antérieur de sa longueur, une forte proéminence,

(1) Voir Cuvier, Oss. foss., T. V, Pl. 25.

(2) Peut-être faut-il également rapporter à cette espèce le physalus du Kamtschatka, décrit par Kargin ap. Pallas, Zoogr., I, p. 290, et le modèle N^o. 6 de Mr. de Chamisso.

(3) La longueur de la tête, comparée à la longueur totale de l'animal, était dans ces six individus en raison de 5 à 17, de $8\frac{1}{2}$ à 28, de 16 à 51, de 15 à 50, de 19 à 58, de 20 à 52. Notez que les numéros expriment des pieds anglais.

teinte de blanc. La ligne qui détermine le bord supérieur de la mâchoire supérieure, est, vers l'extrémité du museau, un peu moins courbée que dans la Baleine arctique; en arrière, au contraire, elle forme une courbure extrêmement forte, et se dirige en bas et en dehors, pour se recourber ensuite jusque derrière l'œil. La ligne de la mâchoire inférieure offre également une courbure différente; sa partie horizontale est beaucoup plus courte que dans la Baleine arctique, et en avant, elle s'incline insensiblement vers l'extrémité de la mâchoire, au lieu de descendre brusquement comme dans cette dernière espèce. Les fanons paraissent être un peu plus courts que ceux de la Baleine arctique, fait également constaté par Scoresby. Les nageoires pectorales sont plus grandes et plus prolongées en pointe; les lobes de la caudale sont séparés par une échancrure beaucoup moins profonde que dans la Baleine arctique. Quant aux formes générales du tronc, nous n'osons établir une comparaison entre les deux espèces, vu les grandes différences individuelles qu'on observe dans ces animaux, selon que leur lard a acquis un développement plus ou moins considérable. Les couleurs au contraire paraissent le plus souvent offrir des différences marquées. Dans la Baleine antarctique, le blanc des parties inférieures occupe un espace assez limité; il s'étend depuis la gorge jusqu'à l'anus, et n'atteint pas même, sur les côtés du ventre, la base des nageoires pectorales. Cette couleur paraît être séparée nettement, mais par une ligne assez irrégulière, de la teinte générale noire. On observe enfin une tache blanche au dessus de l'œil et une autre sur le dessus du museau. Dans la Baleine arctique au contraire, ces taches n'existent pas, et le blanc, occupant toute la moitié inférieure de l'animal, se mêle par degrés à la couleur noire des parties supérieures.

Cette Baleine porte au Japon le nom de Sebi-Kuzira, ce qui signifie Baleine à dos sec; elle est ainsi nommée, parcequ'elle a l'habitude de nager à fleur d'eau, de sorte que son dos, sortant des flots, n'est pas humecté par l'eau. On distingue, au Japon, deux variétés de Sebi, que les Japonais disent cependant offrir entre elles des différences peu sensibles de forme et de couleur. La couleur de cette Baleine est noire, suivant les descriptions des Japonais; mais leur ventre est blanc, et elles ont une tache blanche sur le museau, ainsi qu'au dessus des yeux; les lèvres sont également bordées de blanc. Les yeux sont très-petits et n'offrent, dans les individus de très-grande taille, qu'un diamètre de six pouces; ils sont très-saillants, particulièrement lorsque l'animal a la bouche fermée. Cette première variété se distingue, dit ce même auteur Japonais, par sa nuque pourvue de plis, de la deuxième variété qui offre au contraire un dos plus élevé et sa mâchoire inférieure ainsi que les nageoires pectorales sont parsemées de taches de couleur pourpre qui ressemblent à des fleurs. Les très-vieux individus portent trente mètres en longueur ⁽¹⁾, et fournissent plus de soixante mille litres d'huile. Les Japonais préfèrent la chair et le lard de cette Baleine à ceux de tous les autres cétacés; on en mange généralement, bouilli à l'eau, et ni la chair ni le lard n'en sont d'un goût désagréable.

Le Ko-kuzira, (c'est à dire petite Baleine), des Japonais ne paraît pas diffé-

(1) On a lieu de douter de l'exactitude de cette assertion; car on sait que les Baleines proprement dites ne surpassent jamais cinquante à soixante pieds en longueur, et que ce sont au contraire les Balénoptères qui parviennent à une longueur de quatre-vingt dix à cent pieds.

rer spécifiquement du Sebi-Kuzira. On dit qu'il parvient à une taille de vingt mètres ⁽¹⁾ et qu'il est également dépourvu de nageoire dorsale. La chair en est excellente.

On voit sur la planche 28, fig. 1, la figure de la Baleine des mers australes, vue de côté; fig. 2, la coupe du corps prise entre les nageoires pectorales et les yeux; pl. 29, fig. 1, cette même Baleine, vue en dessous; fig. 3, coupe de la tête.

LES BALEINOPTÈRES.

LA BALEINOPTÈRE DES MERS AUSTRALES. (BALAENOPTERA ANTARCTICA).

Pl. XXX.

La figure publiée sur notre trentième planche, est celle d'une Baleinoptère, prise sur les côtes méridionales du Japon, et dont Mr. Bürger a fait faire le dessin sur les lieux mêmes par le Japonais Toioske. En comparant ce dessin à ceux publiés jusqu'à ce jour de Baleinoptères, il est évident qu'il ne peut représenter l'espèce des mers antiques, et qu'il offre au contraire tant d'analogie avec la Baleinoptère décrite et figurée par Rudolphi, Mém. Acad. Berlin, 1829, p. 133 Pl. 5, sous le nom de *Balaena longimana*, d'après un individu échoué au mois de Novembre 1824 à l'embouchure de l'Elbe, que l'on ne peut guère douter que ces deux individus n'appartiennent à la même espèce. Cette Baleine à longues mains de Rudolphi ne diffère cependant par aucun caractère essentiel du Rorqual du Cap, dont le squelette a été décrit par Cuvier, et sur lequel est fondé l'espèce appelée Baleinoptère antarctique: ce que nous chercherons maintenant à prouver.

Rudolphi lui-même a reconnu la grande affinité qui existe entre sa Baleine à longues mains et le Rorqual du Cap de Cuvier; mais il a été induit à démontrer leur différence spécifique par l'erreur toute particulière de référer au Rorqual du Cap la description que Cuvier a donnée de la Baleine du Cap. C'est ainsi que Rudolphi attribue, à la pag. 138 de son mémoire, au Rorqual du Cap, ce que Cuvier, Oss. foss. V. I. p. 378, a dit des côtes de la Baleine du Cap; probablement se doutant peu que la description des côtes de ce Rorqual se trouve à la page 382 des Ossemens fossiles; que cette description coïncide parfaitement avec ses propres observations faites sur les côtes de la Baleine à longues mains; et que le caractère tiré de la conformation différente des côtes, étant propre à toutes les Baleinoptères, peut bien servir à distinguer ce sous-genre de celui des Baleines, mais non pas entre elles les diverses espèces de Baleinoptères. A la page 139 de son travail, Mr. Rudolphi commet une autre erreur

(1) Les Baleiniers japonais ont une méthode toute particulière de mesurer les Baleines. Voulant indiquer la taille des Baleines proprement dites, on marque la distance comprise entre les événements et la nageoire caudale; la longueur des Baleinoptères est au contraire indiquée par la distance comprise entre les événements et la nageoire dorsale. Le Sebi parvient, suivant les communications d'un Baleinier japonais, à une taille d'environ cinquante mètres! Ce Baleinier prétendait en avoir pris lui-même, qui portaient trente mètres en longueur. Le Sato (*Balaenoptera antarctica*) n'offre que quinze mètres, mesuré depuis les événements jusqu'à la nageoire dorsale, tandis que le Nagasu, (qui ne paraît pas différer du Sato), porte souvent jusqu'à trente cinq mètres en longueur. Les très-jeunes Baleines ne surpassent guère cinq mètres en longueur.

en citant la fig. 23 Pl. 26 des Ossem. foss., comme représentant l'extrémité antérieure du Rorqual du Cap; cette figure cependant représente l'extrémité de la Baleine du Cap, (voir Oss. foss. l. c. p. 380), tandis que celle de l'extrémité du Rorqual se trouve sous le numéro 22; (voir Ossem. foss. p. 383).

C'est par ces étranges erreurs ⁽¹⁾ que Mr. Rudolphi a été complètement détourné de la véritable voie; prenant la description de la Baleine du Cap pour celle du Rorqual du Cap, il y en devait trouver des différences très-marquées avec sa Baleine à longues mains, et dès lors il ne songea plus à la possibilité de l'identité de ces deux animaux, et il se crût justifié en faisant de ce dernier une nouvelle espèce.

Il suffit cependant de comparer la description et les figures qu'il a données du squelette de sa Baleine à longues mains, à celles fournies par Cuvier du Rorqual du Cap, pour se convaincre que les individus qui ont servi de modèle à ces deux savans, appartiennent à une seule et même espèce. La configuration du crâne, reconnaissable avant tout à la grande largeur entre les orbites, est la même dans ces deux individus. L'extrémité antérieure, remarquable par la forme particulière de l'omoplate, et les doigts excessivement allongés offrent absolument les mêmes caractères dans les figures de Cuvier et de Rudolphi. Les deux individus enfin présentent le même nombre de côtes et de vertèbres dorsales et lombaires; le nombre des vertèbres caudales même ne présentait qu'une différence de deux, différence individuelle beaucoup moins considérable que celles observées entre divers individus de la Baleinoptère arctique, de Dauphins et de la plupart des Cétacés en général.

Après avoir démontré l'identité de notre Baleinoptère du Japon, du Rorqual du Cap de Cuvier et de la Baleine à longues mains de Rudolphi, nous allons établir les caractères propres à cette espèce, caractères au moyen desquels on peut la distinguer de la Baleinoptère des mers arctiques ⁽²⁾.

(1) Fr. Cuvier a commis une erreur semblable en rapportant dans ses Cétacés, p. 350 à 352, la description des os de la Baleine du Cap empruntée des ossemens fossiles, V, II, p. 378, à la Baleinoptère du Cap. Nous avons déjà relevé ces erreurs dans nos *Abhandlungen*, I, p. 43.

(2) Nous avons cherché à prouver dans un autre lieu, *Mémoires de l'Institut royal des Pays-Bas* année 1828, et dans notre ouvrage intitulé *Abhandlungen I et II*, que l'on ne peut adopter pour le moment qu'une seule espèce de Baleinoptère arctique, à laquelle nous avons également rapporté l'individu de la Méditerranée décrit par Cuvier sous le nom de *B. musculus*, dont les différences tirées de la configuration du crâne nous paraissent purement individuelles ou dues à l'âge. L'espèce des mers arctiques se distingue tout de suite de la Baleinoptère antarctique par ses petites mains et par sa tête beaucoup moins volumineuse. C'est à elle qu'appartiennent presque tous les individus observés dans l'Océan glacial et dans nos mers. A juger des modèles de Baleinoptères rapportés par Chamisso et figurés dans les *Nova acta* Vol. XII, P. I. Pl. 16 fig. 1 et 2, Pl. 18 fig. 4, cette espèce paraît aussi se trouver sur les côtes du Kamtschatka, et descendre dans l'Océan atlantique jusqu'à la pointe méridionale de l'Amérique; car l'individu échoué sur les Malouines et observé par M. M. Quoy et Gaimard, appartient par tous ses caractères à l'espèce dont nous parlons et non pas à la Baleinoptère antarctique, comme le supposent Lesson et Fr. Cuvier. Nous avons récemment publié une figure exacte de cette espèce dans nos *Abhandlungen*, II, Pl. 9. — Nous voyons par une note du professeur J. Müller de Berlin, (voir *Archiv für Anatomie*, 1842, p. CCXXXVII, que ce savant adopte, outre les deux espèces de Baleinoptères admises dans nos ouvrages, deux autres, savoir la *Baleinoptera musculus* et la petite espèce des côtes de Norwège, indiquée par Kroyer, *Naturhistorisk Tidsskrift*, II, p. 617, et par Eschricht, *Mémoires du deuxième congrès des naturalistes scandinaves*, p. 83. Quant à la première, c'est à tort que M. Müller nous accuse de l'avoir passée sous silence; du reste, Mr. Müller se borne à assigner à cette prétendue espèce des caractères tirés de la conformation de la première côte et des vertèbres du cou. Quant à

La Baleinoptère des mers australes offre des formes beaucoup plus robustes, et toutes les parties du corps sont beaucoup plus développées que dans l'arctique. Le crâne qui rentre, dans cette espèce-ci, quatre fois et un quart dans la longueur totale, ne rentre, chez la Baleinoptère antarctique, que trois fois et un quart dans la longueur totale; de sorte que la tête, mesurée depuis les yeux, occupe dans l'arctique $\frac{2}{12}$, dans l'antarctique $\frac{2}{9}$ de la longueur totale de l'animal. Dans cette dernière espèce, la tête est beaucoup plus large entre les yeux, l'ouverture de la bouche est beaucoup plus spacieuse, le museau paraît être plus gros, et est ordinairement pourvu, ainsi que le menton et une partie de la gorge, d'un nombre assez considérable de tubercules arrondis, dont nous ignorons la nature, mais qui ont été observés par plusieurs naturalistes, et qui se trouvaient également sur la mâchoire inférieure de l'individu de Rudolphi. Les sillons paraissent être, dans cette espèce, beaucoup moins nombreux et beaucoup plus larges que dans l'arctique. Le corps paraît plus gros et plus ramassé. La nageoire dorsale n'est pas aussi éloignée des pectorales, mais sa forme paraît, comme chez la Baleinoptère arctique, assez sujette à varier, ainsi qu'on peut le voir en comparant notre figure à celle de Rudolphi. La caudale est plus large, et ses lobes sont plus pointus. Les nageoires pectorales sont remarquables par leur longueur et fournissent, conjointement avec les caractères tirés de la tête, le meilleur signe distinctif de cette espèce. Dans notre individu, elles rentrent environ quatre fois, dans celui de Rudolphi à-peu-près trois fois et demi, dans ceux de Steller et de Merk ⁽¹⁾ cinq fois dans la longueur totale de l'animal; chez la Baleinoptère antarctique au contraire, elles rentrent huit à douze fois et davantage dans la longueur totale de l'animal. La longueur de cette partie étant assez variable selon les individus, on peut prendre, pour exprimer cette proportion, comme terme moyen, un quatrième pour la Baleine antarctique, et un dixième pour l'arctique. Quant aux couleurs, il paraît également exister des différences entre ces deux espèces, en ce que dans l'antarctique le noir des parties supérieures s'étend jusque sur le ventre qui tire seulement sur le blanc-grisâtre, tandis que dans l'arctique toute la moitié inférieure de l'animal se trouve être d'un blanc très-pur. Les nombreuses échancrures qui se voient sur les bords des nageoires pectorales et de la caudale, non seulement dans notre individu, mais aussi dans celui de Rudolphi, n'ont pas été observées dans la Baleinoptère arctique, de sorte que l'on en doit faire mention nonobstant qu'elles soient très-irrégulières, probablement dues au hasard et assez variables selon les individus.

Les différences que présente le squelette de ces deux espèces ne sont pas moins sensibles que celles tirées des parties extérieures. Le crâne est, comme nous l'avons déjà observé, beaucoup plus volumineux dans l'espèce antarctique que dans l'arctique; son diamètre transversal, pris d'une orbite à l'autre, est beaucoup plus considérable;

la petite Baleinoptère des côtes de Norwège établie par Kroyer, elle est si peu connue et les caractères qu'on lui a assignés sont si vagues, que nous avons cru devoir attendre, avant de l'adopter comme espèce, des indications plus précises et accompagnées d'une description comparative. Ce n'est qu'avec regret que, en rencontrant Mr. Müller sur le champ de la Zoologie, nous nous sommes vus obligés déjà plusieurs fois de combattre les opinions de ce savant célèbre.

(1) C'est sans doute sur des individus de cette espèce que Steller et Merk ont dressé au Kamtschatka les descriptions de leurs *B. boops* et *musculus*, descriptions insérées par Pallas dans sa Zoographie russe I, p. 291.

la mâchoire inférieure est beaucoup plus robuste et un peu moins courbée. Les côtes sont, dans cette même espèce, plus grosses et plus longues; les vertèbres sont plus vigoureuses, à corps plus haut et plus court; les lombaires paraissent être en nombre moins considérable, puisqu'il n'y en a que onze dans cette espèce, tandis que la Baleinoptère arctique en offre quatorze à quinze. Les os des extrémités antérieures présentent aussi des formes très-diverses. Dans l'espèce australe l'omoplate offre à peine des vestiges de l'acromion et de l'apophyse coracoïde, l'humerus et les os de l'avant bras sont plus robustes que dans l'espèce arctique; les doigts enfin sont à peu près trois fois plus longs, et supportés par des os plus nombreux, plus vigoureux et de forme plus allongée.

Voilà donc les caractères de cette espèce, à la quelle il faut probablement encore rapporter plusieurs descriptions d'autres naturalistes, par exemple, celle d'une Baleine des Bermudes, d'une taille de 88 pieds, à nageoires longues de 26 pieds (voir Philos. Trans. N^o. 1, p. 11,) puis celles déjà citées de Steller et de Merk, le modèle N^o. 5 de Mr. de Chamisso, la figure d'un jeune individu échoué en Ecosse, et qui a été publiée dans le Naturalists Library, Mammalia, Vol. 6, Pl. 7; enfin, du moins en partie, la Balaena Coops de Fabricius. Notre musée en possède le crâne incomplet, rapporté de l'île de Java par le professeur Reinwardt. Cette espèce fréquente aussi, suivant les observations du professeur Eschricht, les côtes du Groenland. Ce savant vient de nous en adresser un beau squelette d'un individu pris dans ces parages.

Quant aux indications fournies sur cette espèce par les auteurs japonais, il vaudrait peut-être mieux ne pas les rapporter du tout, parcequ'elles sont plutôt de nature à embrouiller l'histoire de ces animaux qu'à l'éclaircir; aussi faut-il se méfier, comme nous l'avons déjà fait observer plus haut, de leurs données relatives à la taille de ces Cétacés et à leurs traits distinctifs. Quoiqu'il en soit, il est ordinairement fait mention, dans les ouvrages d'histoire naturelle japonais, de trois espèces de Baleinoptères, qui appartiennent probablement toutes à la Baleinoptère antarctique. Ces Baleinoptères portent, au Japon, les noms de Sato-Kuzira, de Nagasu-kuzira, et de Noso-Kuzira. La première se distingue, au dire des Japonais, de la deuxième par sa couleur noire, par un museau plus allongé et plus arrondi, ainsi que par des nageoires pectorales plus longues. Le ventre et la face inférieure des mains sont d'un gris cendré relevé par des raies blanchâtres. Le Nagasu-kuzira offre des teintes moins foncées et son museau est plus pointu. Tous les deux ont la mâchoire inférieure dépassant la supérieure, et leur ventre est pourvu de plis dont on en compte environ dix ⁽¹⁾ dans le Nagasu-kuzira. Le Noso-kuzira ne se distingue du Sato-kuzira que parcequ'il a le dos et les mains parsemés de taches blanches. Ces Baleinoptères offrent une longueur totale de treize à quatorze mètres; mais on en prend aussi, qui sont de moitié plus petites. La chair de ces animaux est d'un goût beaucoup moins agréable que celle de la Baleine franche. On tire des individus adultes jusqu'à dix-mille litres d'huile; mais les baleines de ces animaux sont de nulle valeur. Quant aux épithètes que portent ces animaux, on trouve dans les ouvrages d'histoire naturelle japonais les renseignements suivans. Les pêcheurs désignent la nageoire dorsale des cétacés en général sous le nom de biwa. Le biwa cepen-

(1) Il est inutile de faire observer que cette assertion est inexacte.

dant est une espèce de lyre, instrument à cordes dont se servent uniquement les aveugles et qu'ils portent ordinairement dans un sac suspendu au dos. Ces Baleinoptères étant pourvues d'une nageoire dorsale, (biwa), les pêcheurs lui donnent l'épithète de Sato, c'est à dire l'aveugle. Nagazu au contraire signifie, à corps allongé.

SUR PLUSIEURS AUTRES CÉTACÉS QUI HABITENT LES MERS DU JAPON ⁽¹⁾.

Indépendamment des espèces de Cétacés dont nous venons de donner la description, il en existe dans les mers du Japon plusieurs autres, mais elles ne nous sont connues que par les figures et les descriptions contenues dans les ouvrages japonais. Ce sont les suivantes.

DELPHINUS ORCA. On nomme cette espèce au Japon Sakamata-Kuzira, à cause de sa nageoire dorsale élevée et semblable à une lame de sabre ⁽²⁾. Elle porte cependant plusieurs autres dénominations dans les diverses provinces de l'empire japonais; et les baleiniers ont l'habitude de désigner les très-vieux individus sous la dénomination de Taka-mats. Elle est figurée d'une manière assez reconnaissable dans un recueil japonais traitant des Cétacés, mais la description qui accompagne cette figure, est peu exacte. L'auteur japonais dit que ce Dauphin est ordinairement de couleur noire, mais tacheté de blanc sur le ventre, sur le dos, sur les flancs et près des nageoires pectorales. Les paupières et les lèvres sont couleur de pourpre claire, les dernières souvent tachetés de blanc. On voit ordinairement attachés au dessus des yeux de ces animaux des Balanes qui y forment comme des paupières. La langue est d'un pourpre foncé. La tête est arrondie en haut, et la mâchoire supérieure est pointue en forme de nez, mais elle est dépourvue de dents ⁽³⁾, tandis que l'inférieure qui est plus courte et étroite, en est armée.

On lit dans un autre auteur japonais que ces animaux se servent de leurs dents pour s'attaquer entre eux. Leur chair est mauvaise, on ne la mange pas au Japon, mais on tire de cette espèce une huile abondante ⁽⁴⁾.

(1) Nous passerons sous silence dans cette énumération les quatre Baleinoptères et le Dauphin noir des mers du Japon, indiqués par Mr. de Lacépède, Mém. du Muséum, Vol. IV, p. 473 à 475; il est en effet impossible de se former une idée précise de ces animaux, établis simplement d'après des peintures chinoises et japonaises.

(2) Kuzira signifie Cétacé; le Sakamata est une espèce de pique surmontée d'une lame de sabre.

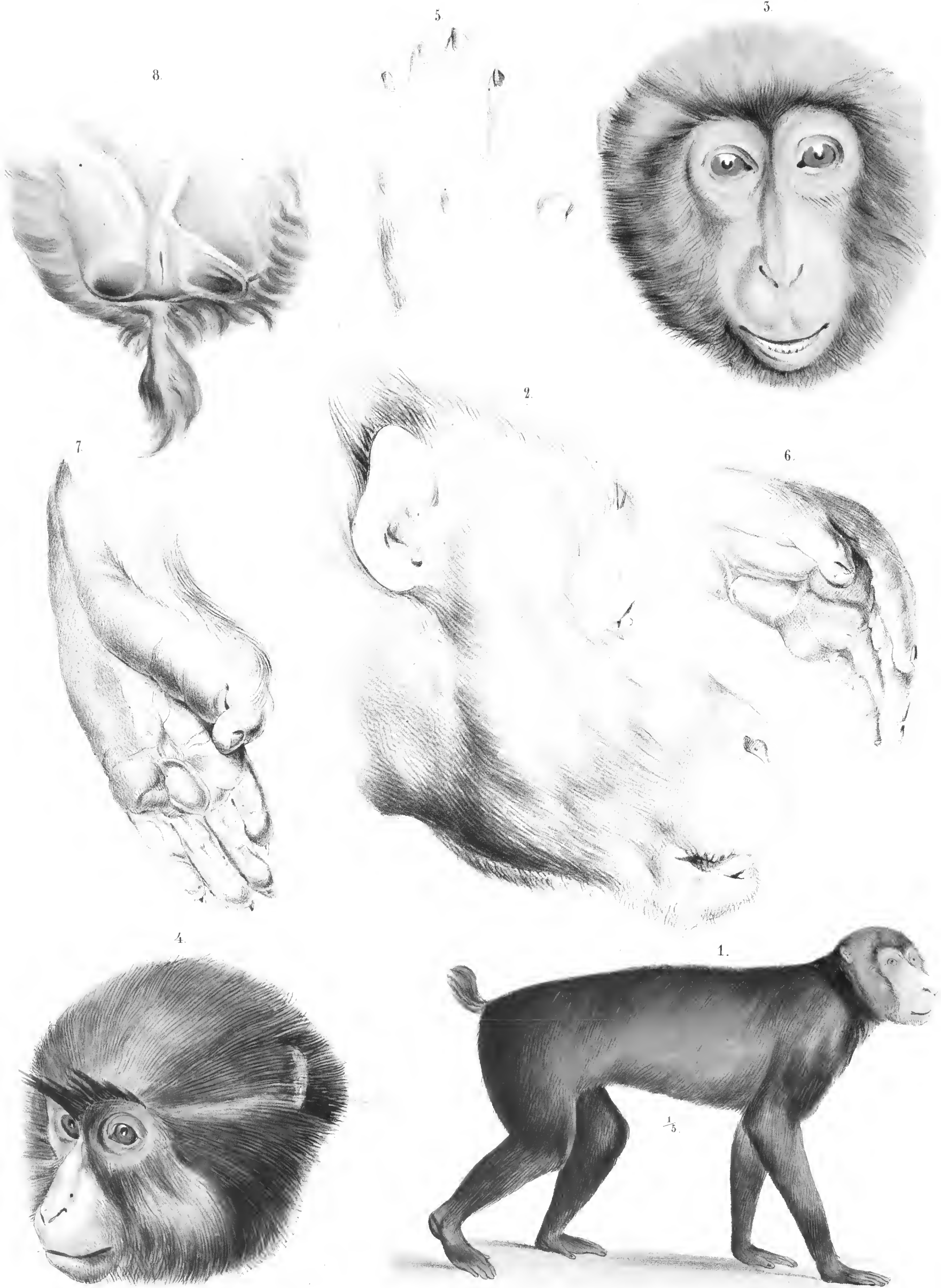
(3) Il est inutile de faire remarquer que cette assertion est fautive.

(4) Nous avons publié dans nos Abhandlungen, II, p. 2 à 10, Pl. 7 et 8, une description détaillée et des figures faites sur le frais et sur une échelle assez large, d'un individu de l'orque, échoué en Novembre 1841 sur les côtes de Hollande.

LE CACHALOT. (PHYSETER). On sait qu'il n'existe qu'une seule espèce de Cachalot, à laquelle on a réservé le nom de Cachalot à grande tête. On la désigne au Japon sous le nom de Makko-Kuzira; mais les baleiniers japonais distinguent trois variétés de Cachalots, qui cependant ne diffèrent entre elles que par la taille. Les plus grands portent en longueur totale 12 hiro (16,180 mètres); les plus petits n'offrent que six à sept hiro (9,09 à 10, 605 mètres). Les auteurs japonais rapportent du Cachalot que sa couleur grise tire souvent sur le rougeâtre, qu'il a des dents très-grosses, ressemblant aux cornes des jeunes taureaux et qu'on les travaille à l'instar de l'ivoire, que sa chair ne vaut rien, mais qu'il offre une huile abondante et meilleure que celle des autres Cétacés. C'est de cette espèce que vient l'ambre-gris, appelé au Japon Ke-fun, ce qui signifie excréments de Baleine. Les Cachalots voyagent en troupes plus ou moins nombreuses.

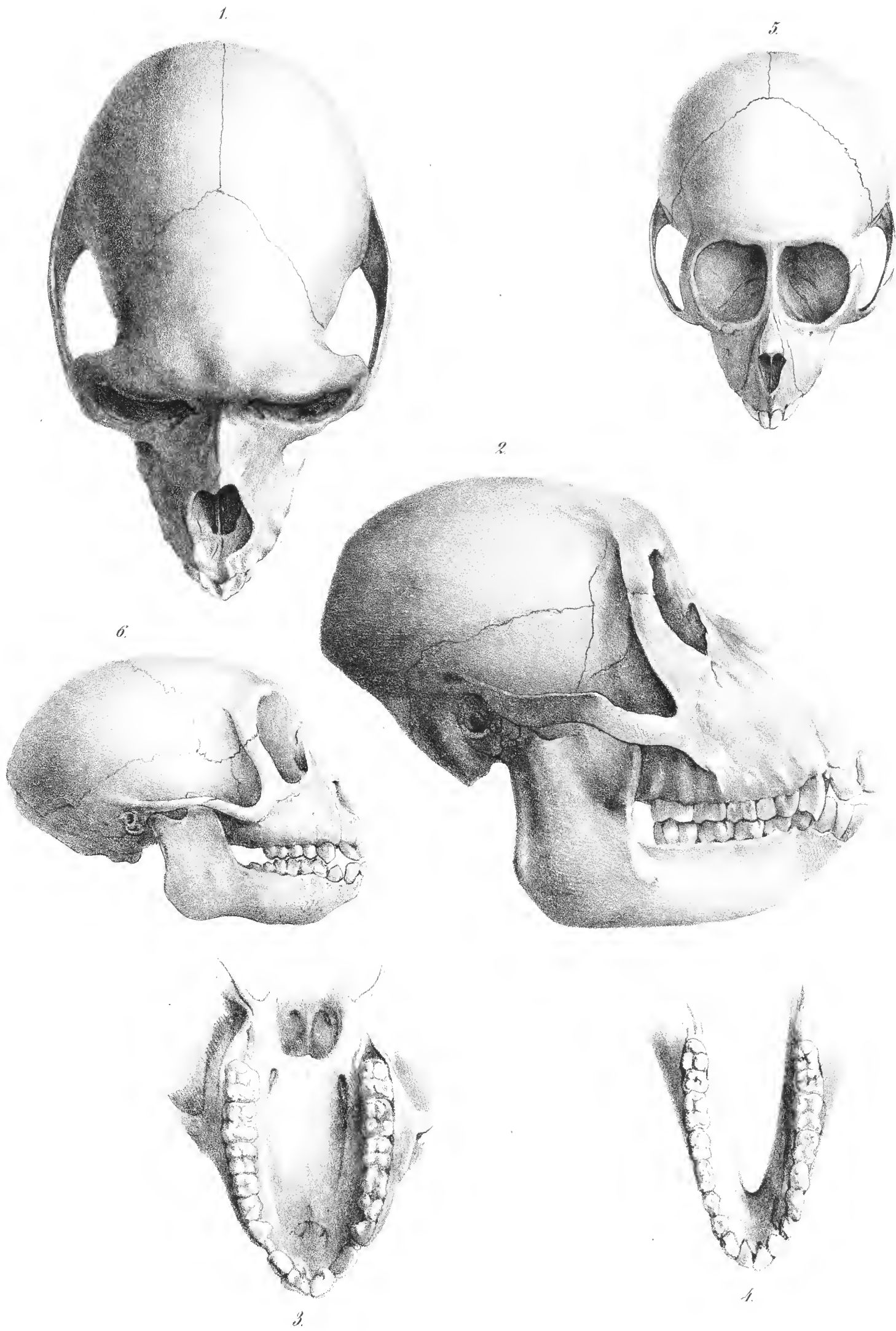
BALAENOPTERA ARCTICA. Cette Baleinoptère dont le nom japonais est Iwasi-Kuzira, appartient au nombre des espèces très-rares au Japon. On trouve, dans un ouvrage japonais sur les Cétacés, la figure et la description d'un jeune individu, échoué le 6 Mars 1760 sur les côtes de la province Kii. Cet individu, long de 7,636 mètres; offrait une teinte noire; son ventre était blanchâtre et les côtés étaient ornés de taches blanches. Il se distinguait des autres Baleinoptères par des nageoires pectorales plus courtes, ainsi que par une tête plus petite, plus étroite et en conséquence plus pointue. L'auteur japonais auquel on doit la description de cet individu, croit qu'il s'était égaré sur le rivage en cherchant à éviter les attaques des Orques (Sakamata). On sait en effet par les observations de Steller, de Tilesius et d'autres naturalistes, que les Orques aiment à faire la chasse aux Baleines. Les auteurs japonais font encore mention d'une Baleinoptère appelée Katsuwo-Kuzira, parcequ'elle ressemble, à leur dire, au thon, dont le nom japonais est Katsuwo; mais les indications contenues dans leurs ouvrages sur cette Baleinoptère sont si vagues, qu'il est impossible de déterminer au juste cette espèce qui, du reste, ne paraît pas différer de la Baleinoptère arctique. Elle atteint, à leur dire, une longueur totale d'environ trente pieds, et elle a été observée, dans toutes les saisons, dans les mers du Japon.

Nous concluons ce travail en faisant observer qu'il n'existe pas la moindre trace au Japon, de l'animal curieux décrit par Steller sous le nom de Lamantin boréal, (*Rytina Stelleri*, Illiger), et qu'il n'en est pas non plus fait mention dans les ouvrages d'histoire naturelle chinois ou japonais. On peut consulter notre critique des indications fournies par les naturalistes sur cet animal, elle est insérée dans le premier fascicule de notre ouvrage intitulé: *Abhandlungen etc.*



INNUUS SPECIOSUS.

**BLANK
PAGE**



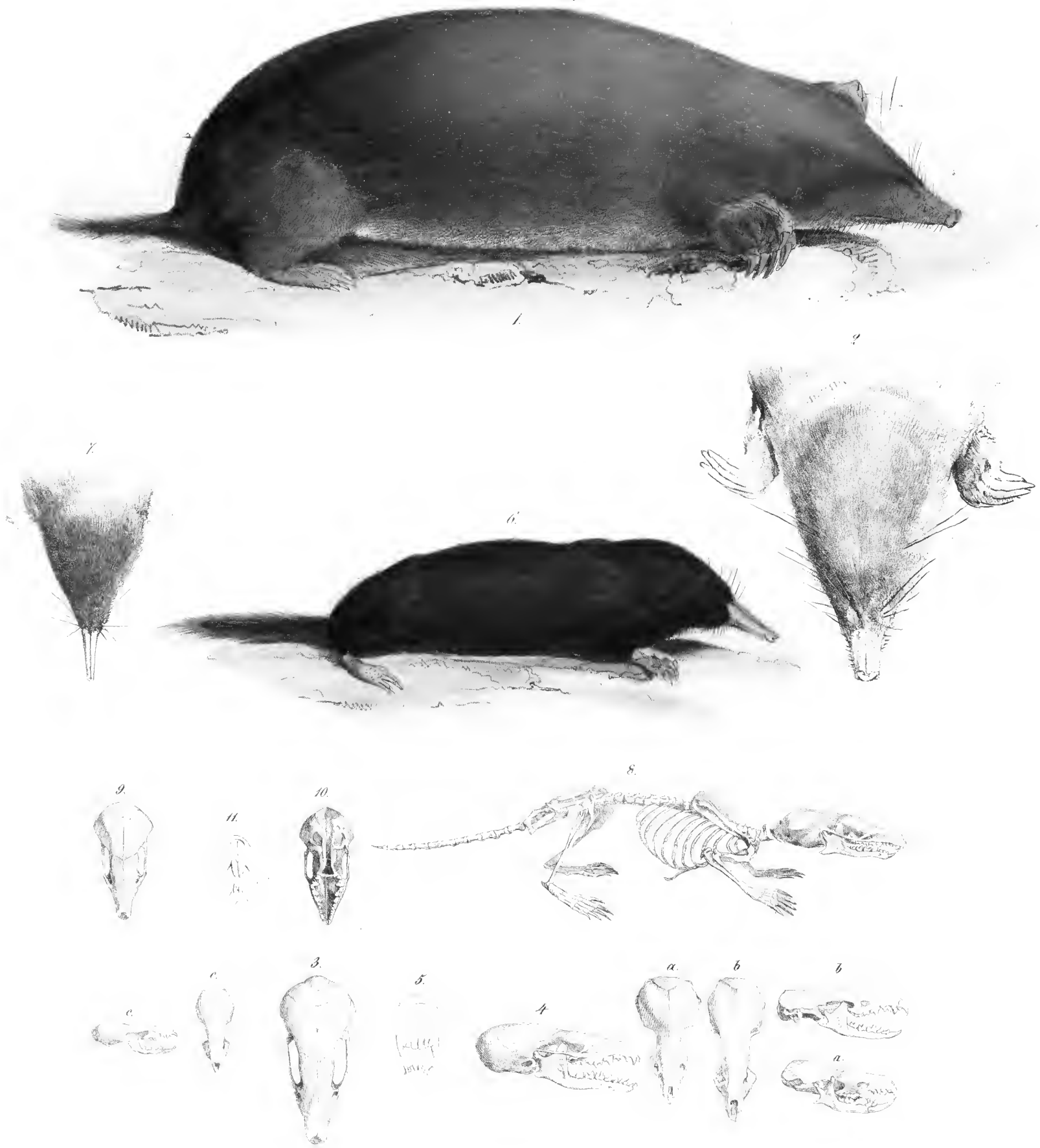
JNNUUS SPECIOSUS.

**BLANK
PAGE**



1 et 2. RHINOLOPHUS NIPPON. 3 et 4. RHIN. CORNUTUS. 5. VESPERTILIO MOLOSSUS.

**BLANK
PAGE**



1-5 TALPA MOOGURA.

6-11 UROTRICHUS TALPOIDES.

a. a. SOREX PLATYCEPHALUS

b. b. ID. INDICUS.

c. c. ID. KINCZUMI.

**BLANK
PAGE**

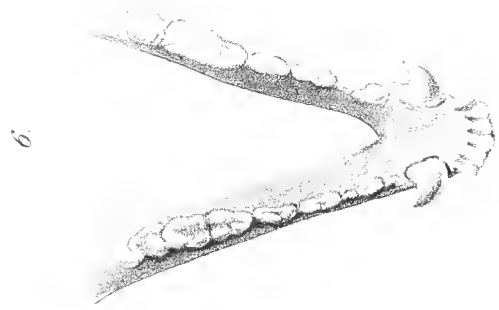
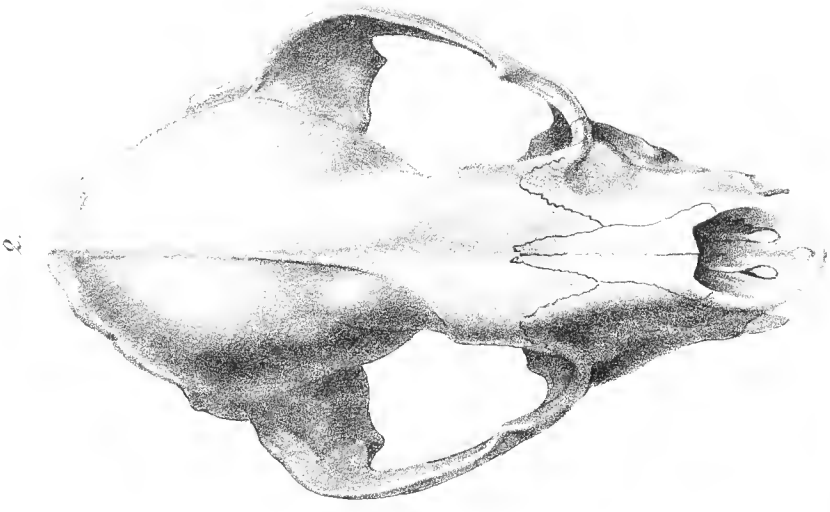


1. SOREX CHROSOPUS PLATYCEPHALUS.

2. ID. INDICUS.

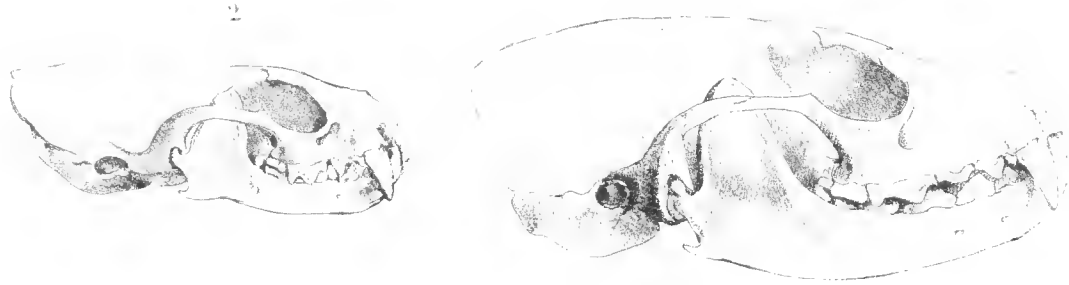
3. ID. KINEZUMI.

**BLANK
PAGE**



MELES ANAKUMA.

**BLANK
PAGE**



1. 2. MUSTELA NATSI. 5. 4. MUST. MELAMPUS.

**BLANK
PAGE**



NYCTHEREUTES VIVERRINUS.

**BLANK
PAGE**



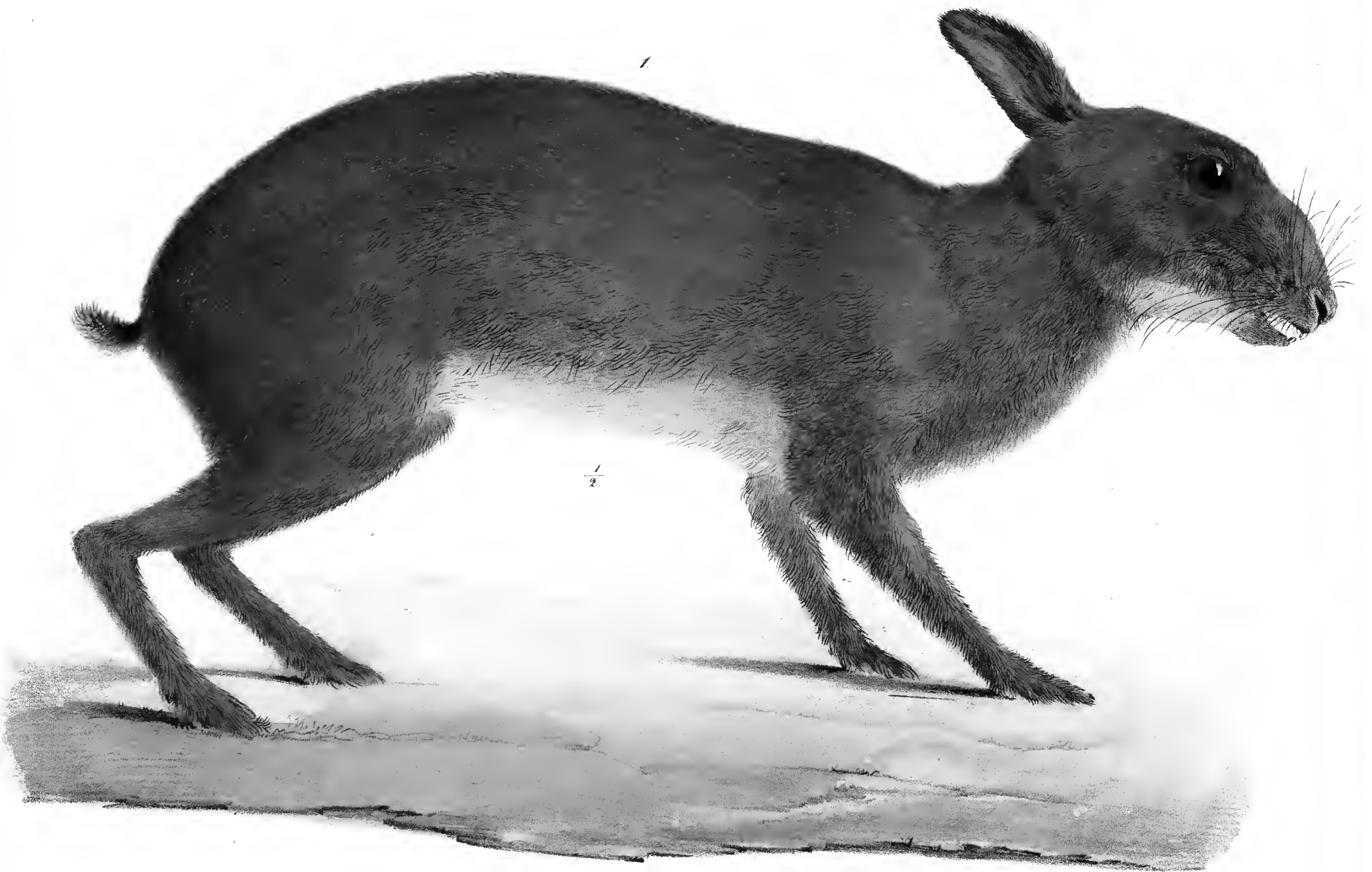
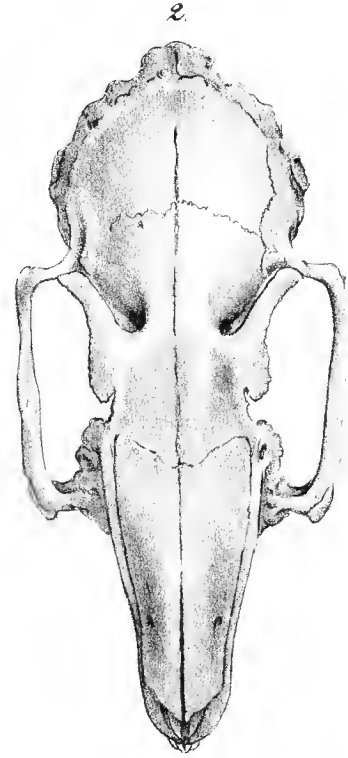
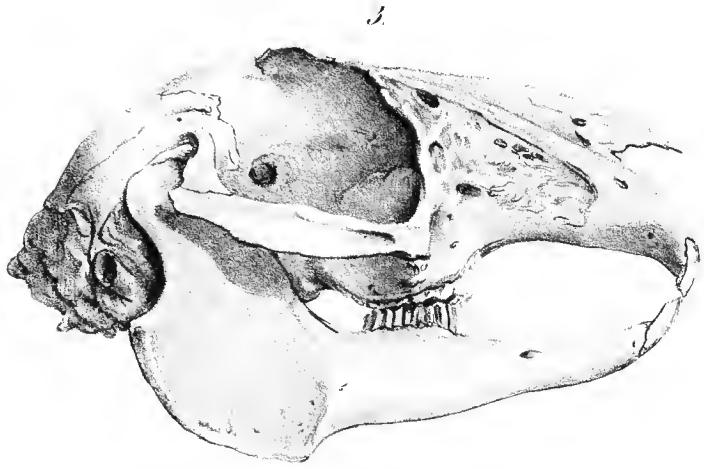
CANIS HODOPHILAX.

**BLANK
PAGE**



CANIS FAMILIARIS JAPONICUS.

**BLANK
PAGE**



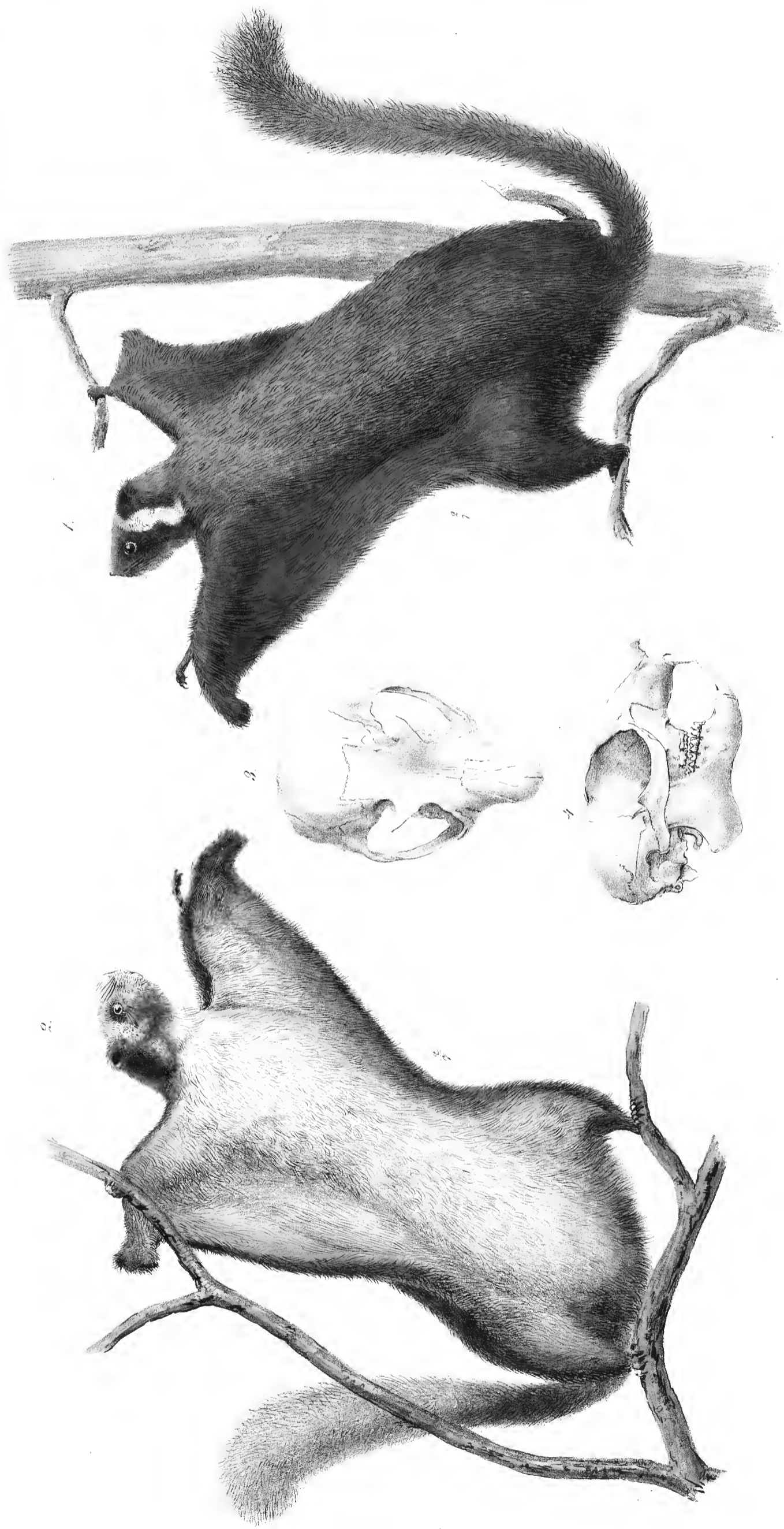
LEPUS BRACHYURUS.

**BLANK
PAGE**



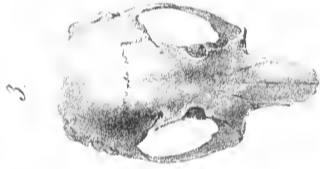
Fig. 1. 2. 3. *SCIURUS LIS*. Fig. 4. *SC. VULGARIS*.

**BLANK
PAGE**



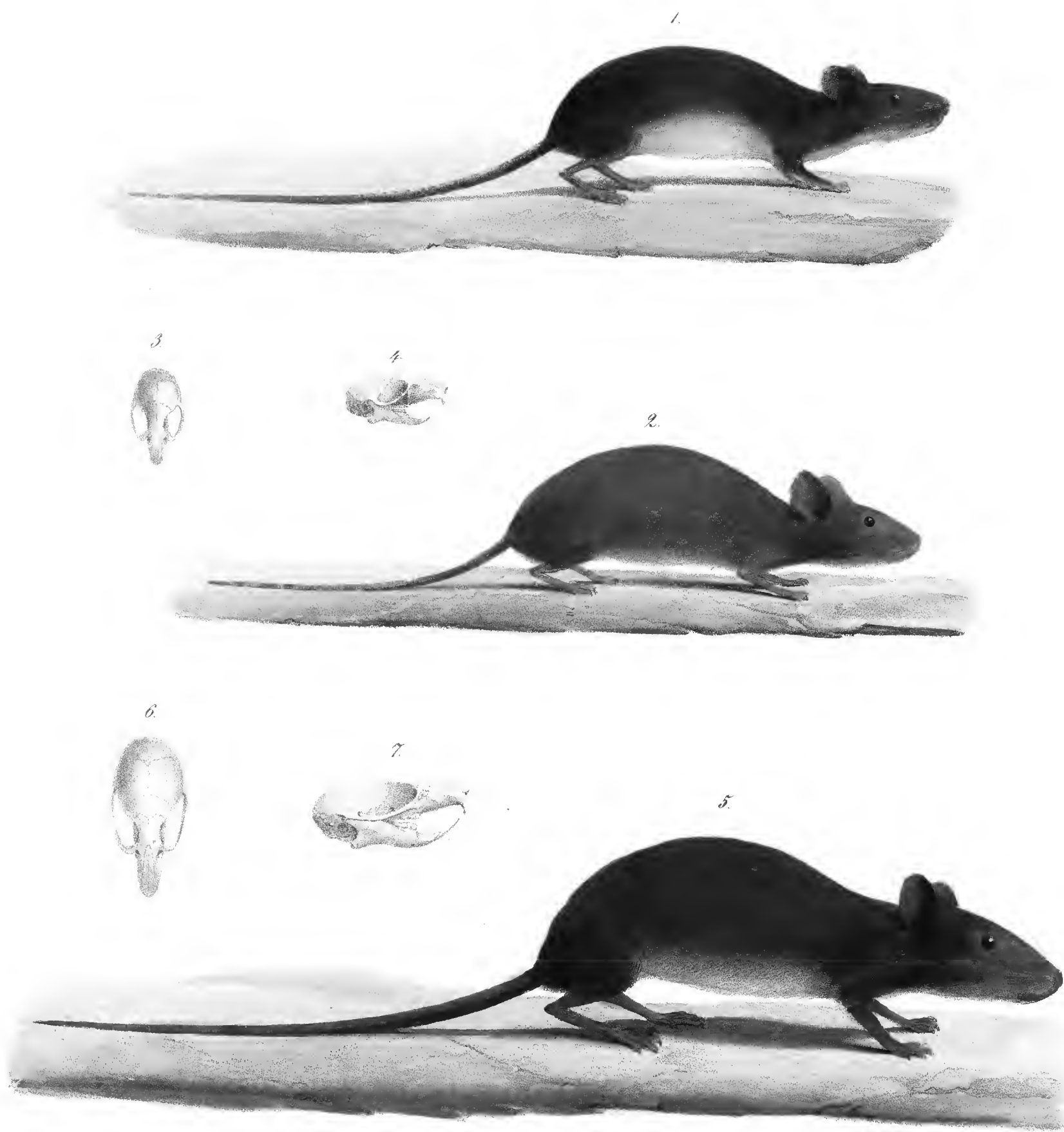
PTEROMYS LEUCOGENYS

**BLANK
PAGE**



PTEROMYS MOMOGA.

**BLANK
PAGE**

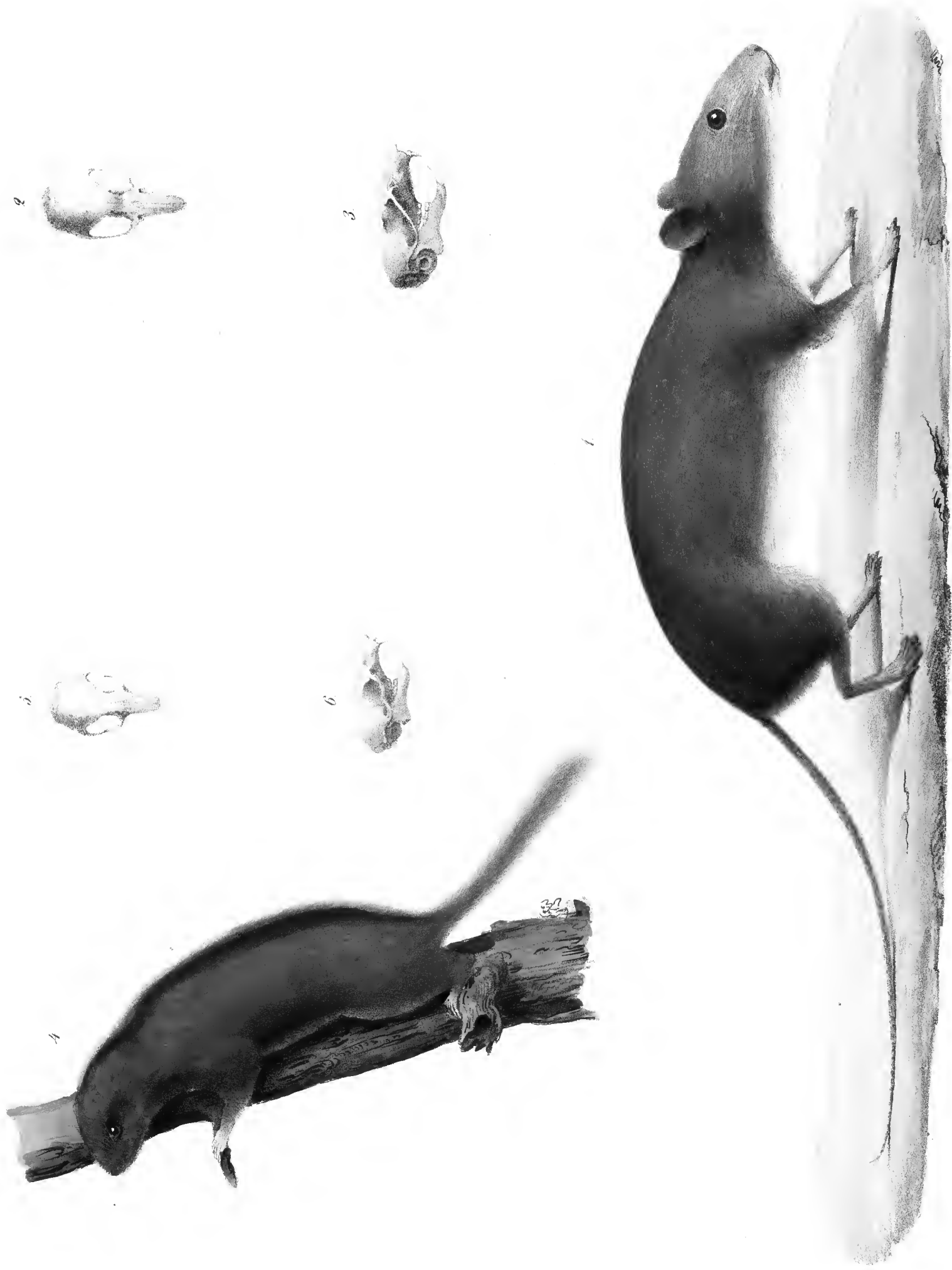


1, MUS ARGENTEUS.

2-4 MUS MOLOSSINUS.

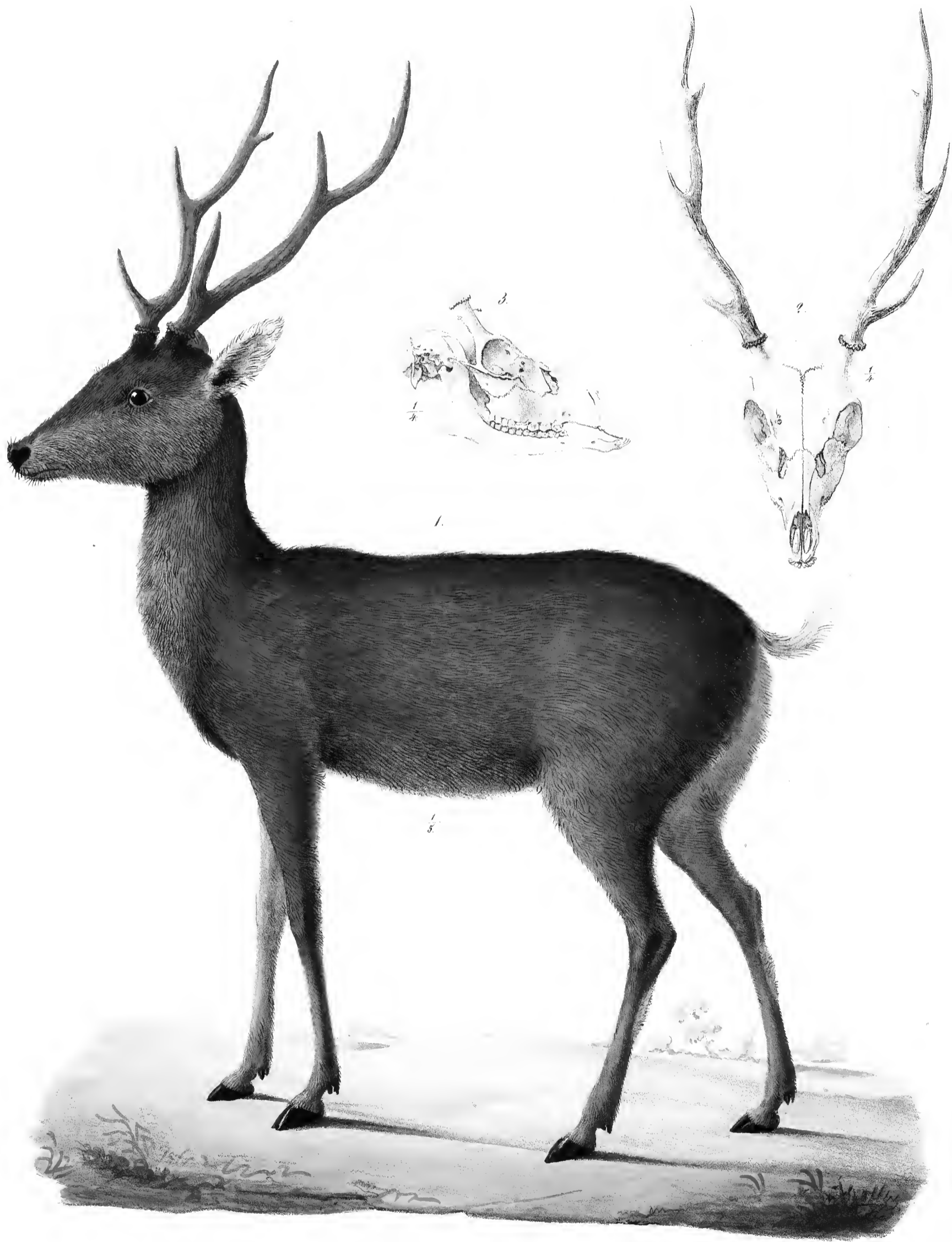
5-7 MUS NEZUMI.

**BLANK
PAGE**



1-3 MUS SPECIOSUS. 4-6 MYOXUS ELEGANS.

**BLANK
PAGE**



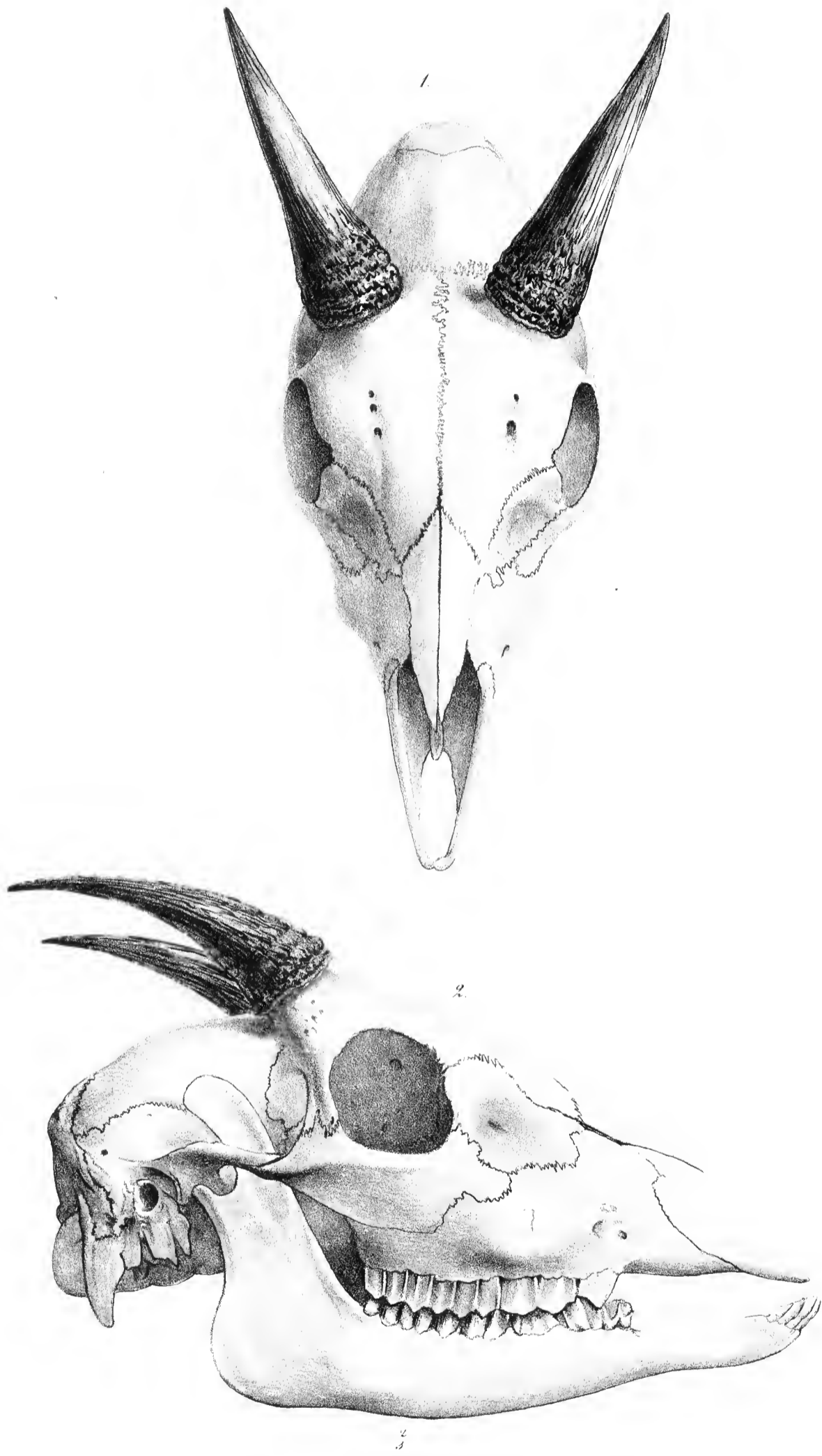
CERVUS SIKI.

**BLANK
PAGE**



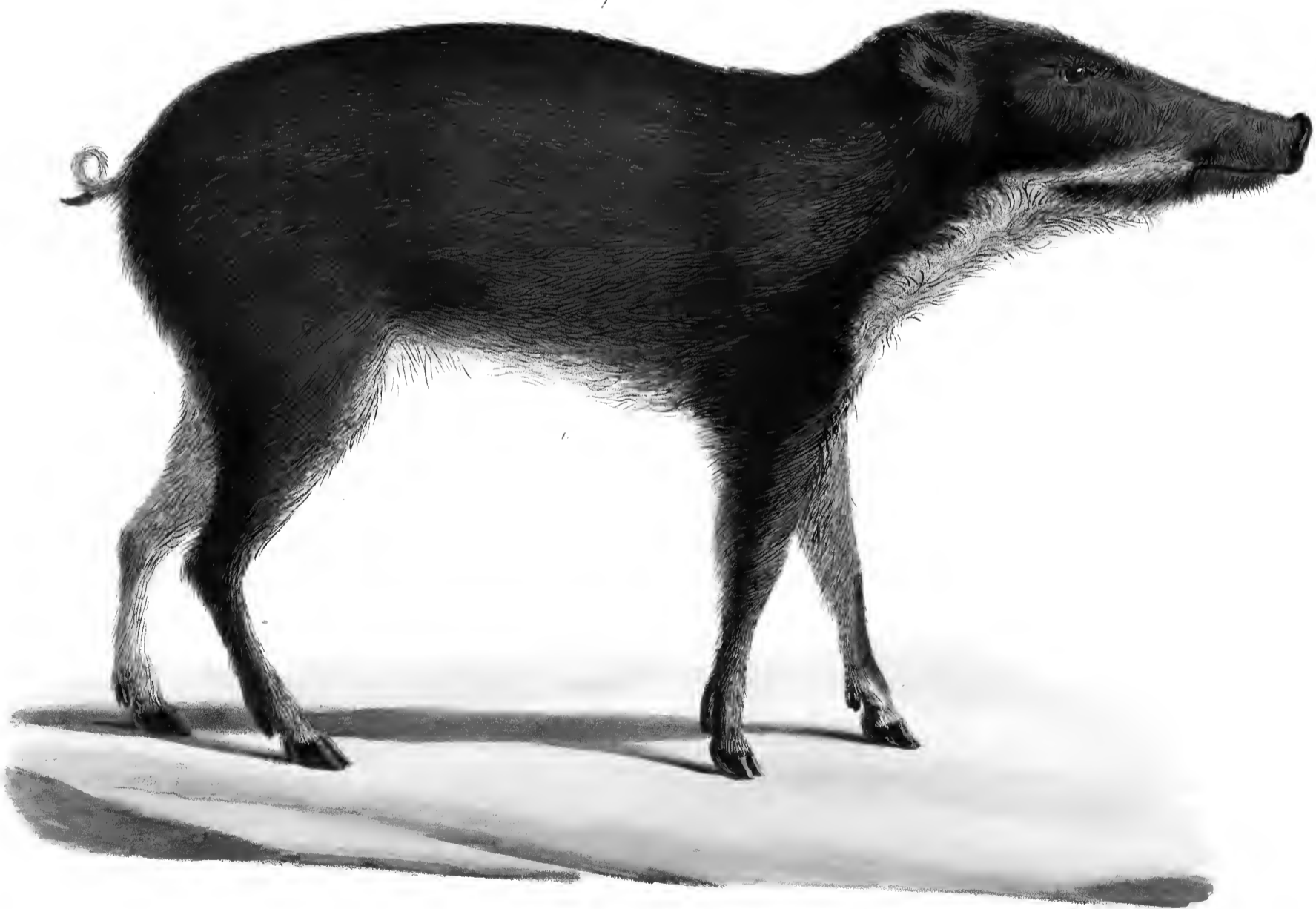
ANTILOPE CRISPA

**BLANK
PAGE**



ANTILOPE CRISPA.

**BLANK
PAGE**



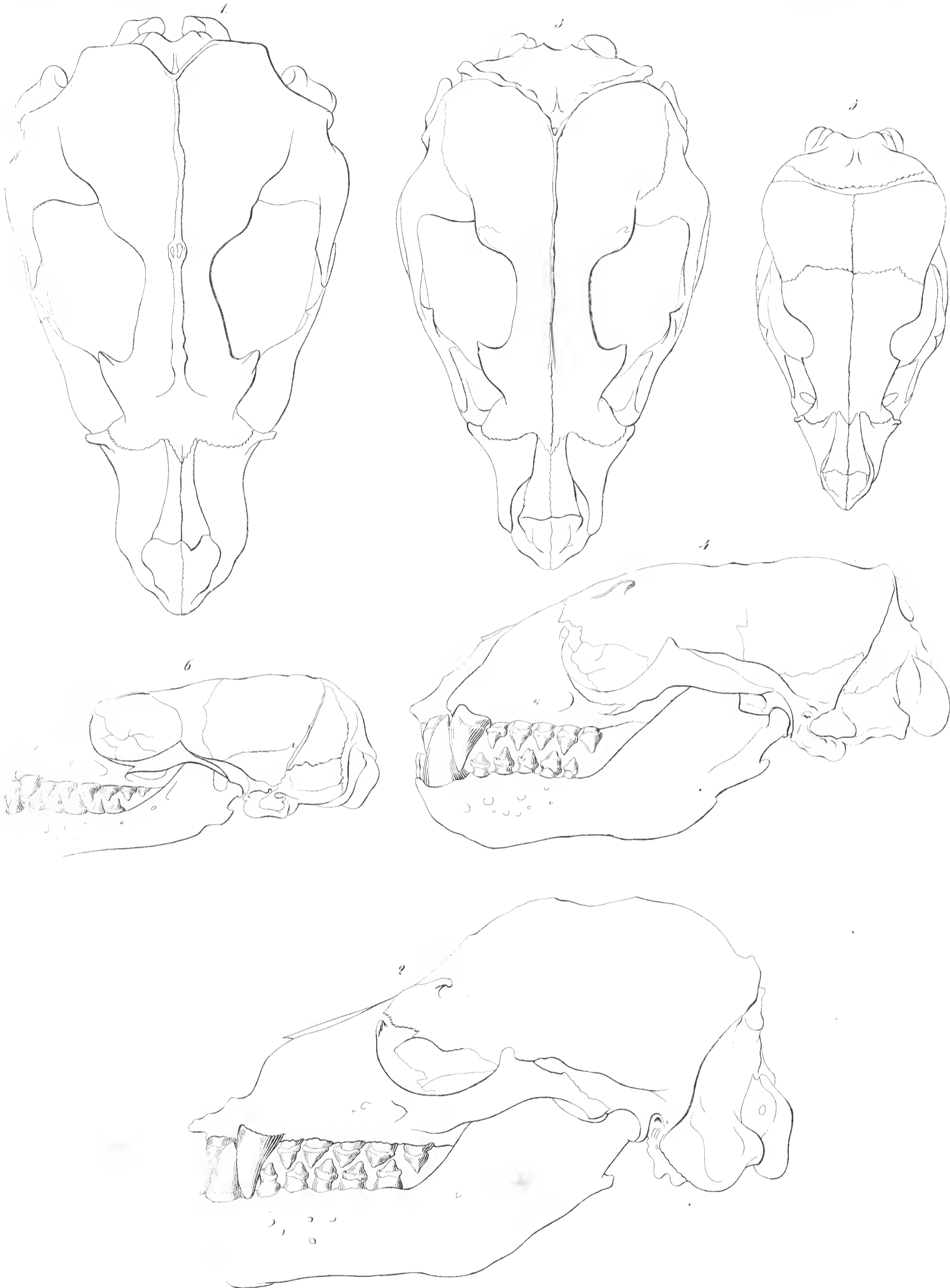
SUS LEUCOMYSTAX.

**BLANK
PAGE**



OTARIA STELLERI.

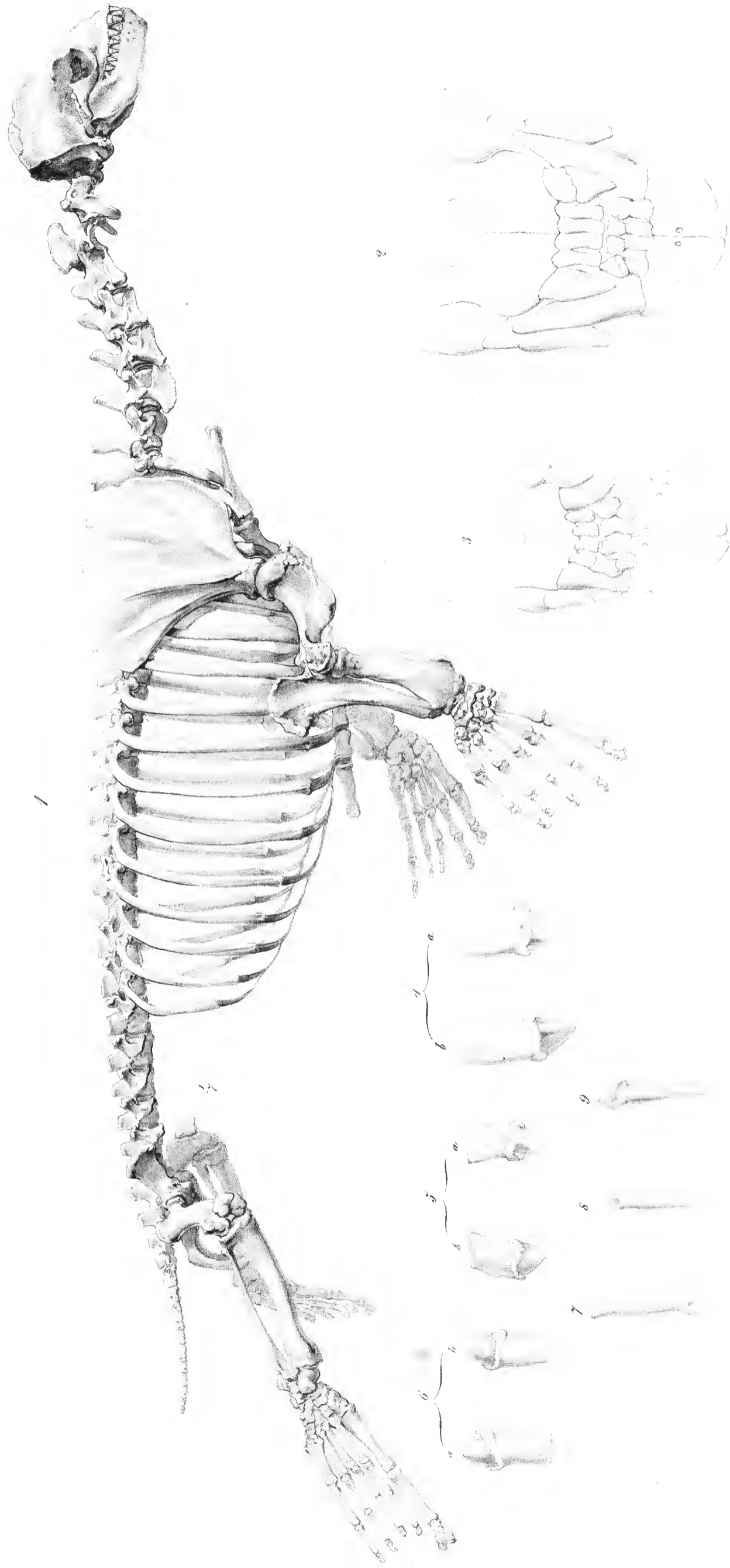
**BLANK
PAGE**



OTARIA STELLERI.

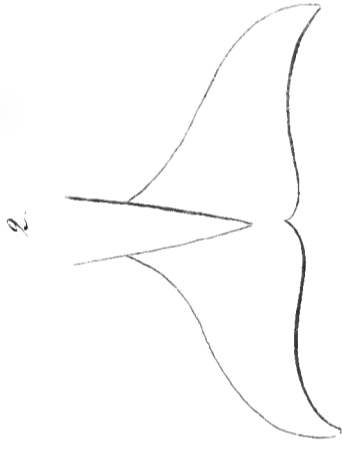
1
2

**BLANK
PAGE**



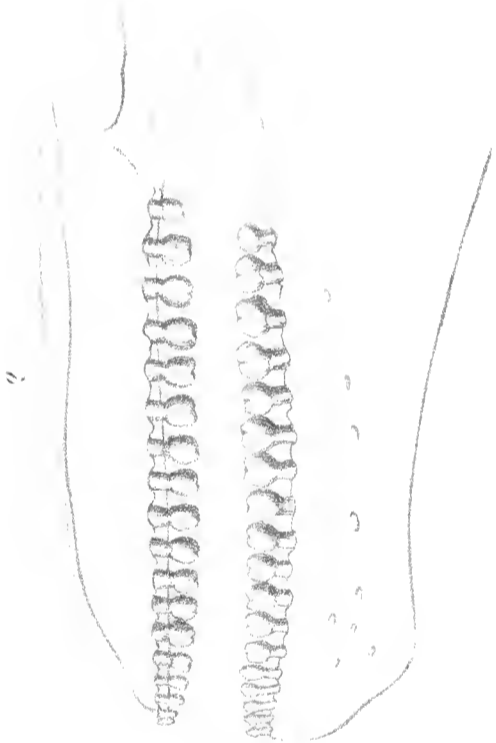
OTARIA STELLERI.

**BLANK
PAGE**



DELPHINUS LONGIROSTRIS.

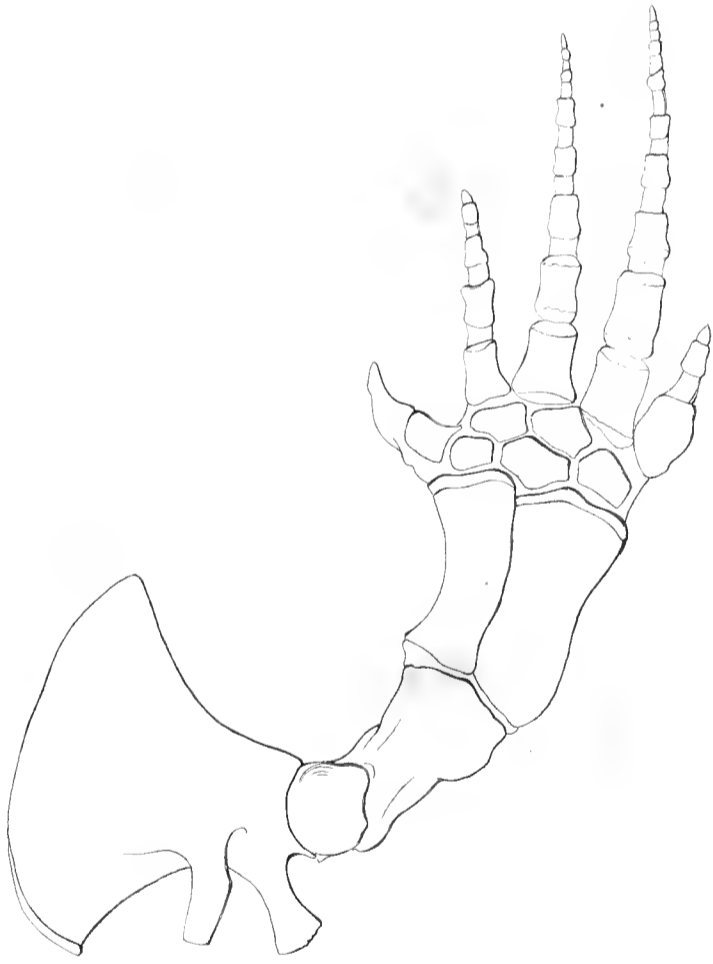
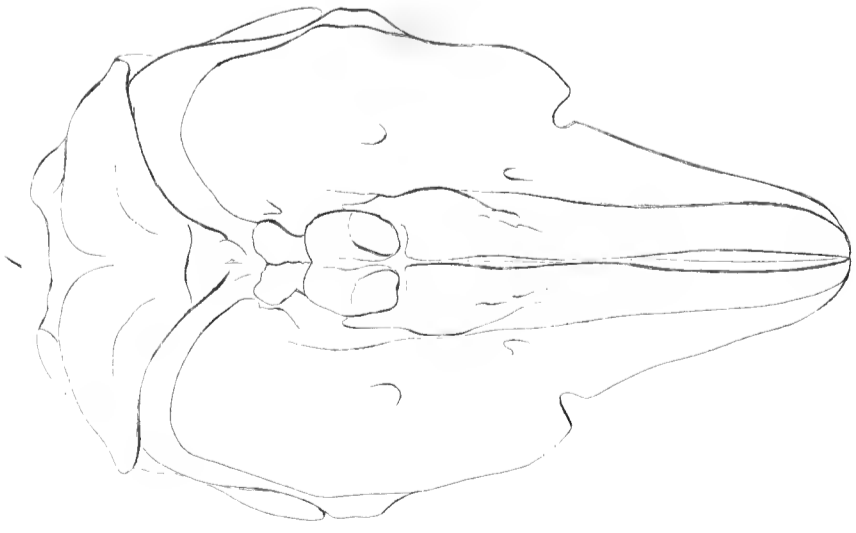
**BLANK
PAGE**



DELPHINUS MELAS.

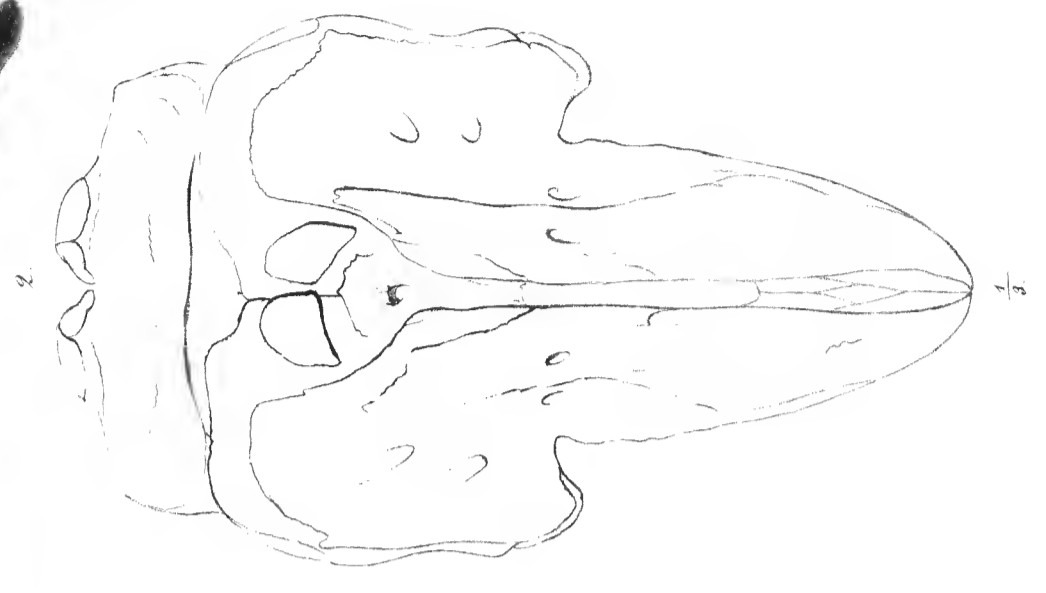
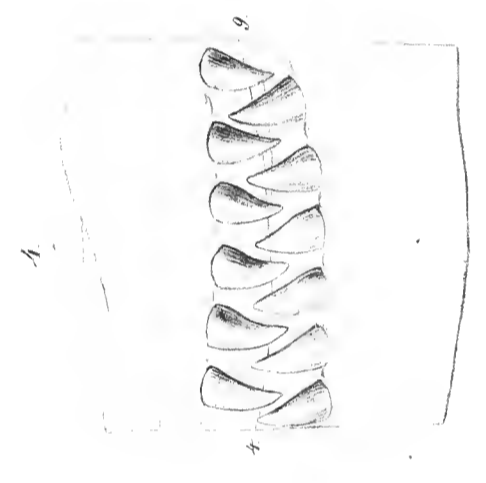
**BLANK
PAGE**

FAUNA JAPONICA.



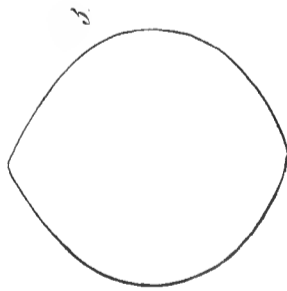
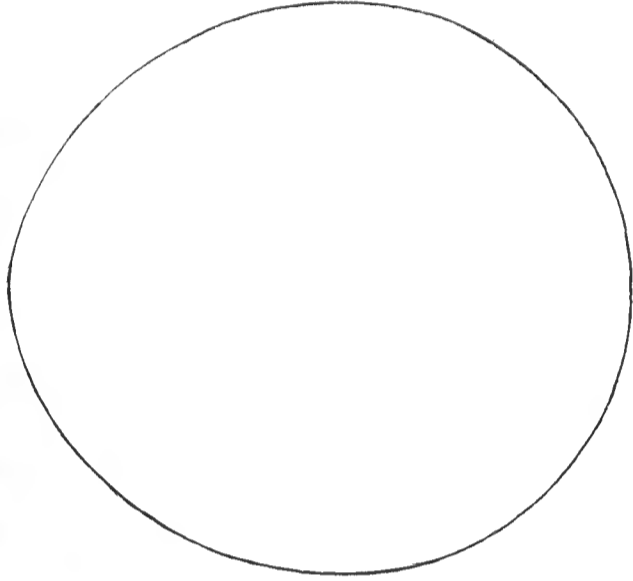
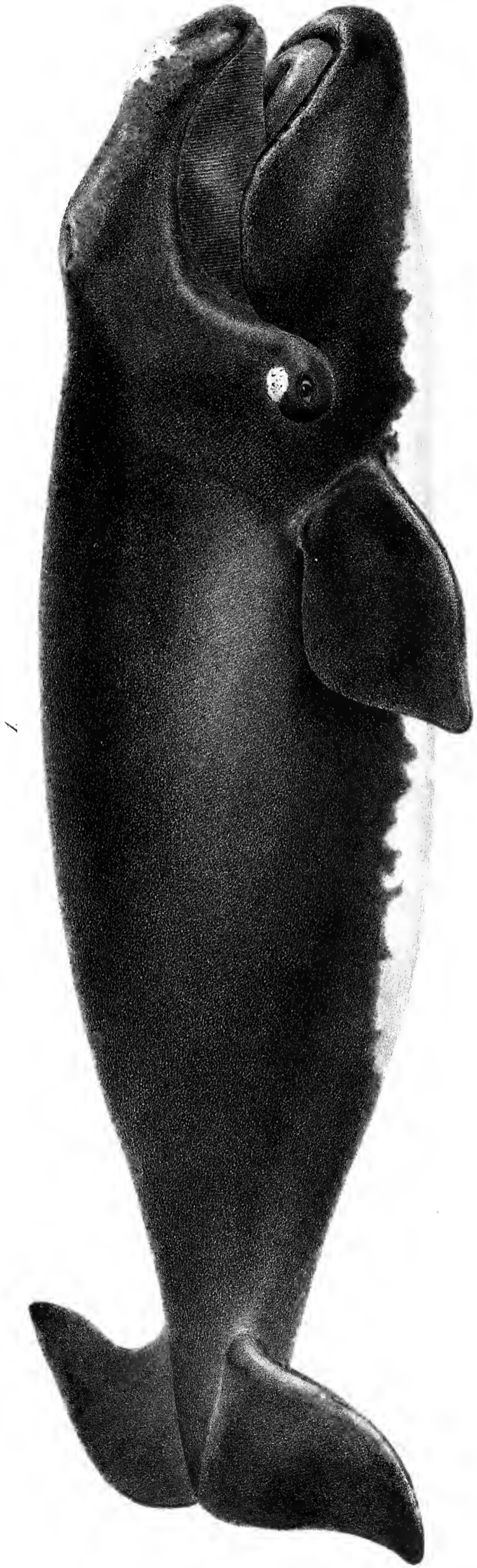
DELPHINUS MELAS.

**BLANK
PAGE**



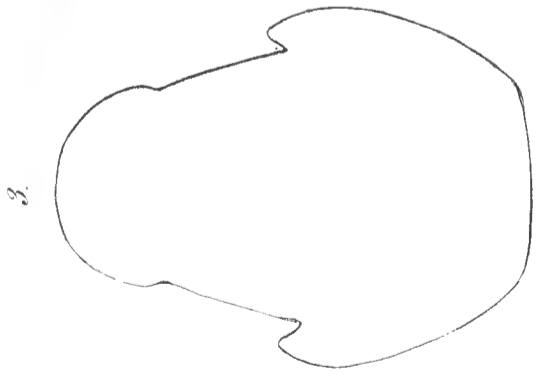
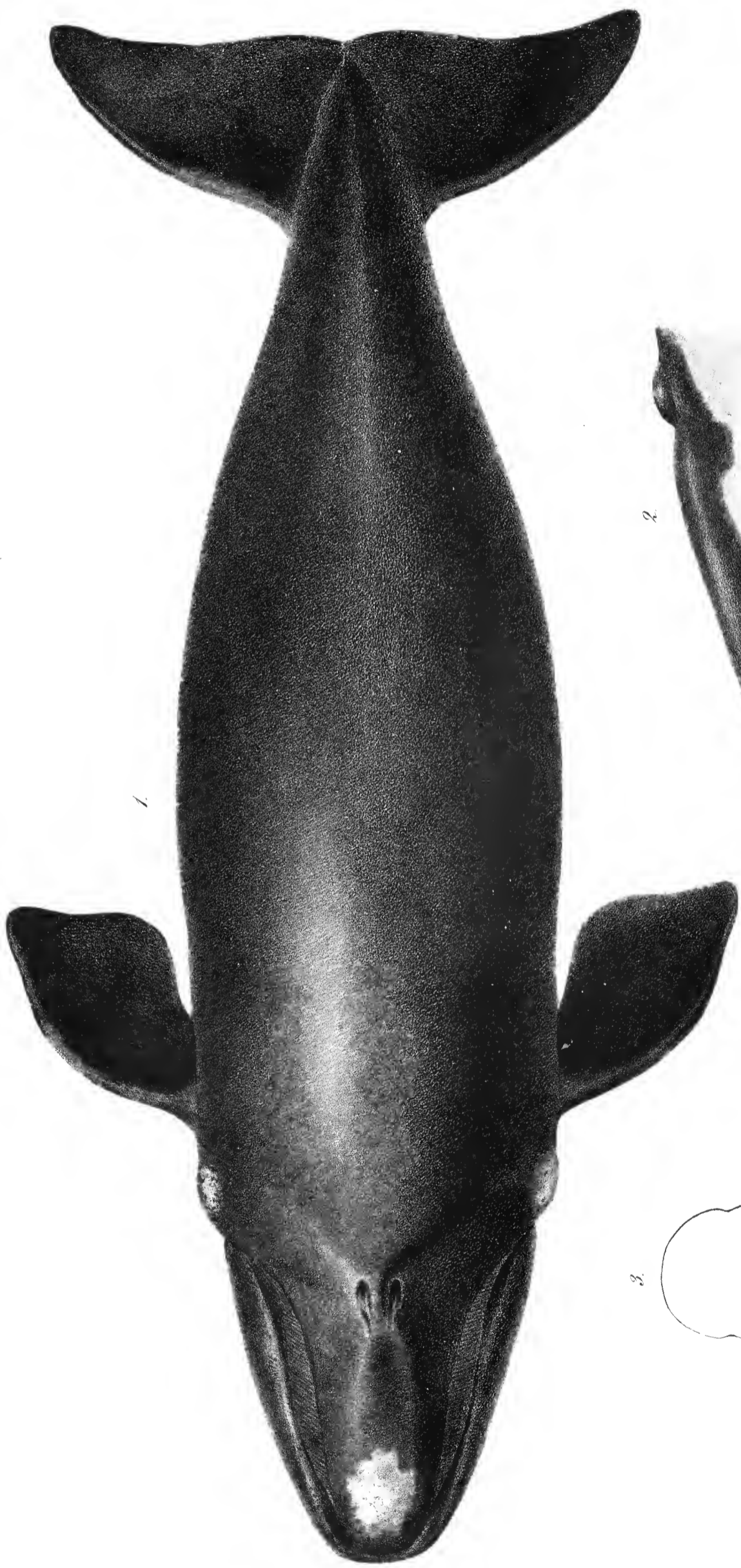
DELPHINUS GLOBICEPS.

**BLANK
PAGE**



BALAENOPTERA ANTARCTICA.

**BLANK
PAGE**



BALAENA ANTARCTICA.

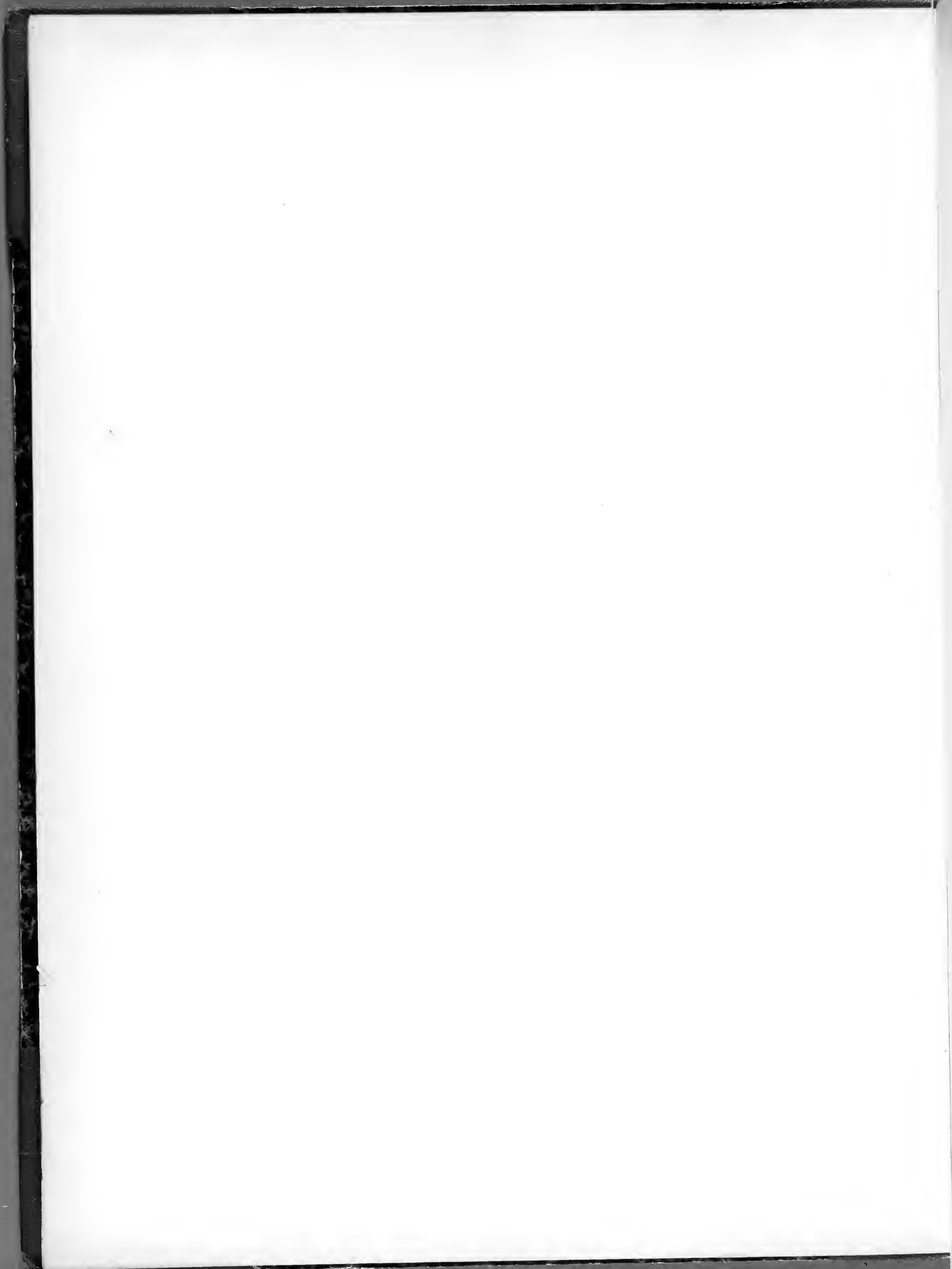
**BLANK
PAGE**

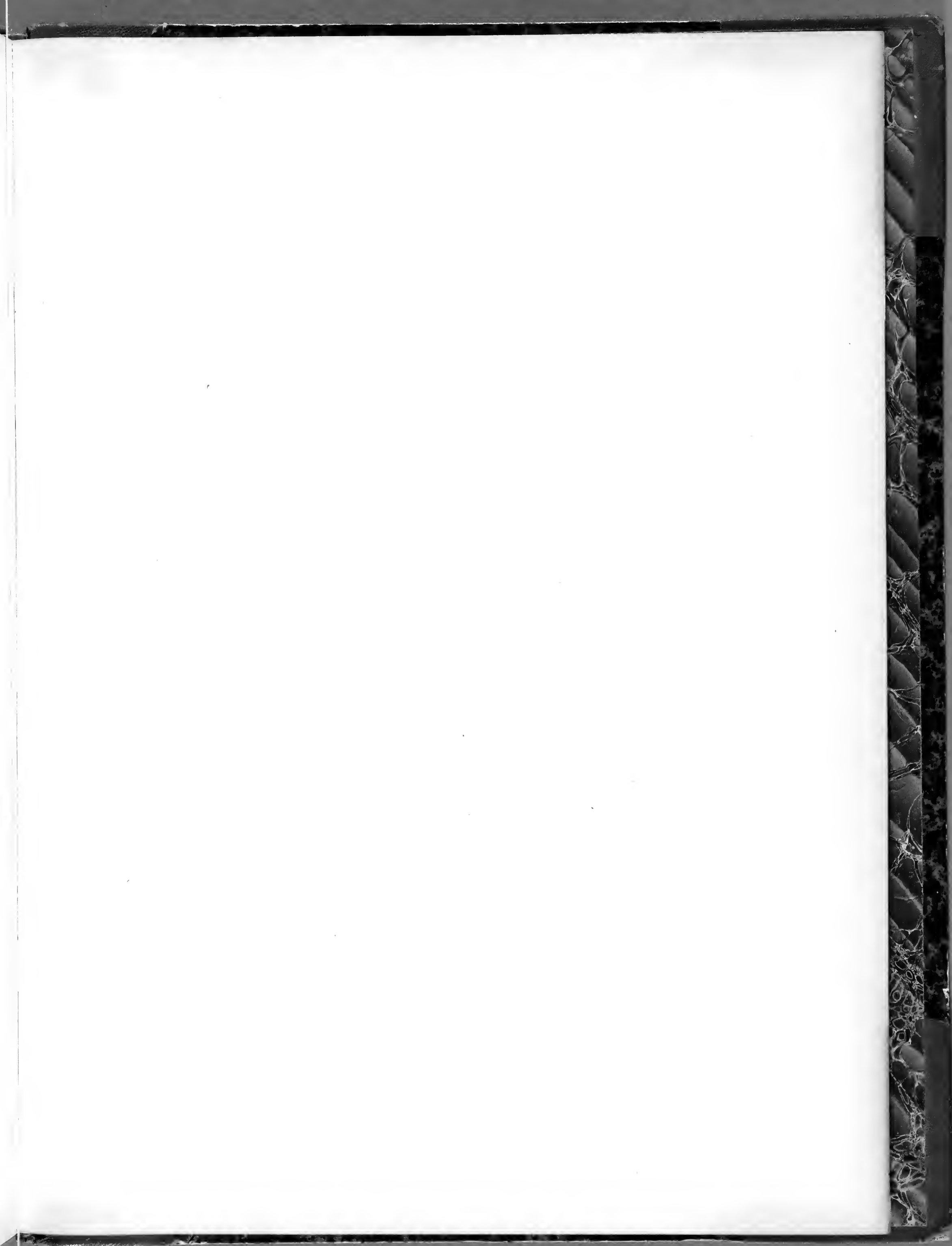
FAUNA JAPONICA.

MAMMALIA TAB. XXX.



BALAENOPTERA ANTARCTICA.







The image shows the front cover of an antique book. The cover is decorated with a complex marbled paper pattern. This pattern consists of a background of diagonal lines, overlaid with a network of irregular, cell-like shapes that resemble stone or biological tissue. The colors are in shades of grey, black, and white. A white rectangular label is affixed to the left side of the cover, containing the date 'JUN 23 1881'. The book's spine is visible on the far left, showing a dark, textured material.

JUN 23 1881

